



Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2014-2015

Séance plénière du vendredi 7 novembre 2014

Compte rendu

Sommaire

	Pages
<i>Excusés.....</i>	<i>5</i>
<i>Ordre du jour.....</i>	<i>5</i>
<i>Communications</i>	
<i>Dépôt des projets budgétaires de la Commission communautaire française et des budgets et compte du Parlement francophone bruxellois.....</i>	<i>5</i>
<i>Questions écrites.....</i>	<i>5</i>
<i>Notifications.....</i>	<i>5</i>
<i>Constitution des Assemblées.....</i>	<i>5</i>
<i>Interpellations</i>	
<i>Le rayonnement du caractère francophone de Bruxelles de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Céline Fremault, ministre en charge des Relations internationales.....</i>	<i>5</i>
<i>(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Fatoumata Sidibé et Mme Céline Fremault, ministre)</i>	
<i>L'inclusion des personnes handicapées de Mme Mahinur Ozdemir à Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.....</i>	<i>9</i>
<i>(Oratrices : Mme Mahinur Ozdemir, Mme Evelyne Huytebroeck et Mme Céline Fremault, ministre)</i>	

- *La promotion du sport auprès des jeunes issus des milieux défavorisés*
de M. Abdallah Kanfaoui
à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Sport..... 11
(Orateurs : M. Abdallah Kanfaoui, M. Bea Diallo, M. Pierre Kompany, Mme Evelyne Huytebroeck, Mme Dominique Dufourny, M. Jamal Ikazban, M. Alain Courtois, M. Eric Bott, M. André du Bus de Warnaffe, Mme Jacqueline Rousseaux, M. Benoît Cerexhe et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)
- *La mise en oeuvre du Plan culturel bruxellois*
de Mme Jacqueline Rousseaux
à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture 16
(Orateurs : Mme Jacqueline Rousseaux, Mme Caroline Persoons, M. Hamza Fassi-Fihri, M. Christos Doukeridis et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)
- *La finalisation de l'accord de coopération lié à la Charte associative*
de M. Alain Maron
à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente du gouvernement 21
(Orateurs : M. Alain Maron, M. Michel Colson, M. André du Bus de Warnaffe et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)
- *La mise en oeuvre du décret relatif à l'accueil des primo-arrivants en Région bruxelloise*
de M. Alain Maron
à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Cohésion sociale 23
(Orateurs : M. Alain Maron, Mme Fatoumata Sidibé, M. Hamza Fassi-Fihri et M. Rudi Vervoort, ministre)

Questions d'actualité

- *Le problème d'obtention d'un numéro de matricule pour l'école de formation de Molenbeek*
de M. Eric Bott
et question d'actualité jointe
L'école de formation des jeunes de Molenbeek
de M. Jamal Ikazban
à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Sport 26
(Orateurs : M. Eric Bott, M. Jamal Ikazban et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)
- *Les coupes budgétaires au Fédéral et les conséquences sur la Commission communautaire française*
de Mme Catherine Moureaux
et question d'actualité jointe
Les décisions fédérales en matière de culture
de M. Hamza Fassi-Fihri
à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Budget et de la Culture..... 27
(Orateurs : Mme Catherine Moureaux, M. Hamza Fassi-Fihri et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)

Interpellations (suite)

- *La lutte contre le diabète*
de M. André du Bus de Warnaffe
à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé 28
(Orateurs : M. André du Bus de Warnaffe, M. Michel Colson et Mme Cécile Jodogne, ministre)
- *Le plan bruxellois de réduction des risques*
de Mme Zoé Genot
à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé 30
(Orateurs : Mme Zoé Genot, Mme Anne Charlotte d'Ursel, M. André du Bus de Warnaffe, Mme Catherine Moureaux et Mme Cécile Jodogne, ministre)

Questions orales

- *Le mauvais suivi administratif et ses conséquences au niveau d'accords de coopération en matière d'emploi/formation*
de M. Michel Colson
à M. Mme Fadila Laanan, ministre-présidente du gouvernement..... 32
(Orateurs : M. Michel Colson et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)
- *L'implication de Bruxelles dans l'organisation des Jeux européens d'été Special Olympics 2014*
de M. Gaëtan Van Goidsenhoven
à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Sport..... 33
(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)
- *L'annonce du changement d'identité de la Commission communautaire française*
de M. Gaëtan Van Goidsenhoven
à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente du gouvernement 34
(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)
- *Les investissements en matière d'offre numérique dans les bibliothèques bruxelloises*
(Question orale transformée en question écrite à la demande de l'auteure)
de Mme Marion Lemesre
à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture 35
- *Le soutien de la Commission communautaire française au Brussels Jewish International Film Festival*
de M. Alain Maron
à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture..... 35
(Orateurs : M. Alain Maron et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)
- *La vente du bâtiment de la Délégation Wallonie-Bruxelles de Paris*
de Mme Caroline Persoons
à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente du gouvernement
et à Mme Céline Fremault, ministre en charge des Relations internationales..... 36
(Oratrices : Mme Caroline Persoons et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente du gouvernement)

• Les labels Quality nights de M. Abdallah Kanfaoui à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé.....	37
(Orateurs : M. Abdallah Kanfaoui et Mme Cécile Jodogne, ministre)	
• Les subsides d'initiative en matière de santé de M. André du Bus de Warnaffe à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé.....	39
(Orateurs : M. André du Bus de Warnaffe et Mme Cécile Jodogne, ministre)	
• Le soutien au Centre de prévention du suicide de M. André du Bus de Warnaffe à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé	40
(Orateurs : M. André du Bus de Warnaffe et Mme Cécile Jodogne, ministre)	
Clôture.....	41
Annexe.....	42

Présidence de Mme Julie de Groote, présidente

La séance plénière est ouverte à 09h35.

*M. Jamal Ikazban prend place
au Bureau en qualité de secrétaire.*

*(Le procès-verbal de la séance plénière du 17 octobre 2014
est déposé sur le Bureau)*

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉS

Mme la présidente.- Ont prié d'excuser leur absence :

- M. Willem Draps et M. Serge de Patoul, en mission à l'étranger ;
- Mme Corinne de Permentier, pour raisons de santé ;
- Mme Joëlle Maison, retenue par d'autres devoirs parlementaires durant la matinée
- et Simone Susskind.

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente.- Au cours de sa réunion du lundi 3 novembre 2014, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce vendredi 7 novembre.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

**DÉPÔT DES PROJETS BUDGÉTAIRES
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE
ET DES BUDGETS ET COMPTE
DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS**

Mme la présidente.- Le gouvernement a déposé sur le Bureau les projets de décrets et règlements ajustant le budget 2014 de la Commission communautaire française, d'une part, et les projets de décrets et règlements contenant le budget 2015, d'autre part. Ces documents vous ont été envoyés et seront transmis à la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles et aux autres commissions permanentes.

Le Bureau a déposé l'ajustement du budget 2014 ainsi que le budget 2015 du Parlement francophone bruxellois. Le document sera adressé aux membres et examiné en commission spéciale du Budget et du Compte.

Le Bureau a déposé les comptes 2013 du Parlement francophone bruxellois. Le document vous sera adressé et examiné en commission spéciale du Budget et du Compte.

Je profite de cette occasion pour vous signaler que vous avez tous reçu le calendrier des différentes commissions. Celles-ci commencent la semaine prochaine.

QUESTIONS ÉCRITES

Mme la présidente.- Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par :

- Mme Barbara Trachte, Mme Marion Lemesre, M. Hasan Koyuncu à Mme Fadila Laanan ;
- M. Alain Maron à Mme Cécile Jodogne ;
- Mme Marion Lemesre à M. Didier Gosuin ;
- Mme Marion Lemesre et Mme Fatoumata Sidibé à Mme Céline Fremault.

NOTIFICATIONS

Mme la présidente.- Le parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressée.

La liste de ces notifications sera publiée en annexe du présent compte rendu.

CONSTITUTION DES ASSEMBLÉES

Mme la présidente.- Mme la présidente du Sénat m'a fait savoir que le Sénat s'est constitué en sa séance du 14 octobre 2014.

M. le président du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale m'a fait savoir que le parlement s'est constitué en sa séance du 15 octobre 2014.

M. le président de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune m'a fait savoir que l'assemblée s'est constituée en sa séance du 16 octobre 2014.

Mme la présidente de l'Assemblée de la Commission communautaire flamande m'a fait savoir que l'assemblée s'est constituée en sa séance du 17 octobre 2014.

INTERPELLATIONS

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

LE RAYONNEMENT DU CARACTÈRE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

**À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE EN CHARGE
DES RELATIONS INTERNATIONALES**

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Le 20 mars de chaque année, en notre qualité de Bruxellois francophones, nous célébrons la Journée internationale de la francophonie.

Le combat pour le rayonnement de la culture française doit cependant être livré tous les jours, *a fortiori* lorsque le français n'est pas la langue officielle d'un pays ou d'une région. Le caractère francophone de notre Région doit, aussi souvent que possible, être mis en avant. Bruxelles dispose des arguments nécessaires pour prétendre à la visibilité internationale de sa francophonie. J'en veux pour seul exemple le fait qu'elle est la deuxième métropole francophone en Europe après Paris.

On se souviendra que l'absence du Premier ministre, pourtant francophone, au dernier Sommet de la francophonie, à Kinshasa en 2012, avait été très remarquée. À l'époque, un sénateur flamand avait profité de l'incident pour demander l'évaluation de l'adhésion de la Belgique à l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et suggéré que celle-ci soit assumée par la seule Fédération Wallonie-Bruxelles.

La participation à ce type de manifestations est pourtant un signal fort de soutien et de promotion au rayonnement de la francophonie. Tous les deux ans, les Bruxellois se demandent par ailleurs pourquoi le Sommet de la francophonie n'a jamais réaffirmé, par sa présence, l'importance du rôle de Bruxelles comme grande ville francophone.

Dans ce contexte, quelles manifestations pour la promotion et le rayonnement de la francophonie la Commission communautaire française soutient-elle en 2014 au niveau international ?

La contrainte budgétaire a toujours été avancée pour écarter la candidature de Bruxelles à une manifestation de l'ampleur du Sommet de la francophonie. Comme dit l'adage, il faut avoir les moyens de sa politique et les impératifs, en matière de sécurité notamment, ont un coût bien réel. Il est cependant dangereux aussi d'avoir la politique de ses moyens, surtout quand ceux-ci sont étriqués. Car, après tout, il y a d'autres manifestations internationales de promotion de la francophonie que nous pourrions également accueillir, avec un impact budgétaire bien moindre que l'organisation d'un sommet. Je pense notamment aux conférences ministérielles de la francophonie ou au Forum francophone de l'innovation, qui s'est tenu fin septembre, en Belgique certes, mais à Namur. Encore ne sommes-nous pas visibles parmi les partenaires cités dans le programme de cette manifestation.

La Belgique accueillera le deuxième Forum mondial de la langue française, en juillet de l'année prochaine, mais à Liège. Une conférence sur l'avenir des médias francophones s'est tenue début octobre à Montréal. Quant au prix littéraire des cinq continents, il sera remis, lui, à Dakar.

Les occasions de mettre la capitale de l'Europe en avant ne manquent donc pas, et nous ne pouvons pas nous retrancher éternellement derrière la complexité des institutions de notre Région et du pays pour ne rien entreprendre en la matière. Les lieux prestigieux de congrès à Bruxelles ne manquent pas non plus et sont internationalement reconnus. La presse le rappelait encore au mois de juin de cette année : "Bruxelles est la seconde ville hôte de congrès dans le monde", titrait La Libre Belgique en juin 2014.

En 2011, votre prédécesseur avait été interrogé sur la proposition faite par le gouvernement, dans l'accord de majorité, de présenter sa candidature à l'OIF en qualité de membre observateur, en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, lors des sommets et des conférences ministérielles. La proposition avait été abandonnée parce que, avait répliqué le ministre-président de la Commission communautaire française, "avoir un statut de membre observateur impliquerait un coût, mais n'apporterait pas, semble-t-il, de plus-value substantielle".

J'avais également interpellé le précédent ministre en charge des Relations internationales au sujet de cette candidature. Il avait assuré que le nécessaire serait fait pour que la candidature de la Commission communautaire française soit introduite dès 2013 en tant que membre observateur de l'OIF.

J'aimerais donc savoir dans quelle perspective vous axez votre politique. Sera-t-elle davantage alignée sur la position plus que réservée de l'ancien ministre-président ou sur celle, plus volontariste, rappelée ci-dessus, soutenue dans le cadre des relations internationales ?

Mme la présidente. - La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF). - La francophonie est en plein essor. D'après le dernier rapport de l'OIF, elle compte 54 millions de francophones de plus en quatre ans, ce qui porte le nombre de locuteurs francophones à 274 millions.

À long terme, en se basant sur les projections démographiques de l'Organisation des Nations unies (ONU), la population des pays ayant le français comme langue officielle dépassera celle des pays réunis par d'autres langues officielles communes : l'allemand, le portugais, l'espagnol, et même l'arabe, affirme le rapport. Les francophones pourraient être 767 millions en 2060.

Le français reste la cinquième langue la plus parlée, derrière le mandarin, l'anglais, l'espagnol et l'arabe ou l'hindi, selon les estimations. Il est aussi la quatrième langue d'internet, la troisième langue des affaires, la deuxième langue d'information internationale dans les médias, la deuxième langue de travail dans la plupart des organisations et la deuxième langue la plus apprise dans le monde.

Toutefois, souligne l'OIF, c'est un géant aux pieds d'argile. S'il n'y a pas d'infrastructures scolaires, pas de formation d'instituteurs, les jeunes pourraient se détourner rapidement du français. Il faut également noter que le français régresse de manière très rapide dans les institutions internationales.

La Commission communautaire française est en première ligne, avec les communes, pour favoriser et étayer l'apprentissage du français au niveau scolaire, mais également dans les centres de formation et institutions internationales. Nous devons conforter et améliorer l'usage du français et la reconnaissance de la culture française par tous les locuteurs francophones, sans oublier les nouveaux arrivants que nous accueillons de manière permanente à Bruxelles.

Bruxelles est une capitale européenne, caractérisée par la présence de nombreux organismes. Cette présence fait craindre à certains un phénomène d'anglicisation de notre langue. En effet, quand nous voyons les nombreux anglicismes utilisés notamment dans le domaine des organes pararégionaux, il nous faut tirer la sonnette d'alarme. Car si Bruxelles est une ville internationale bilingue, trilingue, multilingue, c'est avant tout une ville francophone.

Plutôt que de jouer ce jeu communément admis des anglicismes, la Commission communautaire française doit résister et être un moteur de la langue française. Des efforts doivent être entrepris pour affirmer le caractère francophone de Bruxelles, par des activités et manifestations internationales, en alliant vigilance et ouverture, afin d'honorer notre institution. Ainsi, la Commission communautaire française pourra affirmer sa singularité.

Comment comptez-vous valoriser l'expression française dans les organismes qui portent et exportent les décisions de la Commission communautaire française ? Par exemple, des initiatives ont été prises par Wallonie-Bruxelles international pour l'accueil en français des diplomates, fonctionnaires et journalistes étrangers. Sont-elles soutenues et relayées par la Commission communautaire française ? Comment la Commission communautaire française planifie-t-elle par ailleurs l'accueil en français des nouveaux arrivants dans les institutions européennes ?

En Région bruxelloise, les francophones représentent entre 85% et 90% de la population, soit environ un million d'individus. Il importe que toutes les populations participent au rayonnement du français et que Bruxelles soit respectée comme une Région à part entière, ce que les réformes de l'État successives ne lui ont pas accordé. Son caractère francophone ne doit pas être systématiquement négligé.

L'on peut réaffirmer l'importance du rôle de Bruxelles comme grande ville francophone. Les francophones ont pris conscience des potentialités d'un espace linguistique partagé, propice aux échanges et à l'enrichissement mutuel. Ils se sont constitués en associations qui ont pour but de faire vivre la francophonie au jour le jour.

Les FDF ont déposé au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles une proposition de résolution visant à soutenir la candidature de la Communauté française à l'organisation du seizième Sommet de la francophonie en 2016. Cette proposition, déposée en octobre, pourrait être écartée, selon la presse, pour des raisons budgétaires.

Soutenez-vous la candidature de Bruxelles à l'organisation du prochain Sommet de la francophonie en 2016 ? Compte tenu des frais inhérents à un tel événement, envisagez-vous de demander le soutien du pouvoir fédéral ? Pour les FDF, une telle aide serait bienvenue pour mettre en avant le fédéralisme belge et valoriser notre capitale.

Quels sont les événements phares envisagés pour promouvoir la francophonie ? Nous avons salué le fait que, le 1er mars 2013, votre prédécesseur ait reconnu la plus-value d'une adhésion de la Commission communautaire française à l'Organisation internationale de la francophonie à titre d'observateur. Ce projet n'a plus été évoqué. Où en est-il ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe des FDF)

Mme la présidente. - La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre. - La Commission communautaire française est une entité fédérée dotée de compétences propres en matières de diplomatie et de relations internationales. Elle a établi une série de partenariats de coopération internationale pour faire rayonner le caractère francophone de Bruxelles.

Elle entretient aujourd'hui des relations diplomatiques avec quinze pays différents de par le monde : le Maroc, l'Algérie, la Pologne, le Bénin, la République démocratique du Congo, le Vietnam, etc. En tant que représentante de pratiquement un million de francophones bruxellois, elle est amenée à participer au développement et à la promotion de la francophonie dans le monde.

La Commission communautaire française promeut aujourd'hui la francophonie avant tout via sa participation à Wallonie-Bruxelles international (WBI) aux côtés de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne. Les délégations, en lien avec leurs partenaires du monde associatif bruxellois, représentent les francophones de Belgique, leur culture et leur savoir-faire à l'étranger.

La Commission communautaire française participe aussi, via WBI, au financement du Centre Wallonie-Bruxelles à Paris, qui a pour but de participer à la diffusion de la culture belge francophone à travers le monde et en France en particulier. Elle met en avant ce qu'on appelle les arts vivants comme, par exemple, le théâtre, les arts plastiques, le cinéma et les lettres. La semaine dernière, je me suis rendue à Paris pour rencontrer les équipes qui travaillent pour Bruxelles. Elles m'ont fait part des projets en cours et de leurs souhaits. Comme vous le savez, il est question de vendre un bâtiment situé boulevard Saint-Germain. Mme Laanan répondra à ce sujet à l'interpellation de Mme Persoons.

Toujours au niveau des partenariats avec WBI, la Commission communautaire française subventionne aussi l'Institut pour la coopération audiovisuelle francophone (ICAF), qui assure la visibilité de la francophonie et la valorisation du français via les émissions du magazine Espace francophone, diffusées sur France 3, France Ô (Outre-Mer), TV5 Québec, Télé Bruxelles

et une trentaine de chaînes africaines et asiatiques. Les émissions réalisées par l'équipe bruxelloise participent au rayonnement culturel belge francophone dans les pays de langue française à travers le monde.

La Commission communautaire française aide entre autres au développement de la francophonie et à la connaissance de la langue française sur le territoire bruxellois. Elle soutient ainsi, avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Centre européen de langue française, l'Alliance française de Bruxelles-Europe. Ce centre a pour principales missions l'enseignement de la langue française et la promotion de la culture francophone à destination d'un public immigré et aux représentants de l'Union européenne à Bruxelles.

En ce qui concerne le monde associatif, et plus particulièrement les asbl francophones bruxelloises, la Commission communautaire française subventionne régulièrement les voyages de représentants dans le cadre de colloques, tables rondes et rencontres ayant lieu à l'étranger. Elle intervient dans des subventionnements destinés à inviter des chercheurs ou des représentants de secteurs spécifiques étrangers dans le cadre d'événements bruxellois organisés par des associations reconnues par la Commission communautaire française.

La Commission communautaire française subventionne également la Délégation générale Wallonie-Bruxelles à Paris. L'objectif de cette délégation est diplomatique, à savoir représenter la Belgique francophone dans le monde.

La mission de cette délégation, outre la gérance, concerne trois aspects. Le premier consiste à s'occuper des missions bilatérales entre des entités belges francophones, ainsi que des relations transfrontalières.

Elle participe aux travaux des grandes organisations internationales et suit l'agenda de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de l'Unesco en lien avec le niveau fédéral. Les réunions et travaux sont suivis par des conseillers qui travaillent avec les délégations et qui peuvent être assistés d'experts techniques de WBI.

Elle représente par ailleurs WBI aux travaux de l'OIF, en tant que représentante des entités fédérées belges francophones. C'est WBI qui constitue la délégation diplomatique officielle et la Fédération Wallonie-Bruxelles est principalement compétente en la matière.

Mon prédécesseur avait effectivement pris des dispositions pour présenter la candidature de la Commission communautaire française à l'OIF. Elle n'a pas pu aboutir, étant donné le coût que cela représenterait. Je n'abandonne pas l'idée, mais il est vrai qu'au vu des coûts évoqués, cette approche devrait se passer en concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il nous faudrait évaluer l'intérêt de la Commission communautaire française à se porter candidate. Je ne préjuge nullement de cet intérêt, puisque j'ai moi-même soulevé la question au début du mois de septembre avec l'administration.

En ce qui concerne l'organisation de grands événements tels que le Sommet mondial de la francophonie, nous n'y sommes évidemment pas opposés. Si une telle opportunité se présente, il faudra voir comment y associer la Fédération Wallonie-Bruxelles. En ce qui concerne des événements francophones de moindre importance, nous ne pouvons qu'être favorables à la proposition. Bruxelles a effectivement l'habitude d'accueillir de nombreux congrès annuellement.

Les contraintes budgétaires existent bel et bien, mais ce n'est pas pour autant que l'on ne peut améliorer, via la Commission communautaire française, la visibilité et la promotion de la

communauté francophone de Bruxelles. Plusieurs initiatives sont déjà à l'étude, comme l'élaboration de documents qui la rendent davantage attractive à tous les niveaux : savoir-faire au niveau social, de la santé, de l'aide aux personnes handicapées, de la formation professionnelle ou de la valorisation du pôle touristique bruxellois.

L'administration travaille également à la mise sur pied d'un événement à Paris à l'automne 2015, en collaboration avec la délégation générale Wallonie-Bruxelles et le Centre Wallonie-Bruxelles.

J'aimerais également souligner que le niveau de sophistication de nos institutions est, certes, une difficulté, mais pas toujours un frein au rayonnement de notre Région. En effet, nous possédons un véritable savoir-faire en matière d'ingéniosité institutionnelle, qui attire l'attention des experts venant des quatre coins du monde, généralement de pays ou régions confrontés à la cohabitation de communautés culturellement différentes. Ils en tirent tous les enseignements et cela participe aussi au rayonnement de nos institutions.

Nous accordons également une attention particulière à la représentation de la Commission communautaire française, et donc des francophones de Bruxelles, au sein de Wallonie-Bruxelles International et au sein de la délégation générale Wallonie-Bruxelles. J'ai rencontré à mon cabinet l'ensemble de ces acteurs pendant le mois de septembre.

Au cours des journées diplomatiques, lors de la soirée inaugurale, j'ai eu l'occasion de rappeler notre volonté de faire émerger l'identité de la Commission communautaire française.

On se retrouve dans des espaces où la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne sont très bien représentés, alors que l'on ne remarque même pas l'identité visuelle de la Commission communautaire française. Nous sommes un troisième partenaire, certainement de plus petite taille, mais nous devons être égaux aux autres. Dans la mesure de nos moyens, certes, mais cela ne doit pas nous empêcher de promouvoir notre identité propre en fonction de nos objectifs.

Pour valoriser les francophones de Bruxelles, la politique de la Commission communautaire française doit être volontariste et réaliste. Les projets les plus coûteux ne sont pas nécessairement les meilleurs. Les contraintes budgétaires appelant la retenue ne doivent pas nous empêcher de faire preuve de créativité, d'intelligence et d'efficacité.

J'ai demandé que l'on évalue les avantages et les inconvénients des projets en cours, pour déterminer ceux qui sont les plus porteurs en fonction du coût qu'ils représentent et de nos ambitions pour l'avenir. Activer au mieux les initiatives en matière de coopération internationale, valoriser le caractère francophone de Bruxelles et de ses habitants, faire connaître la Commission communautaire française comme un acteur sur la scène internationale et sur celle de la francophonie, voilà résumés les axes de ma politique.

J'ai rencontré l'administration et je ne suis rendue la semaine dernière à Paris afin de rencontrer ceux qui participent au rayonnement francophone. J'ai vu nos représentants lors des journées diplomatiques. Durant les mois à venir, je vais essayer de déterminer une ligne de conduite pour les prochaines années.

L'accueil des nouveaux arrivants à Bruxelles a été discuté avec l'administration. Comment se situe-t-on ? Quel est le rôle de l'Alliance française ? Nous projetons de travailler avec une association afin de répondre à la demande. L'opérateur le plus efficace doit encore être identifié.

La candidature de Bruxelles à l'OIF est introduite sans retenue de ma part, mais il faut également évaluer le budget.

Il s'agit de la question numéro un de cette législature. Nous avons prospecté et rencontré ceux qui, au quotidien, promeuvent le rayonnement francophone de Bruxelles. J'ai chaque fois réaffirmé qu'il est important que la Commission communautaire française soit considérée comme un partenaire à part entière.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

Mme la présidente. - La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). - Il était important de commencer avec cette question. J'ai pris note de ce que vous appelez votre volontarisme en la matière.

Nous interrogeons régulièrement le Collège sur l'image de notre institution et sur la reconnaissance qu'elle peut avoir dans le cadre institutionnel complexe belge et bruxellois. Ce rayonnement au travers de la francophonie est utile non seulement à la reconnaissance de notre institution, mais aussi pour qu'elle puisse jouer son rôle à l'égard des francophones bruxellois. On n'est pas francophone par défaut. Il y a une adhésion autour d'une culture, d'une langue et de leur apport à mon sens fondamental à la culture européenne et mondiale.

Pour le reste, vous nous avez dressé le catalogue des actions en cours. Vous avez dit que vous étiez ouverte à l'organisation d'événements sans préciser lesquels. Vous avez parlé d'événements de moindre importance.

Mme Céline Fremault, ministre. - J'ai dit que ce n'était pas parce qu'ils étaient de moindre importance qu'ils n'étaient pas pertinents.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). - J'ai cité des événements qui se passaient à Namur, à Liège, etc. Ils ont aussi leur intérêt. Ce n'est pas parce que nous ne pouvons pas organiser un sommet de la francophonie que nous ne pouvons rien faire du tout. Certes, vous avez laissé la porte ouverte. Il sera donc intéressant de voir ce que vous proposerez concrètement dans les mois qui viennent.

Vous êtes restée un peu floue sur l'adhésion. M. Doukeridis et M. Kir avaient été assez pessimistes en la matière. J'avais été très surpris, lors de la dernière législature, de l'enthousiasme de M. Madrane. Vous pourriez peut-être vous en inspirer et reprendre cet élan. Il nous faut nous en tenir aux intentions exprimées dans cette enceinte et soutenues tant par la majorité que par l'opposition. Il s'agit d'initiatives intéressantes et proactives en la matière. Vous laissez la porte entrouverte, mais vous n'osez pas trop vous engager. J'aurais préféré une réponse plus claire. Je regrette ce flou.

Vous allez évaluer les projets. Vous ne serez donc pas étonnée que, dans quelques mois, je dépose une nouvelle interpellation. En effet, je n'ignore pas que nous sommes en début de législature. Même si vous avez rencontré les principaux acteurs du domaine, vous ne disposez pas encore de toutes les réponses.

Je souhaite toutefois que ce dossier ne reste pas sous une pile oubliée, à l'instar du sort qui lui a été réservé sous la précédente législature. Mis à part l'enthousiasme de M. Madrane à la fin de cette période, ce dossier est resté quatre ans en jachère. J'espère cette fois-ci que dès le début de la législature, nous allons pouvoir poser des actes qui permettront un vrai bilan en la matière.

Mme Céline Fremault, ministre. - Lors du débat budgétaire, nous aurons l'occasion de faire les premiers choix, mais une évaluation est nécessaire. Il nous faut voir où les actions sont les plus pertinentes et où elles rayonnent le plus.

Le fait d'avoir rencontré tous les acteurs et de m'être déplacée rapidement témoigne de mon intérêt à l'égard de leur action et de ma volonté de travailler avec eux pour déterminer les meilleurs projets et de créer le lien entre les institutions, comme je l'ai dit à Pascale Delcomminette, Administratrice générale faisant fonction de WBI, lors d'une rencontre à mon cabinet.

Mme la présidente. - L'incident est clos.

L'INCLUSION DES PERSONNES HANDICAPÉES

DE **MME MAHINUR OZDEMIR**

À **MME CÉLINE FREMAULT**, MINISTRE EN CHARGE DE LA POLITIQUE D'AIDE
AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Mme la présidente. - La parole est à Mme Ozdemir.

Mme Mahinur Ozdemir (cdH). - En juillet 2009, la Belgique a ratifié la convention des Nations Unies relative aux droits de la personne handicapée. Elle s'engage donc à garantir les droits des personnes handicapées, à les prendre en compte dans toutes les politiques publiques et tous les programmes, et à éliminer toute forme de discrimination à leur égard.

Dans ce cadre, la Belgique a dû remettre un premier rapport en 2011 pour justifier de la mise en œuvre de la convention auprès du Comité des droits de la personne handicapée. Au début du mois d'octobre 2014, ce comité a publié ses conclusions en réponse à ce rapport belge, dans lesquelles il se dit préoccupé par certaines lacunes importantes.

Selon le comité, les personnes handicapées sont trop souvent amenées à devoir suivre des circuits spécifiques au handicap. Que ce soit pour l'enseignement, l'emploi ou encore le logement, les informations et les moyens manquent pour favoriser la vie en communauté des personnes en situation de handicap, qui ont souvent très peu de possibilités de favoriser leur autonomie, étant donné le manque d'assistance personnelle.

Le comité recommande dès lors à la Belgique de mettre en place un plan d'action transversal du handicap, qui implique tous les niveaux de pouvoir et qui garantisse les moyens financiers, matériels et humains d'accessibilité nécessaires à leur pleine inclusion dans la société.

Ces constats ne sont pas neufs. Ces objectifs d'inclusion, que notre groupe politique soutient vivement et depuis longtemps, sont ainsi développés dans l'accord de majorité 2014-2019. Le décret relatif à l'inclusion des personnes handicapées, adopté en 2014, vise d'ailleurs à permettre la participation pleine et libre de la personne handicapée à la vie en la société, au même titre que n'importe qui.

Avez-vous pu prendre connaissance de l'ensemble des conclusions du Comité des droits de la personne handicapée ? Dans l'affirmative, avez-vous des remarques à formuler sur celles-ci ? Quels points du décret inclusion ont-ils pu être mis en œuvre par la Commission communautaire française à Bruxelles pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et ce, même si le décret inclusion vient d'être adopté ?

Afin de promouvoir des politiques plus transversales, mieux intégrées et une meilleure cohérence dans les compétences institutionnelles en matière de handicap, des concertations ont-elles déjà eu lieu en ce début de législature entre les différents niveaux de pouvoir ?

En d'autres termes, nous plaçons pour que les politiques et projets dans lesquels les personnes handicapées font l'objet de discrimination, souvent involontaires, intègrent la notion de

handicap de façon adéquate et le plus systématiquement possible.

La réponse à donner au handicap doit être une responsabilité partagée par tous les décideurs politiques, sans cloisonnement.

Mme la présidente. - La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo). - Cela ne vous étonnera pas que je touche un mot des suites du décret inclusion. Vous savez combien il me tient à cœur. Je ne suis pas la seule, puisqu'il avait été largement soutenu lors de la législation précédente. Nous avons pris le temps de mener des concertations au sein de groupes de travail et l'heure était venue de prendre des arrêtés d'application.

Où en êtes-vous dans la prise des arrêtés ? Pour certains d'entre eux, on ne part pas de zéro. Par exemple, celui portant sur les prestations individuelles était prêt et attendait l'avis du Conseil d'État. J'espère donc qu'il pourra aboutir rapidement. Étaient également quasiment prêts, les arrêtés sur les loisirs et le volontariat.

Reste un arrêté qui, selon moi, a toute son importance : celui qui instaure un groupe de travail intercabineaux sur l'inclusion à la Commission communautaire française. L'objectif est que chaque ministre de la Commission communautaire française puisse analyser ses compétences sous l'angle de l'inclusion. Il ne faut pas que l'inclusion soit confinée à la ministre chargée de la Politique d'aide aux personnes handicapées. Chaque ministre doit, pour chacune de ses compétences, pouvoir se focaliser sur la question de l'inclusion de la personne handicapée.

Nous voulions également nous orienter vers une simplification du système de subsidiation. Ce chantier doit encore être mené.

Enfin, des groupes de travail devaient démarrer. J'imagine qu'ils vont se réunir dans les prochains mois.

Mon but n'est pas de vous demander si tous les arrêtés d'application ont été finalisés. Je sais qu'ils ne le sont pas et je préfère vous demander d'organiser une concertation dans le cadre d'un travail sérieux et bien réalisé.

En ce qui concerne les recommandations formulées dans le rapport du Comité des droits des personnes handicapées, vous pourriez, en tant que Bruxelloise, inviter vos collègues des autres niveaux de pouvoir à une conférence interministérielle dédiée aux personnes handicapées. Une telle structure existait d'ailleurs, et existe sans doute toujours, mais il faut reconnaître sa parfaite inefficacité. Elle ne représente en effet qu'un sous-groupe de la conférence interministérielle famille et sports, et ne se réunit qu'une seule fois par an.

Je ne doute pas qu'il s'agit d'un dossier que vous aurez à cœur de faire progresser.

Mme la présidente. - La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre. - L'inclusion des personnes en situation de handicap est effectivement l'un des axes forts de la politique du gouvernement en cette matière. Vos interrogations sur le sujet sont pertinentes et devraient obtenir réponse dans les mois qui viennent. J'ai d'ailleurs beaucoup travaillé, entre 2004 et 2013, sur cette problématique qui me tient particulièrement à cœur.

Le Comité des droits des personnes handicapées a adopté, début octobre 2014, ses observations finales concernant le rapport initial par la Belgique de la convention des Nations Unies relative aux droits de la personne handicapée. Ce

rapport comporte beaucoup de points d'amélioration sur lesquels la Belgique devrait agir afin de promouvoir l'inclusion.

Ces conclusions, extrêmement exigeantes pour notre pays, sont le reflet de l'excellente préparation de notre secteur associatif, qui défend avec des arguments solides la vie la plus humaine possible pour ces personnes. Elles renvoient aussi à des choix de société effectués parfois il y a 50 ans sur la prise en charge du problème : institutions médicopédagogiques, enseignement spécialisé, ou ce que l'on appelait les "ateliers protégés". Le comité critique ainsi, à juste titre, la prévalence du modèle médical.

Je suis extrêmement sensible, tout comme l'a été Mme Huytebroeck, à la mise en œuvre du paradigme d'inclusion comme approche nouvelle pour la politique des personnes en situation de handicap. Mon cabinet et le service Personne handicapée autonomie recherchée (Phare) étaient présents le 28 octobre 2014 à la journée de réflexion organisée par le Centre interfédéral pour l'égalité des chances à propos de la consultation des personnes en situation de handicap sur leurs droits fondamentaux.

Comme vous le soulignez, l'un des points fondamentaux de la convention est la mise en autonomie de la personne, qui devient un sujet de droit prenant part aux décisions qui la concernent au quotidien. Cet élément est très important et le gouvernement devra le mettre en œuvre en permettant à chaque personne de prendre une décision ou, dans certains cas d'autonomie plus limitée, de participer à la prise d'une décision, avec l'assistance d'une personne de confiance.

Pour la Région bruxelloise, un élément fort du rapport est l'affirmation, à l'article 19 de la convention, d'un projet de "désinstitutionnalisation" des personnes comme conséquence de leur autonomie de vie fondamentale et de leur inclusion dans la société. Le comité propose ainsi de réduire les investissements dans l'infrastructure collective et de favoriser les choix personnels. Il est ainsi demandé un plan pour garantir l'accès aux services de vie autonome, afin que les personnes puissent vivre dans des communautés.

Dans cette perspective, je suis favorable au respect du vœu des personnes qui souhaitent rester à domicile le plus longtemps possible. Il faut les aider à atteindre cet objectif, notamment via des mesures individuelles.

Il s'agit, par exemple, d'adapter le logement ou le véhicule. Cela concerne aussi l'aide et les soins à domicile, ainsi que l'amplification des offres de répit.

Nous souhaitons aussi donner la possibilité de favoriser la naissance de structures plus légères de logement collectif, où les personnes seront mises en plus grande autonomie. Des projets nouveaux sont développés en Région Bruxelloise, comme la Villa Pilifs à la Commission communautaire commune, ou les projets de logements comme Les Pilotis ou Les Fauteuils volants à la Commission communautaire française. Je n'oublie pas des projets plus anciens, comme l'asbl le Huitième jour (Commission communautaire commune) ou Les Tropiques, à Uccle (Commission communautaire française).

De manière générale, il y a lieu d'approfondir les centres d'activités de jour ou les logements collectifs adaptés. Les projets pédagogiques doivent tendre vers la réalisation du projet individuel de la personne, afin de lui offrir la plus grande autonomie possible et un niveau optimal d'inclusion.

Dans chaque lieu de vie, les modalités de participation effective des personnes (les conseils des usagers) constituent un point important pour rencontrer les observations du comité des Nations Unies.

Pour atteindre cet objectif, l'un des points qui sera mis en œuvre au cours de la législature est celui de la démarche d'évaluation qualitative, dont l'un des critères est la prise en compte de l'avis de la personne handicapée dans l'évolution des pratiques et du projet collectif.

Une lecture superficielle de l'avis du comité pourrait laisser croire que ce dernier demande de réduire les budgets des centres et services. Je préfère utiliser le terme "transformation" que celui de "désinstitutionnalisation", qui prête à confusion. En effet, dans le même paragraphe, le comité demande de faire disparaître les listes d'attente existantes.

Je vous renvoie à la déclaration de politique générale et au prochain budget 2015, pour réaffirmer le soutien continu du gouvernement à l'ouverture et au fonctionnement des centres d'activités de jour et des logements collectifs adaptés. Le logement fait d'ailleurs également partie de mes compétences à la Région.

Le gouvernement s'est engagé à trouver une réponse au manque de places face à l'urgence de l'accueil de certains cas prioritaires.

Comme l'ensemble du gouvernement, je suis particulièrement attentive à mettre en œuvre une politique d'inclusion, non seulement dans les matières reprises sous le vocable d'aide aux personnes handicapées, mais bien entendu aussi dans l'ensemble des compétences régionales bruxelloises. Cette vision transversale est essentielle !

Les thèmes de l'accessibilité de l'espace public, des logements et de l'emploi doivent faire l'objet d'un effort continu et persistant, dans un souci d'approche intégrée des politiques. Sur ce point, je souligne la poursuite des travaux de la Commission des personnes à mobilité réduite, avec la mise en œuvre du Plan Iris 2 et du Plan piéton. La Région se dirige vers une prise en compte globale de l'accessibilité à tous les espaces piétons et pour tous les handicaps.

Enfin, s'agissant des bonnes pratiques, je souhaiterais relever, à titre d'illustration, les passerelles ou les projets d'inclusion des enfants en situation de handicap dans les milieux d'accueil de la petite enfance.

Le projet Organisation et coordination de l'aide précoce pour l'inclusion (Ocap) émane d'une collaboration fructueuse entre l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et le service Phare, avec une équipe itinérante de soutien aux crèches. En ce moment même, un colloque est organisé par l'ONE, le service Phare et l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (AWIPH) sur ce sujet. Et j'ai eu récemment l'occasion de rencontrer les participants au projet Ocap.

D'autres contacts sont pris avec les administrations pour favoriser l'inclusion. Souvenez-vous, Madame Huytebroeck, nous avons lancé, en février de l'an dernier, le Pool H chez Actiris pour stimuler l'emploi des personnes handicapées. Cette structure donne de bons résultats et nous poursuivons le lancement de tels projets visant à créer des passerelles.

Nous avons, effectivement, reçu l'avis du Conseil d'État sur l'arrêté inclusion. Les services de la Commission communautaire française analysent les aspects juridiques du dossier et j'attends leurs conclusions. Je rencontrerai Mme Kempeneers la semaine prochaine pour identifier les groupes de travail à mettre en place de manière prioritaire.

En matière de prestations individuelles se pose également la question du transfert entre la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune. La simplification de l'octroi des subsides devra également faire l'objet d'un groupe de travail.

La nécessité de créer une conférence interministérielle de la personne handicapée me semble évidente. C'est une matière importante, dont mon homologue wallon M. Prévot étudie divers aspects. À ce sujet, un accord de collaboration a d'ailleurs été conclu récemment avec la France. Je prendrai les contacts nécessaires pour appeler à la concrétisation d'une telle conférence interministérielle.

Avec les remarques du Conseil d'État et les analyses juridiques en cours, ce dossier est appelé à évoluer au cours des prochains mois.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

Mme la présidente. - La parole est à Mme Ozdemir.

Mme Mahinur Ozdemir (cdH). - Nous sommes en début de législature et nous ne manquerons pas de revenir sur le sujet au cours des prochains mois.

Mme la présidente. - L'incident est clos.

**LA PROMOTION DU SPORT AUPRÈS DES JEUNES ISSUS DES MILIEUX
DÉFAVORISÉS**

DE M. ABDALLAH KANFAOUI

**À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE
EN CHARGE DU SPORT**

Mme la présidente. - La parole est à M. Kanfaoui.

M. Abdallah Kanfaoui (MR). - La Fondation Constant Vanden Stock a réitéré cette année son projet foot-études, dont l'objectif est de lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire.

Concrètement, la fondation met à disposition des enfants issus des milieux défavorisés des équipements sportifs et des entraîneurs de l'Union belge, afin qu'ils puissent s'entraîner chaque mercredi sur les terrains proposés gracieusement par les autorités locales. Pratiquer un sport devient possible pour ces jeunes et, en échange, ils doivent s'engager sur la voie de la réussite scolaire. Pour les y aider, des classes de devoirs sont organisées à cet effet.

Pour le moment, sept communes sont concernées par le projet : la Ville de Bruxelles, Ixelles, Etterbeek, Uccle, Saint-Gilles, Evere et Woluwe-Saint-Pierre. À terme, la fondation ambitionne de mobiliser les dix-neuf communes bruxelloises.

Au-delà de son caractère sportif, il faut saluer la véritable vocation sociale et éducative que revêt ce projet. Le sport est non seulement un excellent moyen d'inculquer aux jeunes des valeurs essentielles comme le fair-play, la solidarité ou encore la tolérance, mais il contribue également à leur bonne santé et à leur épanouissement personnel.

Je saisis cette initiative, Madame la ministre-présidente, pour vous interpellier sur votre politique sportive qui, selon la déclaration de politique communautaire, s'articulera autour de cinq axes prioritaires : l'information, l'accessibilité, l'émancipation sociale, le développement des infrastructures et la coordination entre les pouvoirs publics.

Dans un premier temps, je souhaiterais obtenir de votre part quelques éclaircissements concernant l'axe "accessibilité". Vous avez annoncé une politique de "sport pour tous", avec l'ambition de développer des projets ciblant des publics spécifiques.

Qu'entendez-vous par "publics spécifiques" ? Pourriez-vous

nous fournir la ou les définitions de cette notion ?

Nous supposons que sont notamment visés les jeunes issus des milieux défavorisés. Aussi, avez-vous déjà retenu des mesures novatrices et similaires au projet foot-études pour permettre à ces jeunes issus des milieux défavorisés de pratiquer une activité sportive ?

Dans un second temps, j'attire votre attention sur le fait qu'une implication de la Commission communautaire française dans un programme tel que celui de la Fondation Constant Vanden Stock serait une manière d'atteindre au moins trois des cinq objectifs en matière sportive fixés dans la déclaration de politique communautaire, à savoir l'accessibilité pour tous, l'émancipation sociale et la coordination efficiente avec les différents niveaux de pouvoir.

Avez-vous été en contact avec les responsables de la Fondation Constant Vanden Stock dans le cadre du développement de leur projet ? Dans l'affirmative, quelle a été la nature de l'aide apportée par la Commission communautaire française à la réalisation de ce projet ? Allez-vous proposer à la fondation un soutien de notre institution pour étendre ce projet à l'ensemble des dix-neuf communes bruxelloises ?

Des mesures sont-elles retenues pour encourager les communes à participer à ce type d'initiatives, en mettant, par exemple, à disposition des infrastructures sportives ou un système de transport avant et après les entraînements ?

(Applaudissements)

Mme la présidente. - La parole est à M. Diallo.

M. Bea Diallo (PS). - Je rejoins les propos de mon collègue. Le sport est un bon moyen d'inculquer aux jeunes de vraies valeurs. Le projet de la Fondation Constant Vanden Stock est très intéressant à cet égard. Je connais très bien le responsable.

Un grand nombre de projets ont été mis en place dans plusieurs communes de la Région bruxelloise, mettant en avant cette volonté d'inculquer de vraies valeurs aux jeunes et de les insérer dans la société. Il est évident que ce projet mérite d'être soutenu, mais je voudrais que l'on mène une réflexion plus globale.

Diverses initiatives avaient été portées précédemment par les ministres Kir et Madrane. Madame la ministre, avez-vous déjà pu identifier les différents projets bruxellois qui utilisent le sport comme outil d'insertion, d'éducation et de développement personnel, mais aussi qui visent à encourager les femmes de certains quartiers à pratiquer un sport ?

D'autres initiatives que ce projet méritent aussi d'être soutenues. J'aime le football, mais il est important de s'intéresser également à d'autres sports. Les valeurs éducatives du football sont importantes à transmettre, car on y rencontre actuellement des problèmes de violence et un manque de fair-play.

Lorsqu'une initiative vient du monde du football, tout le monde s'enthousiasme, car il y a beaucoup d'argent dans ce milieu. Tout cet argent fait rêver les gens. Il faut cependant passer au-delà de cet aspect et aller aussi vers d'autres sports qui inculquent également des valeurs éducatives. Je vous encourage donc à avoir une réflexion plus globale et à rassembler les différents projets, pour les rendre complémentaires.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)

Mme la présidente.- La parole est à M. Kompany.

M. Pierre Kompany (cdH).- Pour le moment, nous avons surtout évoqué l'argent du football, peu son public. Ce sport est le plus pratiqué dans la plupart des pays du monde. Malheureusement, il n'est pas toujours porteur des rêves que nous tous, parents, avons à son égard : la fête.

J'ai eu à apprécier les différentes questions posées par M. Abdallah Kanfaoui en ce qui concerne un projet qui, bien coordonné, ne peut que porter ses fruits ! Je connais plutôt bien ce projet pour avoir été sollicité lors de son lancement. Je connais tous ceux qui en sont le moteur et certains d'entre eux sont passés entre mes mains.

Nous ne pouvons qu'encourager ce type de projet, émanant dans le cas évoqué par notre collègue, du secteur privé (la Fondation Constant Vanden Stock), et demander un regard attentif à l'autorité compétente pour permettre le développement de telles initiatives.

Cela dit, les projets foot-études me tiennent très à cœur, je ne dois pas en dire la raison...

J'aimerais vous poser quelques questions, liées notamment aux disponibilités des infrastructures sportives de notre Région.

Avez-vous connaissance de projets de foot-études ? Quelles formes de soutien pouvez-vous leur apporter ?

Vu l'affluence sur les terrains de foot communaux et la difficulté liée à la croissance actuelle du nombre d'équipes de football, avez-vous la possibilité de satisfaire un plus grand nombre des demandes, plus spécifiquement dans les quartiers défavorisés ?

Êtes-vous en possession de listes d'attente ? Si oui, qu'avez-vous mis en place pour pallier le manque de places ?

Du point de vue scolaire, quelles sont les mesures mises en place pour évaluer le jeune dans sa scolarité ? L'école de devoirs est-elle prévue avant ou après l'entraînement ?

Où se situent les écoles de devoirs ? Y en a-t-il une dans chaque commune déjà concernée par ce projet ? Combien compte-t-on de jeunes par classe ? Qui les encadre ? Existe-t-il une grille d'évaluation de ce système, assimilé à un service d'utilité publique ?

Avez-vous dressé un bilan du fonctionnement des écoles de devoirs, commune par commune ? M. Cerexhe, ici présent, a accepté d'être l'un des pionniers en la matière.

Qu'en est-il de la gratuité ? Cela devrait constituer une mission prioritaire, avant de s'attaquer au reste des communes.

Lorsque vous évoquez les jeunes issus de milieux défavorisés, parlez-vous des jeunes qui habitent les quartiers défavorisés ou des jeunes issus de ménages défavorisés ?

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelynne Huytebroeck (Ecolo).- Je ne parlerai pas de la Fondation Constant Vanden Stock, car je ne la connais pas bien. En revanche, je voudrais mettre en lumière une autre initiative : l'existence d'une d'association, directement en relation avec le sport et la question du fair-play dans le sport, le Panathlon international.

Celui-ci existe depuis une dizaine d'années et travaille

beaucoup. Je pense qu'un accord existe avec la Commission communautaire française et que des actions sont menées conjointement par la Commission communautaire française et le Panathlon. Plusieurs communes bruxelloises sont directement membres du Panathlon.

Ce dernier organise, avec l'aide d'autorités locales, une sensibilisation, principalement à la question du fair-play dans le sport, et pas seulement dans le football. J'ajouterais que son objectif est d'inculquer le fair-play dans tous les milieux, non pas uniquement dans les milieux défavorisés.

Que l'on fasse partie d'une équipe internationale ou de quartier, le fair-play doit être stimulé ! Sa promotion est le but de cette fondation et c'est la raison pour laquelle il est important de la soutenir.

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Dufourny.

Mme Dominique Dufourny (MR).- Je m'associe à ces propos et souhaiterais les compléter en abordant la thématique des chèques sport. Pour rappel, nous apprenions en 2009 la décision du Gouvernement de la Communauté française de supprimer au budget 2010 le crédit de financement des chèques sport. Vous vous en souvenez certainement, puisque à l'époque vous faisiez partie de ce même gouvernement.

Cette mesure profondément antisociale avait - et c'est assez rare pour le souligner - fait l'unanimité contre elle dans cette même assemblée. Même votre collègue en charge des Sports à l'époque au sein de la Commission communautaire française, et depuis lors retiré en ses terres de Saint-Josse, l'avait qualifiée d'"énorme" et s'en disait "consterné".

Depuis lors, conscientes de l'importance de cette aide destinée aux jeunes de six à dix-huit ans issus essentiellement de milieux défavorisés, certaines entités ont consenti les efforts financiers nécessaires pour les maintenir.

Nous voilà en 2014, et s'il ne faut pas oublier le passé, il nous faut maintenant regarder vers l'avenir. Vous annoncez une politique de sports pour tous et je m'en réjouis. Je suis parfaitement consciente des difficultés budgétaires actuelles, qui sont les mêmes à tous les niveaux de pouvoir, mais n'est-il pas temps de prendre un nouveau départ et de réinstaurer une mesure qui avait fait ses preuves ?

À titre d'exemple, et pour avancer des chiffres concrets, Ixelles - membre de Panathlon Wallonie-Bruxelles, dont on vient d'évoquer l'existence et le fair-play - a continué à offrir ces chèques sur ses propres deniers. À cette fin, un budget de 28.700 euros a été dégagé en 2014. Cette somme a été répartie entre 67 ménages, permettant à 98 enfants entre six et dix-huit ans d'accéder à des activités sportives. On parle donc d'un montant de 290 euros par enfant, ce qui n'est pas rien.

Si la commune a réussi à dégager des fonds, pourquoi pas la Commission communautaire française ? À défaut d'une réinstauration des chèques sport ou d'un mécanisme similaire, ne serait-il pas possible d'envisager des subventions communes pour favoriser le sport pour tous ?

*(Applaudissements d'Eric Bott
et sur les bancs du groupe MR)*

Mme la présidente.- La parole est à M. Ikazban.

M. Jamal Ikazban (PS).- Nous partageons tous les préoccupations relevées par mes collègues. Promouvoir le sport pour tous et permettre l'accessibilité du sport au plus

grand nombre, notamment aux publics fragilisés, est important.

Néanmoins, il semble y avoir une méconnaissance des initiatives déjà existantes au niveau de la Commission communautaire française et de la Région. Des politiques ont déjà été menées dans ce sens. Rendre le sport accessible à tous doit être une politique qui agit à plusieurs niveaux. Il faut investir dans les infrastructures. On sait que le budget a triplé suite à l'intervention de MM. Kir et Madrane. Avoir des infrastructures de qualité dans nos communes est important pour la population.

Il faut également soutenir les clubs sportifs, et ce soutien est effectif. La Commission communautaire française n'est d'ailleurs pas la seule à assurer ce soutien, puisqu'un budget régional qui encourage la formation des jeunes existe depuis plusieurs années. Il complète sensiblement le budget des clubs sportifs. Cela concerne le football, mais aussi tous les autres sports et le sport féminin, comme l'a souligné Mme Huytebroeck.

Assurer le soutien aux familles est également important. Le chèque sport a disparu, mais il existe encore des possibilités, ici et là, d'aider certaines familles.

Pratiquer un sport ne se limite pas à fréquenter les clubs ou les équipes d'élite. Cela ne s'arrête pas au sport de haut niveau et au sport de compétition, qui certes constitue un phare. On a effectivement besoin d'équipes gagnantes, mais le plus important se déroule au sein des écoles et les quartiers. Dans certains quartiers fragilisés, des mères de famille apprennent à rouler à vélo, malgré leur âge. Apprendre à rouler à vélo sonne déjà comme le début de leur épanouissement.

J'interviens pour soutenir l'action menée par la Commission communautaire française, et surtout pour demander que l'on garde le cap et que l'on continue à accorder de l'importance au sport pour tous, au sport pour le plus grand nombre.

Évitons de nous focaliser : le sport n'existe pas seulement dans les clubs, mais aussi dans les associations, les écoles ou des organismes qu'il faut soutenir et aider. Il ne faut pas viser seulement le sport d'élite ou de compétition et notre principale préoccupation doit demeurer celle du sport pour tous, du sport destiné au plus grand nombre.

Si Mme Dufourny vous a donné l'exemple du chèque sport, je vous en donnerai un autre. Pour moi, le sport n'est pas une affaire de politique ou de partis politiques. Tout le monde doit se sentir concerné et consentir un effort. La Commission communautaire française, qui n'a pas de moyens financiers très importants, doit faire preuve d'imagination. Ainsi, ces dernières années, elle a trouvé de l'argent ailleurs et des budgets régionaux ont ainsi financé des infrastructures sportives ou de la formation.

Voici un autre exemple. En Région bruxelloise, des fonds fédéraux ont financé la rénovation de piscines, via Beliris. Puisque vous avez aujourd'hui des liens étroits avec ce niveau de pouvoir, j'espère que vous continuerez à revendiquer avec nous la nécessité de rénover ces infrastructures. En effet, les piscines sont très largement fréquentées par des jeunes, des moins jeunes, des hommes, des femmes. C'est un aspect très important.

Vous voyez que les exemples ne manquent pas, car le sport est l'affaire de tous. J'invite donc à maintenir le cap et à ne pas succomber aux sirènes médiatiques du sport d'élite ou de compétition. Et ce n'est pas Alain Courtois qui me contredira.

(Applaudissements)

Mme la présidente. - La parole est à M. Courtois.

M. Alain Courtois (MR). - Je me réjouis d'entendre enfin parler de sport dans une enceinte parlementaire.

(Remarques)

Je ne dis pas que c'est extraordinaire mais, enfin, on parle de sport. C'est un domaine qui se situe au-dessus des tendances politiques, qui unit au lieu de désunir. Nous avons tous la même vision du sport : il doit être un outil d'intégration et de multiculturalité. Le plus grand avantage du sport est qu'il permet à chacun, quelles que soient sa condition sociale et son origine, de démontrer ses talents.

C'est pour cette raison que je tiens à féliciter mon ami Bea Diallo pour sa nouvelle initiative en matière de boxe, avec l'ouverture d'une nouvelle salle. Nous voudrions faire de même ailleurs et nous saluons ce qu'il a réalisé.

La question portant sur la Fondation Constant Vanden Stock est fondamentale, bien que mon intervention ne se limite pas au football. La Fondation Constant Vanden Stock présente l'avantage d'être une initiative prise au niveau scolaire. Il ne s'agit pas ici de dénicher de nouveaux talents footballistiques, mais de permettre à des enfants de se mettre en mouvement et de travailler leur psychomotricité après l'école. C'est la raison pour laquelle certaines communes, comme la Ville de Bruxelles, se sont immédiatement associées à cette initiative et que des écoles peuvent désormais donner à des certains jeunes qui n'en ont pas toujours les moyens la possibilité de faire du sport.

Je réagis donc à propos de la Fondation Constant Vanden Stock et de l'école, pour rappeler que je demande depuis 1988 pourquoi, en Belgique, il n'existe pas de réflexion sur la place du sport à l'école et sur l'organisation d'une après-midi sportive. Je sais que certaines écoles le pratiquent, mais beaucoup ne le font pas.

Dans les semaines et mois à venir, je voudrais donc débattre avec vous de l'opportunité d'organiser une après-midi sportive dans toutes les écoles. Dans ce cadre, je voudrais également que l'on s'interroge sur l'absence de douches dans la quasi-totalité des écoles.

Tout le monde fait du sport, tout le monde sait monter à vélo et courir. Quand on a pratiqué ce sport, on sait à quel point les douches sont importantes. Dans nos écoles, entre un cours de latin et un cours de maths, nos enfants ont 50 minutes d'éducation physique sans possibilité de se doucher. C'est une honte absolue, mais il est inutile de crier davantage. Inspirons-nous plutôt de l'Angleterre et des États-Unis.

Mon intervention vise l'école. Je plaide pour qu'un jour, il y ait un véritable débat sur le sport dans cette assemblée, d'autant que j'observe que tous les partis comptent un spécialiste du sport dans leurs rangs.

Concernant les infrastructures, je reconnais que des efforts ont été consentis, mais il y a encore beaucoup à faire en la matière. Ce n'est pas votre faute, car vous n'avez pas les moyens. Je pense que l'État ne s'implique pas assez dans les infrastructures sportives, qui constituent pourtant la rétribution juste et logique des gens qui encadrent les sportifs. On parlait des piscines, leur situation dans le nord de Bruxelles est purement catastrophique.

*(Applaudissements de M. Eric Bott,
de M. Ahmed El Khannouss
et sur les bancs du groupe MR)*

Mme la présidente. - La parole est à M. Bott.

M. Eric Bott (FDF). - C'est la première fois que je peux vous

parler de sport au parlement en tant que nouveau député de cette Région de Bruxelles-Capitale qui me tient à cœur.

La Fondation Vanden Stock n'est pas la seule à œuvrer en la matière. À Woluwe-Saint-Pierre par exemple, se trouve une école de sport de haut niveau, le Parnasse sur le site de l'UCL. Il s'agit d'une école supérieure.

Les FDF souhaiteraient aujourd'hui repenser le sport à l'école pour tous, mais aussi du sport-études. Il n'existe malheureusement pas, en Région bruxelloise, de sport-études dès l'enseignement primaire. Il serait intéressant que la Commission communautaire française puisse, dès aujourd'hui, mettre en place ce genre de structure.

Par ailleurs, le ministre Antoine avait supprimé les chèques sport. Parallèlement, il avait mis en place un système utile de chèques pour les stages en juillet et août, dans le cadre des grandes vacances. Ma commune, Woluwe-Saint-Lambert, est la première de la Région bruxelloise à avoir réinstauré les chèques sport. Initialement, nous disposions de 5.000 euros. Aujourd'hui, ce sont plus de 35.000 euros que nous donnons aux jeunes défavorisés de notre commune par le biais de chèques sport. Nous avons repris les mêmes critères d'attribution que ceux établis dans le contrat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

À l'heure d'aujourd'hui, je pense que les chèques sport doivent être couplés avec les chèques bénévoles. En effet, le grand problème de nos clubs sportifs actuellement est le bénévolat. Je représente plus de 100 clubs dans ma commune et nous avons de plus en plus de difficultés à encore trouver des bénévoles susceptibles d'accompagner nos jeunes. Certes, les budgets de la Commission communautaire française ne sont pas extensibles, mais un petit apport financier serait le bienvenu.

De même, la prévention n'est pas inscrite dans le budget de la Commission communautaire française, mais elle pourrait se révéler créatrice d'emplois, notamment dans le domaine du sport.

*(Applaudissements de M. Kanfaoui
et sur les bancs du groupe des FDF)*

Mme la présidente.- Je propose de clôturer la liste des intervenants. Madame la ministre, vous n'échapperez pas à une séance consacrée au sujet, qui se tiendra vraisemblablement dans un avenir proche !

Mme la présidente.- La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- Madame la ministre-présidente, vous étiez il y a quelques mois encore ministre de la Santé à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous avons à plusieurs reprises échangé des propos quant à l'intérêt et l'importance de la valeur thérapeutique de l'exercice physique et du sport.

Je plaide aujourd'hui pour que la ministre des Sports que vous êtes puisse élargir le spectre de sa réflexion à l'intérêt de la pratique d'une activité sportive ou d'une activité physique régulière pour chacun, dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé.

Je prends pour exemple l'initiative prise récemment par l'UCL dans le cadre du traitement et de l'accompagnement des personnes souffrant du cancer du sein. Cette initiative consiste en une activité physique régulière encadrée, dont la pratique démontre que le risque de récurrence est réduit de 50%.

Décloisonnons le Sport et la promotion de la Santé pour que l'un et l'autre avancent de concert en se renforçant mutuellement et en délivrant un message simple et clair à

l'intention de toute la population : faites de l'exercice physique quotidiennement !

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Rousseaux.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- Le sport, c'est l'égalité, la discipline, l'esprit d'équipe, le respect des autres et la santé. C'est aussi l'école de l'effort et la découverte de la joie de récolter le fruit de ses efforts.

Je voudrais que tous les animateurs de clubs sportifs et tous ceux qui encadrent les enfants insistent régulièrement sur le fait que le goût de l'effort et le sens de la discipline sont valables dans toutes les occasions de la vie, notamment dans les études et, plus tard, dans les activités professionnelles.

Je suis très surprise de voir que les parents sont toujours au bord des terrains pour prodiguer leurs encouragements aux enfants, mais négligent de le faire pour l'école. Comme si ce n'était pas intéressant !

Je suis désolée de voir qu'au fil du temps, on est de moins en moins exigeant dans les écoles. Comme si les enfants, quels qu'ils soient, pouvaient être des champions sur les terrains de sport et n'être à l'école que de pauvres malheureux à choyer, sans jamais avoir de mauvais points ou d'échecs. D'ailleurs, on a presque supprimé les points et les appréciations sont de plus en plus floues.

(Rumeurs)

Cela a tout à voir ! C'est un état d'esprit !

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Cela n'a rien à voir avec le sujet de l'interpellation !

(Rumeurs)

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- Je voudrais que les animateurs sportifs qui encadrent les enfants insistent sur le fait que ce sens de l'effort et ses satisfactions s'appliquent aussi dans les autres domaines, et notamment dans le domaine scolaire. Cela me semble le meilleur vecteur pour induire ce sens de l'effort à l'école.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme la présidente.- La parole est à M. Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe (cdH).- J'ignore si, en déposant son interpellation, mon collègue s'attendait à ce qu'il suscite autant d'intérêt. C'est en tout cas positif.

M. Abdallah Kanfaoui (MR).- Je me réjouis de l'intérêt de mes collègues pour cette matière.

M. Benoît Cerexhe (cdH).- La Fondation Constant Vanden Stock ne concerne pas du tout le sport d'élite. Il s'agit au contraire de travailler avec des jeunes dans les quartiers qui, pour des raisons sociales ou financières, n'ont pas les moyens de s'inscrire dans un club et de payer une cotisation pour pratiquer régulièrement un sport.

C'est tout l'intérêt de ce projet : il permet aux jeunes des cités de pouvoir pratiquer le football avec un entraîneur diplômé. Nous sommes loin du sport d'élite. Ce projet est doublé d'un accompagnement scolaire qui est organisé par les éducateurs, les assistants sociaux, etc.

(Colloques)

Nous sommes très loin d'un projet élitiste.

Je rappelle également que l'accès au sport est un droit fondamental de l'enfant, consacré par les conventions internationales. Il est de notre devoir, en tant que pouvoir public, de permettre à chacun d'avoir accès à une discipline sportive. Vous avez souligné les efforts de la Région et de la Commission communautaire française au niveau du développement des infrastructures sportives.

Le nombre de terrains synthétiques aménagés en Région bruxelloise au cours des dix dernières années démontre les efforts considérables consentis par les instances régionales en faveur du développement des infrastructures sportives. Tous ceux qui travaillent dans les communes le savent, car il s'agit toujours de partenariats entre les communes et la Région, ou entre les communes et la Commission communautaire française.

Toutefois, nous devons intensifier encore notre action dans ce domaine. Je suis favorable à la tenue d'un débat général sur le sport. La proposition de M. Courtois mérite d'être soutenue. Le lien entre sport et école et le celui entre sport et santé sont autant de sujets intéressants, susceptibles d'alimenter les débats de notre assemblée au cours des prochains mois.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

Mme la présidente.- Nul doute que la proposition de M. Courtois sera mise à l'ordre du jour d'un prochain Bureau élargi.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Je ne m'attendais pas à ce que l'interpellation de M. Kanfaoui relative au sport suscite un tel nombre d'interventions. C'est dire si le sujet passionne et cela justifie qu'il soit considéré comme prioritaire dans la déclaration de politique générale de la Commission communautaire française. Les actions prévues dans l'accord de majorité montrent que le sport est l'un des domaines qui focalise le plus l'attention.

Il y a trois mois à peine que ce gouvernement a été mis en place. Nous disposons donc de cinq ans pour mettre en œuvre l'ensemble de ses priorités et pour faire en sorte que l'accès aux pratiques sportives devienne une réalité pour tous, dans toutes les communes et dans tous les quartiers de notre Région, qu'il soient aisés ou défavorisés.

L'accord de majorité du gouvernement francophone bruxellois entend promouvoir le sport pour tous. À ce propos, je tiens à préciser que le cadastre du sport en Région de Bruxelles-Capitale est un outil indispensable à la mise en œuvre d'une politique sportive juste et efficace. Celui-ci nous confirme, vous le savez tous, l'existence d'inégalités dans l'accès à la pratique d'un sport.

Vous conviendrez que le fait de s'adonner à un sport devrait être possible pour chacun d'entre nous. C'est d'ailleurs l'un des éléments qui a été évoqué par la plupart des intervenants. Or, comme M. Kanfaoui l'a relevé, il existe bon nombre de disparités d'accès à la pratique sportive, notamment pour nos jeunes issus de quartiers ou de milieux défavorisés.

Cela ne vous étonnera donc pas si je vous dis que l'un de mes objectifs sera précisément de combattre ces disparités, pour élargir le nombre de bénéficiaires des joies et des bienfaits du sport car le sport participe grandement à la socialisation des individus. En effet, c'est notamment par ce biais que certains jeunes et moins jeunes s'imprègnent des règles sociales, acquièrent des valeurs fondamentales ou encore entament une démarche individuelle d'insertion. Tout le monde s'accorde

à dire que c'est là une réalité.

L'activité sportive a donc incontestablement un rôle à jouer dans la société. C'est pourquoi, mon gouvernement entend promouvoir les projets sportifs qui comportent un aspect pédagogique de socialisation. Cet aspect a aussi été relevé par l'ensemble des intervenants.

Le projet Éducasport, par exemple, a pour vocation de soutenir le jeune sportif issu d'un milieu défavorisé. Ce soutien se déploie dans ses démarches et projets personnels, via un encadrement adapté et un accompagnement scolaire.

Cette structure pilote rassemble une vingtaine de clubs sportifs bruxellois, soit plus ou moins 3.000 jeunes, des écoles de devoirs, des organismes d'insertion professionnelle, des centres d'information pour la jeunesse et bien d'autres acteurs, autour d'un même objectif : soutenir les jeunes sportifs issus de milieux défavorisés.

Par ailleurs, notre étroite collaboration avec le Sporting club d'Anderlecht s'étend à plusieurs dossiers. Je pense notamment aux humanités sportives à l'institut Redouté Peiffer, qui permettent à des jeunes issus de ces quartiers de pratiquer le football en milieu scolaire. Cet enseignement dépend de la Commission communautaire française et 160 jeunes y sont inscrits. J'ai eu l'occasion de rencontrer les intervenants qui soutiennent ces études de football. Au-delà de la dimension sportive, ils insistent aussi sur la scolarité et le suivi scolaire.

Dernièrement, j'ai reçu des initiateurs de projets qui visent à créer un soutien sous forme d'école de devoirs en fin de journée, afin d'aider ces jeunes qui s'entraînent à accéder à une remédiation scolaire dans les matières qui leur sont plus difficiles. Ce type de soutien est essentiel au bien-être de ces jeunes, pour qu'ils soient aussi bons sur un terrain qu'en classe.

Nous essayons de les sensibiliser au fait que disposer d'un talent particulier ou faire partie de l'élite sportive permet certes de rêver d'un avenir formidable, mais qu'en même temps, il ne faut pas oublier qu'un diplôme est essentiel.

Sans verser dans la caricature évoquée par Mme Rousseaux, on ne peut pas être bon sur un terrain et mauvais à l'école. La pratique d'un sport permet d'améliorer les capacités et la rigueur que l'on doit avoir en classe. L'effort à déployer est identique, qu'il s'agisse de la scolarité, dans les compétences et savoirs de base, ou de la pratique du sport.

Concernant le projet de la Fondation Constant Vanden Stock, je vous confirme que nous sommes évidemment ouverts à toute forme de collaboration. C'est un vrai projet de développement pour les jeunes, plus particulièrement ceux issus de quartiers ou de ménages défavorisés. Pour répondre à M. Kompany, selon moi, un jeune peut habiter dans une commune riche, mais vivre dans un ménage défavorisé.

Parmi les partenaires du projet de la fondation figurent plusieurs communes qui jouissent d'une meilleure situation financière que d'autres et qui sont associées parce qu'elles comptent aussi des jeunes défavorisés dans leur population. Il est essentiel que l'ensemble des jeunes puissent bénéficier de ce projet.

Je vais prochainement rencontrer les initiateurs du projet de la Fondation Constant Vanden Stock, pour voir comment nous pouvons améliorer notre collaboration et l'élargir à l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale.

Je suis prête à répondre à l'ensemble des questions posées, mais vu l'engouement que suscite ce débat au sein de notre assemblée, une journée thématique consacrée au Sport serait

une bonne chose. Je suis donc prête à discuter, avec les parlementaires qui le souhaiteraient, des mesures que nous souhaitons mettre en œuvre dans ce domaine au cours de la présente législature.

La Commission communautaire française porte divers projets en faveur de la pratique sportive. L'action Sport au féminin, par exemple, créée par MM. Kir et Madrane, sera pérennisée. D'autres initiatives de promotion des valeurs portées par le sport - lutte contre les violences et le racisme, fair-play - doivent aussi être soutenues par la Commission communautaire française.

La Région bruxelloise envisage d'aider les communes à mettre en place des dispositifs visant une meilleure accessibilité au sport, car l'activité sportive ne se limite pas au football et aux compétitions de haut niveau. Il est de la responsabilité de notre gouvernement francophone de viser le sport pour tous. Nous y reviendrons plus précisément lors du débat budgétaire.

M. Courtois a évoqué l'installation de douches dans les établissements scolaires, dans le cadre des cours de gymnastique. Cette matière relève de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de sa ministre compétente, Mme Milquet.

Nombre de réponses vous seront apportées lors de l'actualisation du cadastre du sport, qui nous permettra d'identifier les domaines où nos politiques doivent être mieux développées. Je souhaite dialoguer avec tous les pouvoirs publics qui exercent une compétence en matière sportive dans notre Région. Je prendrai donc mon bâton de pèlerin pour rencontrer mes homologues des autres entités.

Concernant le soutien à apporter aux écoles de devoirs pour améliorer la pratique sportive, mais aussi la capacité des jeunes de suivre leur enseignement dans les meilleures conditions, cette compétence relève de mon collègue Rudi Vervoort. Il ne manquera pas d'y revenir dans le cadre des débats budgétaires.

Nous allons poursuivre notre politique d'aide aux clubs dans les communes. Beliris devra continuer à soutenir les projets qui ont une vocation sportive à Bruxelles. J'espère que tout le budget de Beliris ne sera pas épuisé par le colmatage des mesures d'économie prises au niveau des institutions culturelles fédérales.

Concernant le Panathlon, Madame Huytebroeck, il faudra poursuivre la collaboration entre la Commission communautaire française et cette association.

Mme Dufourny a abordé la question de la suppression des chèques sport au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous avons été fort marries de devoir procéder à ces économies, mettant en danger la pratique sportive de certains jeunes défavorisés. Certaines communes ont pu malgré tout agir via leur budget.

Cette mesure n'avait pas été prise à la légère. Elle avait fait l'objet d'un débat important au parlement. M. Diallo, par exemple, avait fortement attaqué mon collègue en charge du sport à ce sujet. Un certain nombre de priorités ont cependant été mises en avant pour le soutien à apporter aux clubs dans la diminution de leurs tarifs, dans le but d'une accessibilité au sport pour tous.

M. du Bus de Warnaffe a évoqué l'importance du mariage entre le Sport et la Santé. Je voudrais rappeler à ce sujet que la Commission communautaire française a soutenu le projet Sportez-vous bien, mangez malin !, que nous continuerons évidemment à soutenir s'il est maintenu. Le lien entre ces deux compétences est, pour moi, fort important. D'autres projets sont en préparation, ils seront présentés lors des débats budgétaires.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

Mme la présidente. - La parole est à M. Kanfaoui.

M. Abdallah Kanfaoui (MR). - Je constate que le sujet a permis de nombreuses interventions démontrant la sensibilité et le souci de notre assemblée quant à ces thèmes, mais aussi son soutien. La journée thématique devrait être mise à l'ordre du jour dans les semaines ou les mois à venir, à la lumière du cadastre qui aura été élaboré d'ici là.

La mission menée par la Fondation Vanden Stock est notamment de lier sport et réussite scolaire, et plus encore dans les milieux défavorisés, là où le taux d'échec, avec toutes ses répercussions sociales, est le plus important. C'est ce lien que nous tenons à mettre en avant.

Mme la présidente. - L'incident est clos.

LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CULTUREL BRUXELLOIS

DE MME JACQUELINE ROUSSEAU

À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE LA CULTURE

Mme la présidente. - La parole est à Mme Rousseaux.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR). - Le nouveau gouvernement affirmait dans sa déclaration de politique générale qu'il s'engageait à porter un projet culturel ambitieux et cohérent à l'échelle régionale, et l'ensemble des Bruxellois ne peuvent que s'en réjouir. On connaît les liens que la Culture entretient avec d'autres domaines et il s'agit aussi d'un lien entre les citoyens quels que soient leurs origines, goûts, aspirations et bagage culturel personnel.

Un an après la parution du Plan culturel bruxellois (datant du 4 octobre 2013), qui entend structurer le secteur culturel au sens large dans notre capitale, j'aimerais savoir dans quelle mesure certaines actions concrètes ont déjà été mises en place ou sont planifiées en vue d'assurer le rayonnement national et international auquel Bruxelles peut prétendre.

Le groupe MR attend d'un plan qu'il soit accompagné d'une planification rigoureuse et matérialisé dans des réalisations concrètes.

La trame du Plan culturel, reprise dans la déclaration de politique générale, affiche clairement la volonté d'avoir une meilleure vision, globale et exhaustive, du secteur culturel et artistique bruxellois, mettant en avant la nécessité de cartographier offres et demandes en matière culturelle, mais aussi d'évaluer le mode de financement global du secteur.

Pouvez-vous expliciter en quoi consiste l'effort annoncé en matière de promotion de l'information culturelle qui devra, comme annoncé, faire la promotion des lieux culturels reconnus et non reconnus ? Des mesures ont-elles éventuellement déjà été retenues à ce sujet ?

En matière de financement, le gouvernement affirmait que "la transparence dans l'octroi des subsides serait garantie par l'exploitation des outils informatiques de l'administration à des fins statistiques". Cette affirmation succincte semble être une réponse un peu bureaucratique à des questions légitimes que pourraient se poser les acteurs locaux de la culture sur le mode de financement du secteur culturel.

Le plan suggérait de mettre en place une politique de diffusion de l'information mieux adaptée en matière d'aide publique, en matière de visibilité des opportunités des subsides, en matière d'appels à projets et des critères d'évaluation des projets

culturels, mais aussi en matière de soutien logistique disponible.

Pouvez-vous nous dire quelles mesures novatrices ont déjà été planifiées en ce sens ?

Certaines pistes ont été avancées, encore récemment, pour renforcer le rayonnement culturel de Bruxelles, basées notamment sur la coordination entre les acteurs principaux de la Culture. Pouvez-vous nous dire si un calendrier a été établi pour le groupe de travail culture qui a été annoncé ? Quels acteurs seront-ils amenés à se coordonner dans le but commun de renforcer le secteur culturel sur le territoire bruxellois ? Comment envisagez-vous concrètement cette coordination ?

Toujours en matière de propositions concrètes, on a également évoqué le travail d'un régisseur culturel, institué par le gouvernement de la Région bruxelloise. Il s'agirait d'un interlocuteur de première ligne entre les différents acteurs publics et privés dans la coordination des projets culturels en Région bruxelloise. Il serait une sorte de facilitateur culturel. Ce projet est-il toujours d'actualité ?

L'annonce de la création d'un portail "artistsinbrussels.eu" a-t-elle été suivie d'effets ? Ce site internet à destination des créateurs et des artistes, lieu de rencontre virtuel plurilingue visant la centralisation des services de soutien aux artistes et les échanges d'expériences, devait avoir pour but de participer au positionnement de Bruxelles en tant que ville de créateurs. Notre capitale en compte énormément, dans tous les domaines.

Dès lors, la mise en place du portail est-elle effective ? Qui prépare et qui gèrera ce site ? Les artistes pourront-ils aussi s'y inscrire spontanément ? Pourront-ils y poster leurs projets en ligne, leurs demandes de soutien ou de collaboration ? Quel est le budget consacré à cette initiative ?

Enfin, afin de développer les industries culturelles créatives, des collaborations avec le secteur privé, via le sponsoring, le mécénat, le partenariat public-privé (PPP), pourraient apporter, au moins en partie, les capitaux nécessaires au montage et à la pérennisation de nombreux projets.

Ces PPP sont aujourd'hui des pratiques reconnues, même dans le secteur culturel. Je pense par exemple au principe du financement participatif, qui fonctionne de mieux en mieux pour subsidier des projets culturels, tels que des bandes dessinées, des albums musicaux, etc. Quelles actions ont été menées par votre gouvernement pour concrétiser des partenariats avec le secteur privé ? Quelles pistes privilégiez-vous ?

Enfin, le Plan culturel bruxellois a avancé de nombreuses promesses en matière de promotion et de soutien à la Culture en Région bruxelloise. Bien sûr, c'était il y a un an seulement, mais nous souhaitons néanmoins être rassurés sur la bonne mise en place des jalons de ce plan et sur la manière dont vous comptez le dynamiser.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme la présidente. - La parole est à Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons (FDF). - Il s'agit d'un sujet important, qui concerne tant l'accès à la Culture que le rayonnement du travail de nos artistes.

La Culture fait de nous des êtres humains, crée de la cohésion sociale dans une grande ville et assure son rayonnement. En période de crise, c'est vraiment un domaine qu'il importe de soutenir, car il constitue un pôle d'emplois et de ressources économiques. Je constate ainsi qu'un nombre croissant de

grandes surfaces développent un pôle culturel, car cela attire des clients. Ce type de partenariats est vraiment intéressant et démontre que la culture joue un rôle essentiel.

La Commission communautaire française agit dans le domaine culturel en complément de la Fédération Wallonie-Bruxelles, institution compétente en matière de Culture francophone. Cette dernière exerce une tutelle sur la Commission communautaire française en cette matière. Le partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles est bien sûr primordial, car c'est là que réside l'essentiel des moyens de la Culture francophone.

Derrière tout plan qui se veut trop "plan", le danger nous guette de voir une culture bruxelloise se mettre en place, en opposition à une culture wallonne et à une culture flamande sans doute plus définies. Les FDF insistent pour que cette mise en opposition entre Wallons et Bruxellois n'ait pas lieu au niveau de certains plans. Je me souviens d'ailleurs que vous y étiez attentive lorsque vous étiez ministre à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le deuxième point sur lequel je souhaite insister est celui du rôle de rayonnement de la Culture. À Bruxelles, grande capitale européenne, voire internationale, c'est particulièrement important. Le niveau fédéral annonce des réductions budgétaires drastiques - même si elles sont inférieures à celles qui seront appliquées dans certains autres secteurs - pour les institutions culturelles et scientifiques fédérales.

C'est ainsi que M. Didier Reynders a déclaré après avoir eu un contact avec le ministre flamand Sven Gatz que la Communauté flamande allait injecter des moyens dans lesdites institutions.

Je répète ici, comme au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notre réticence et même notre opposition à cet égard. Ces matières doivent rester fédérales et être financées par ce niveau de pouvoir.

Au niveau de la Commission communautaire française, avez-vous établi des contacts au sujet de ces pôles de rayonnement que sont les institutions culturelles et scientifiques fédérales ? Si le niveau fédéral n'assumait plus ses responsabilités et devait reporter leur financement sur des entités fédérées, il s'agirait d'une nouvelle réforme de l'État. Nous marquons notre opposition à cela.

Mme la présidente. - Je dois vous demander de conclure.

Mme Caroline Persoons (FDF). - Oui, j'en arrive à mon troisième point, qui porte sur l'importance de l'accès à la Culture via la langue française. Le rayonnement culturel à Bruxelles souffre en effet de son français, qui file à l'anglaise. Quelle action avez-vous prévue à ce sujet ?

Je termine par un tout dernier point : le lien de Bruxelles avec sa périphérie. La communauté urbaine n'est pas seulement une affaire économique ou de mobilité, c'est aussi une question culturelle. La Commission communautaire française a toujours été attentive à des situations culturelles qui, du fait de réformes institutionnelles, se situent aux portes de Bruxelles, mais qui auraient pu se situer dans Bruxelles.

J'insiste sur le fait que, lorsque l'on développe une politique, il faut être attentif, d'une manière ou d'une autre, à ce qui est vécu dans les bibliothèques ou dans les centres culturels de la périphérie. Il faut faire preuve d'imagination et nouer un maximum de collaborations.

Mme la présidente. - Je signale à Mme Persoons que deux questions d'actualité sont prévues à 14 heures sur le thème du lien entre la culture et les mesures prises au niveau fédéral.

La parole est à M. Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH). - Cette question nous est chère et j'espère qu'elle interpellera autant que la culture physique un peu plus tôt !

Rappelons d'abord que le cdH avait salué la sortie et l'adoption de ce Plan il y a tout juste un an. Celui-ci, en effet, décloisonne la Culture en l'ouvrant davantage vers l'école, mais aussi vers des politiques territoriales comme le Tourisme, l'Economie ou les matières d'Emploi.

Il est aussi positif, car il met l'accent sur les questions de médiation culturelle et le concept de "droits culturels", c'est-à-dire les droits que les citoyens ont d'exprimer leur culture, d'exprimer qui ils sont et de vivre ce qu'ils sont sur un territoire commun. La médiation culturelle, elle, permet d'aller capter la demande des habitants et de la transformer en offre culturelle. Il ne s'agit donc pas d'imposer la culture depuis le politique. C'est aussi une manière de mettre l'accent sur la diversité culturelle.

Il ne s'agit certes pas d'un plan opérationnel avec budgets et délais, mais plutôt d'une vision stratégique, à moyen terme. C'est très bien ainsi. Reste cependant, en ce début de législature, à mettre de l'ordre dans les priorités ainsi qu'à les chiffrer. Nous y reviendrons dans le cadre des discussions budgétaires.

Nous avons une autre réserve à la sortie du plan, concernant la concertation avec les autres niveaux de pouvoir. Je ne suis pas d'accord avec Mme Persoons, qui ne semble pas voir ce qui constitue la culture bruxelloise. Il y a un fait culturel - voire identitaire - bruxellois qui est présent et qui s'affirme. Il fait certes la part belle à la culture française et francophone, mais pas uniquement !

Il y a la culture flamande et néerlandophone, bien sûr, mais Bruxelles a aussi toujours été une ville ouverte, de passage, où les migrations se succèdent depuis des siècles. Cela fait partie de notre culture et de notre identité bruxelloise, même si l'aspect francophone demeure notre phare.

Je me réjouis que ce plan soit au cœur du programme de gouvernement pour les cinq années à venir.

Il importe de coordonner la quarantaine de décideurs culturels bruxellois, mais comment ?

(Mme Michèle Carthé, première vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Qui prendra l'initiative de réunir les pouvoirs publics autour de la table ? Cela a-t-il déjà été entamé ? Quels points pourriez-vous aborder afin de lancer la coordination ?

Il vaut mieux que l'information culturelle soit coordonnée. VisiBrussels a passé un accord avec la Fondation pour les arts et coordonne à ce titre l'information culturelle.

Vu qu'un organisme d'intérêt public (OIP) pour le tourisme sera créé et que cette compétence quittera la Commission communautaire française, est-ce que l'information culturelle va rester au niveau de la politique touristique régionale ou envisagez-vous de rapatrier cette compétence ? Comment la Commission communautaire française va-t-elle assumer sa part dans la coordination de l'information culturelle ?

Les industries culturelles et créatives sont actuellement pilotées au niveau régional. Est-ce que des démarches ont été entreprises vis-à-vis de la Région pour que la Commission communautaire française soit partie prenante à cette plateforme (validation des stratégies, adoption, financement, etc.) ?

Le Plan culturel annonce la volonté de pouvoir octroyer des postes d'agent contractuel subventionné (ACS) à chacun des centres culturels bruxellois. Cela concernerait dix ACS. Des démarches ont-elles été entreprises en coordination avec votre collègue qui s'occupe de l'Emploi à la Région pour garantir la présence de ces postes ACS dans le budget 2015 ? Est-ce qu'une planification a été établie ?

Mme la présidente. - La parole est à M. Doukeridis.

M. Christos Doukeridis (Ecolo). - Mon groupe soutiendra la mise en œuvre du Plan culturel pour Bruxelles. En effet, il est essentiel que, sur ce territoire qui compte de nombreux acteurs culturels, le gouvernement francophone tente de coordonner une part de leur activité, dans une logique similaire à celle des bassins de vie pour l'enseignement.

Il était temps que cela se fasse. Personne ne s'y attelait, compte tenu de la dispersion qui régnait dans le secteur, mais ce dernier ne nous a pas attendus. D'abord, une évaluation de Bruxelles 2000 réalisée en commission a pointé la nécessité d'une coordination de l'information culturelle à Bruxelles. Ensuite a été créé le Réseau des arts à Bruxelles, dans un esprit de collaboration entre francophones et néerlandophones. L'objectif était de décloisonner les divers acteurs, dans le respect des spécificités de chacun.

Comment poursuivrez-vous la concertation avec les réseaux professionnels qui ont nourri et continuent d'alimenter la réflexion à l'origine du Plan culturel pour Bruxelles ? Avez-vous prévu un cadre de concertation permanente, pour éviter toute déconnexion entre le terrain et les décideurs politiques ? Élargirez-vous, au-delà des acteurs francophones, le périmètre de coordination du Plan culturel pour Bruxelles ?

Je sais que les budgets de la Commission communautaire française sont très limités et qu'il ne s'agit que d'un rôle de facilitateur. J'ai constaté une augmentation importante dans les documents budgétaires que nous avons reçus. Nous passons ainsi de 150.000 à 500.000 euros, ce qui devrait nous donner les moyens de mettre en œuvre le Plan culturel bruxellois.

(Mme Julie de Groote, présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

C'est important, mais cela reste relativement secondaire par rapport à d'autres budgets, comme ceux alloués à la Ville de Bruxelles, aux deux fédérations, mais aussi à d'autres communes qui interviennent.

Nous devons nous concentrer sur un rôle de coordination, éventuellement de mise en évidence d'un certain nombre de projets, car nous ne pouvons pas tout faire en une année. Cela étant, le champ d'action dépassera-t-il les structures francophones et inclura-t-il une collaboration avec les coordinations néerlandophones présentes à Bruxelles ?

Concernant la vocation internationale de Bruxelles, nous avons certes un public, et il est vrai que notre institution est francophone et qu'il nous faut absolument soutenir la promotion du français à travers ces activités culturelles. Il n'empêche qu'aujourd'hui, la question de la culture dépasse celle de la langue française, et je ne crois pas que ce soit un point négatif.

Si des spectacles avaient lieu en anglais, en espagnol, en polonais ou dans n'importe quelle autre langue européenne présente sur notre territoire, en tant que capitale européenne de 500 millions de citoyens européens, cela aurait un sens pour Bruxelles. C'est à nous que revient le devoir de faire en sorte que notre capitale soit à l'image de cette multiculturalité. Il est donc important de conserver une place pour ce type de public et de diffusion d'informations.

Mme la présidente. - La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente. - Je me réjouis de votre enthousiasme quant au Plan culturel pour Bruxelles. Vous comprendrez toutefois qu'il me serait difficile de vous annoncer si tôt que tous les axes du Plan culturel pour Bruxelles, qui date de la fin du mois de décembre 2013, ont déjà abouti. Il faut être réaliste !

Concernant la cartographie exhaustive de l'offre culturelle bruxelloise, celle-ci est en cours d'exécution et a été confiée à l'Agence de développement territorial pour la Région de Bruxelles-Capitale (ADT), qui peut ainsi inclure dans sa base de données l'offre francophone comme néerlandophone.

On peut aussi se servir du travail des Assises de développement territorial pour la culture que j'avais initiées lors de mon mandat à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce travail a également réalisé le diagnostic de l'offre culturelle sur l'ensemble des territoires, dont la Région de Bruxelles-Capitale. Il existe donc une possibilité de collaboration pour affiner la cartographie et faire en sorte de recueillir le plus d'informations possible. La question est de savoir comment remailler le territoire de notre Région en offre culturelle, dans l'ensemble des quartiers de nos communes.

Concernant la promotion des lieux culturels reconnus et non reconnus, le guide des lieux culturels francophones a déjà été publié l'an dernier, sous le nom d'Espaces pluriels. Mon intention est de continuer à élargir cette base de données sur une base volontaire, et de l'ouvrir aux lieux culturels néerlandophones, dans l'intérêt de tous les Bruxellois et de tous les opérateurs culturels, qu'ils soient reconnus ou non. Ces négociations seront entamées dans les prochains jours avec mon homologue flamand de la culture.

Au sujet de la transparence dans l'octroi des subsides, je peux vous assurer que mes collaborateurs et mon administration consacrent d'ores et déjà une grande partie de leur temps à orienter et à accompagner objectivement les opérateurs culturels en demande de soutien financier. Cette aide et cette information devront toutefois être encore davantage structurées, en concertation avec le Guichet des arts.

À propos du groupe de travail sur la Culture, je m'engage à prendre les contacts nécessaires dans les prochaines semaines avec mes collègues de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Communauté flamande, le gouvernement bruxellois et plus particulièrement le ministre-président. J'ai déjà eu des contacts avec Mme Milquet et Sven Gatz, mon collègue de la Communauté flamande. Il en va de même pour la mise en place du régisseur culturel, qui devra être désigné, le cas échéant, dans le cadre de ce groupe de travail.

Le portail Artistinbrussels est par ailleurs toujours d'actualité. Mon intention est de travailler en collaboration avec le Guichet des arts, que je soutiens déjà très largement et que j'ai d'ailleurs aidé à mettre en place dans le cadre de mes précédentes fonctions ministérielles.

La mission du Guichet des arts est d'accompagner les artistes sur le plan fiscal, juridique et administratif.

Le site internet www.artistinbrussels.eu devra effectivement être créé à moyen terme, car il répond à des besoins importants en termes d'information pour le secteur. Il faut toutefois savoir qu'il demandera des moyens très importants, que la Commission communautaire française ne pourra supporter à elle seule. Par conséquent, il faudra sans doute nouer des collaborations.

Concernant les industries créatives, je vous rappelle que ce secteur relève de mon collègue en charge de l'Économie. Je peux néanmoins vous indiquer que nous soutenons d'ores et

déjà, en Région bruxelloise, un très grand nombre de projets culturels soutenus par du sponsoring privé. Il s'agit donc d'une pratique déjà bien ancrée sur le terrain. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de l'encourager en tant que ministre en charge de la présidence européenne en matière culturelle.

La priorité en matière culturelle a été présentée sous l'angle de la perspective du soutien des industries culturelles et créatives, qui figure parmi les acteurs principaux du déploiement des politiques culturelles. En effet, ce soutien représente environ 4,5% du produit intérieur brut (PIB) européen. Ce taux dépasse d'ailleurs celui de la construction automobile européenne.

C'est dire que ce domaine est loin d'être anodin et qu'il convient de continuer à le soutenir et à le développer, notamment par le biais de dispositifs existants au sein des Régions, de l'Europe et même, de manière plus anecdotique, vu ses contraintes budgétaires, de la Commission communautaire française.

Enfin, Madame Rousseaux, soyez rassurée sur mon intention de mettre en œuvre le Plan culturel pour Bruxelles. Il figure d'ailleurs en tant que priorité dans la déclaration de politique générale 2014-2019. Il en sera également grandement question au budget 2015. J'aurai l'occasion d'y revenir dans les prochains jours.

Je vais maintenant tenter de répondre aux questions complémentaires qui m'ont été posées dans le cadre de cette interpellation.

Mme Persoons a rappelé que la Commission communautaire française agit quelque peu en complément des soutiens apportés par d'autres entités, dont la Fédération Wallonie-Bruxelles et le niveau fédéral. En outre, je rejoins complètement son analyse concernant la culture bruxelloise. Bien sûr, nous reconnaissons son existence, laquelle est clairement identifiable, car multiculturelle, cosmopolite et alliant les deux Communautés principales, la flamande et la française.

Je crois donc qu'il n'est pas opportun d'opposer ces cultures et qu'il faut conserver des liens forts de solidarité. La Région bruxelloise compte une majorité d'habitants francophones et il est donc important que cet aspect, d'une manière ou d'une autre, soit revendiqué sans honte.

Même si la Région est bilingue et que nous suivons des règles institutionnelles particulières, *sui generis*, nous restons majoritairement francophones. Il ne faut pas se désolidariser du lien avec la Wallonie, parce que la francophonie rassemble Wallons et Bruxellois. Il faut y ajouter les étrangers, comme les personnes qui travaillent dans les institutions internationales ou celles qui sont issues des migrations et qui maîtrisent principalement le français comme langue nationale. Donc, je revendique une culture bruxelloise, mais tournée vers le rayonnement très fort exprimé par la francophonie.

Bien sûr, je rejette ce type de revendications s'il est envisagé dans une perspective de repli identitaire ou de repli sur soi. Je souhaite que notre culture francophone rayonne et fusionne avec toutes les autres cultures et langues. Lors des discussions budgétaires au niveau du gouvernement fédéral, je serai évidemment très attentive à l'utilisation qui sera faite de certains budgets afin de compenser les économies qui doivent être réalisées par d'autres entités. J'aurai l'occasion d'y revenir lorsque je répondrai aux questions d'actualité posées par Mme Moureaux et par M. Fassi-Fihri.

Je partage également l'analyse de Mme Persoons en ce qui concerne l'attention dont doivent bénéficier nos institutions amies en périphérie. Nous devons soutenir les actions des associations qui travaillent dans des conditions parfois difficiles

en périphérie bruxelloise. Nous devons faire preuve d'inventivité et de créativité pour aider ces associations. Elles doivent continuer à offrir des services et des droits culturels aux habitants de la périphérie, qui partagent avec nous la langue française.

M. Fassi-Fihri est notamment intervenu sur la question des priorités en matière culturelle. Ainsi qu'il l'a lui-même souligné, celles-ci seront évoquées dans quelques jours en commission, à l'occasion des discussions budgétaires. Dans le cadre du Plan culturel, j'ai pour ambition de me concerter avec tous les niveaux de pouvoir qui interviennent dans le domaine culturel. Je souhaite réunir l'ensemble des acteurs, quels qu'ils soient, et de quelque institution ou pouvoir public qu'ils proviennent. À cet égard, M. Fassi-Fihri a évoqué les 40 décideurs en matière culturelle.

J'ai l'ambition de rencontrer tous ceux qui travaillent et soutiennent le domaine culturel et ce, dans une optique de complémentarité : nous gérons les matières culturelles de Bruxelles, mais en délégation de ce qui se fait au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je reste attachée au dialogue avec les différents responsables politiques et j'ai eu l'occasion de discuter avec la ministre Joëlle Milquet sur une meilleure collaboration entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et le gouvernement francophone bruxellois pour mailler au mieux le territoire de la Région. Il faut poursuivre à ce niveau.

Pour ce qui touche à l'information culturelle, je ne désire pas mettre tous mes œufs dans le même panier. L'information culturelle doit rester entre les mains de la Commission communautaire française, malgré la création de l'OIP tourisme sous l'égide de la Région. J'ai l'intention, avec l'aide de mon administration, de collaborer à un dispositif existant ou à mettre en place. Un agenda culturel était partagé entre les opérateurs des deux Communautés, qui permettait aux Bruxellois de disposer de l'offre culturelle bruxelloise. Tout ce chapitre fera l'objet d'une analyse avec les meilleurs porteurs de projet, faisant en sorte que l'information puisse vraiment circuler.

Pour ce qui relève des centres culturels et des postes ACS, j'ai porté le décret qui a pour vocation de reconnaître les droits culturels de l'ensemble des citoyens qui vivent à Bruxelles ou en Wallonie, et l'idée défendue par ce décret est que les Régions, les provinces, les entités communales et, à Bruxelles, la Commission communautaire française et les communes soient parties prenantes.

À propos des emplois dont vous faites mention, une discussion devra avoir lieu avec le ministre en charge à la Région, et il faudra voir si les priorités budgétaires pourront rencontrer le soutien plus important des emplois dans les centres culturels. Cependant, en tout état de cause, il faudra, de toute manière, un certain nombre d'années avant que l'ensemble du décret ait une portée, puisque le contexte budgétaire est ce qu'il est.

Je partage le point de vue de M. Doukeridis, pour qui il importe de décloisonner le secteur de la Culture, afin qu'il puisse pleinement se déployer. Pour ce faire, il convient de faire participer l'ensemble des compétences qui peuvent aider l'offre culturelle à se réaliser et offrir aux citoyens la possibilité de participer à des activités culturelles. Mobilité, Economie ou Emploi sont autant de secteurs importants en la matière.

Certes, il faut se concerter avec l'ensemble des acteurs ayant des responsabilités dans ce domaine, mais je suis en place depuis peu et je ne peux donc pas agir plus vite. Cela étant, j'ai l'intention de faire en sorte que l'on puisse aborder cette problématique en profondeur et améliorer encore le maillage de l'offre culturelle dans notre Région.

Le Plan culturel pour Bruxelles a ceci de paradoxal qu'il attribue d'importantes missions à la Commission

communautaire française, alors que la compétence qui lui revient est réellement anecdotique du point de vue budgétaire. Ayant travaillé à un autre niveau de pouvoir où, il est vrai, les moyens alloués sont un peu plus importants, je suis mal à l'aise à l'idée qu'une entité travaillant en délégation d'une autre ait pour vocation de faire se rencontrer l'ensemble des acteurs du domaine public ou privé, pour essayer de mettre en place une culture bruxelloise centrée sur l'ouverture et la diversité.

Le système de fonctionnement de notre Région est un peu particulier, mais nous devons nous y habituer et nous en accommoder, car il fait partie intégrante de notre identité bruxelloise. C'est cela le génie bruxellois !

Il convient d'élargir notre périmètre de coordination. Vous avez remarqué que j'ai investi d'importants moyens destinés à mettre en place des actions pour ce Plan culturel. J'ai l'intention de les accroître d'année en année au fil de la législature.

Enfin, je suis très attachée à la vocation internationale de la Culture et à la promotion du français. Nous sommes une capitale internationale, mais l'anglais ne doit pas tuer le français. Le français doit devenir notre langue de partage et il nous faut donc le promouvoir. Au-delà des Wallons et des Bruxellois, la francophonie est composée de très nombreuses familles qui parlent le français et l'utilisent comme langue culturelle.

J'ai vraiment envie, avec ma collègue en charge des Relations internationales, d'être un acteur au sein de la francophonie. Je voudrais aussi que soit reconnue la vocation de notre entité à faire du français la plus belle des langues du monde. Nous voulons partager cela avec nos habitants et nos amis du monde entier.

Nous aurons sans doute aussi l'occasion, comme pour le sport, d'organiser un débat thématique sur cette compétence, qui est l'un des éléments-clés de notre déclaration de politique générale.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

Mme la présidente. - La parole est à Mme Rousseaux.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR). - Je me rends bien compte qu'il vous est impossible, à ce stade et vu la date de votre prise de fonctions, de nous donner un agenda précis des nombreuses actions à mener. J'aurais toutefois aimé obtenir quelques indications et évaluations sur les priorités de cet énorme Plan culturel. Il faudra bien une législature pour le rendre effectif. Pourrait-on obtenir quelques dates, même approximatives ? Quels sont les projets que vous allez concrétiser en priorité ?

Vous avez dit que les priorités seraient discutées lors de la confection du budget de 2015, mais il est déjà prêt, puisque nous allons en débattre dans quelques jours. Je reste donc sur ma faim. Bien sûr, nous pourrions en reparler lors des prochaines discussions budgétaires, mais j'aurais aimé qu'à ce stade, vous nous en disiez davantage.

Par ailleurs, puisque vous avez confirmé votre intention de nommer un régisseur culturel, je voudrais savoir dans quels délais vous prévoyez cette désignation. Quand l'appel à candidatures sera-t-il lancé ? Quel sera le profil de ce futur régisseur culturel ?

J'aurais aimé avoir plus de précisions sur vos pistes de collaboration accrue avec le secteur privé. On sait bien que les moyens financiers sont réduits, particulièrement au niveau de la Commission communautaire française, et que le secteur privé doit de plus en plus être sollicité pour participer à

l'élaboration de projets culturels ou venir en soutien aux partenariats entre les secteurs public et privé.

Vous avez cité le chiffre important de 4,5% du budget européen. C'est impressionnant, mais à quoi correspond le chiffre cité ? S'agit-il du chiffre d'affaires du secteur ou de celui des investissements du secteur privé en cette matière ? Et puis surtout, quelle est la place de nos institutions dans cette moyenne européenne ? On sait que la France accorde beaucoup plus de crédits financiers à sa culture. Où nous situons-nous en Région bruxelloise et à la Commission communautaire française par rapport à la moyenne européenne de 4,5% ?

Par ailleurs, vous avez parlé du coût important du site www.artistsinbrussels.eu et de la nécessité de partager son financement avec d'autres institutions. À combien ce coût est-il évalué ? A-t-on déjà lancé des appels d'offres pour l'élaboration, la gestion et le développement de ce site ? Si oui, à quel niveau et depuis quand ? Si non, quand cela se fera-t-il ?

Mme la présidente. - L'incident est clos.

**LA FINALISATION DE L'ACCORD DE COOPÉRATION LIÉ À LA CHARTE
ASSOCIATIVE**

DE M. ALAIN MARON

À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE DU GOUVERNEMENT

Mme la présidente. - La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo). - Nous avons eu beau scruter l'accord de majorité de juillet et la déclaration de politique générale d'octobre, nous n'y avons pas trouvé trace de la Charte associative. Le concept n'est jamais mentionné, ni dans le texte, ni dans vos propos.

Nous vous avons interpellée en vain sur cette question en juillet et en octobre. Le cadre de mon interpellation est donc clair : doit-on y voir un silence embarrassé, voire coupable, du gouvernement, ou le gouvernement a-t-il arrêté un calendrier pour faire aboutir ce dossier, qui remonte à plus de vingt ans ?

Vos collègues wallons semblent avoir été plus explicites sur leurs intentions dans leur accord de majorité, en affirmant ce qui suit : "Le gouvernement veillera à finaliser et à mettre en œuvre l'accord de coopération avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française par une application effective, dans chaque secteur, des engagements de la charte, en respectant leurs particularités via des mesures décrétales et réglementaires ; à évaluer l'application de la charte à mi-législature afin d'opérer, le cas échéant, les ajustements nécessaires ; à inciter les pouvoirs locaux à décliner la Charte associative à l'échelle locale". Vous savez, Madame la ministre-présidente, combien ce point est important et a fait l'objet de divers débats.

Du côté de la Commission communautaire française, on ne trouve pas une ligne sur les intentions du gouvernement. M. Colson, qui apprécie les métaphores bibliques, avait évoqué un chemin de croix dans sa dernière interpellation sur la Charte associative.

Pour rappel, il s'agit ici de la reconnaissance officielle du secteur associatif et du non-marchand par les autorités, de leur visibilité accrue, des soucis de complémentarité et de non-concurrence entre le secteur associatif, le non-marchand et le public. De fait, les implications du processus de la Charte associative devraient être très concrètes, notamment la volonté d'objectiver les subsides ou l'instauration d'un recours permettant aux associations d'utiliser les principes et engagements de ladite charte comme des droits effectifs et

opposables.

La Charte associative remonte aux années 90, à l'époque où le cdH s'appelait encore PSC. Il était alors question d'un pacte, dans un esprit davantage contractuel.

Chez Ecolo, on se joint aisément à cette idée de pacte ou de charte associative. Vous conviendrez que cela a été un peu plus ardu dans le chef du PS qui exprime une méfiance quasiment atavique à l'égard du monde associatif.

Toujours est-il que la législature régionale 2004-2009 avait cru, à tort, venir à bout de ce dossier. Le processus a donc continué à patiner sous la législature suivante. Nous étions alors aux affaires, mais je crois que personne ici ne pourra faire le reproche à Ecolo de n'avoir pas essayé de faire le maximum pour faire avancer ce dossier.

À ce stade, où en sont les travaux ?

La charte a été adoptée par les trois exécutifs en février 2009. Un premier accord de coopération entre les trois entités, qui doit normalement "asseoir" la charte, remonte à septembre 2012. Un conseil juridique a été désigné à cette date après appel par marché public, pour analyser et amender la copie. C'est ce nouveau projet qui a été soumis à divers avis. Pointons celui de l'Inspection des finances, celui de la Communauté, souhaitant une meilleure coordination juridique du texte et des clarifications sur les recours, ainsi que ceux de poids lourds de l'associatif comme l'Union des entreprises à profit social (Unipso), les Mutualités chrétiennes et socialistes, le Secrétariat général de l'enseignement catholique en Communautés française et germanophone de Belgique (Segec), le Mouvement ouvrier chrétien (MOC), la Confédération des organisations de jeunesse, etc.

J'imagine que vous avez pris connaissance de ces avis non avares de critiques, notamment sur la liberté de structuration et de coordination explicitement prévue dans la charte et qui s'était vue enlevée du projet d'accord. Le comité de pilotage de la charte, auquel sont intégrées directement les administrations de la Commission communautaire française, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne, a alors proposé de réintroduire ces notions dans l'accord de coopération. Ainsi les chapitres de la charte relatifs à la portée de celle-ci et à ses principes devaient être réintégrés, soit dans les considérants du projet d'accord de coopération, soit dans un exposé des motifs qui accompagnerait des décrets d'assentiment. Quelle option a-t-elle été choisie pour répondre à cette question ?

Afin de répondre à un manque de clarté, le comité de pilotage avait également proposé de revoir entièrement le chapitre relatif aux recours afin de disposer d'un texte plus simple, plus clair et moins sujet à interprétation.

En ce qui concerne les dispositions relatives à la concertation sociale, le texte préconisait systématiquement une négociation tripartite (employeur, personnel, autorité publique) dans le dialogue social interne, alors que cette tripartite ne devrait valoir qu'en externe. Le MOC avait alors fait valoir qu'il n'appartient pas aux pouvoirs publics de s'immiscer dans la concertation sociale interne des associations, fussent-elles subventionnées. Cette disposition devait être modifiée. Ici aussi, pouvez-vous dire ce qu'il en est ? Vous situez-vous bien dans cette option de travail ?

Par ailleurs, le champ d'application du dispositif tel qu'il était libellé pouvait être interprété comme excluant les associations relevant du secteur socioculturel (celles d'éducation permanente, notamment).

À ce sujet, il avait été proposé que le service juridique de l'administration et le conseil juridique qui devait travailler sur la

deuxième lecture étudient la possibilité d'éclaircir la notion dans le commentaire des articles.

Enfin, n'oublions pas une vieille préoccupation : il persistait un manque de dispositions concrètes sur la mise en œuvre des engagements de l'accord par les pouvoirs locaux. Si Région, Communauté et Commission communautaire française peuvent bien s'entendre, reste à savoir si les engagements qui se trouvent dans la charte vont aussi s'appliquer aux pouvoirs locaux, et dans quelle mesure, dans leurs rapports avec le monde associatif.

Pouvez-vous nous dire où en sont les travaux ?

Qu'en est-il des amendements évoqués ci-dessus et qui ont été repris dans une réponse du Collège à la dernière interpellation en date sur le sujet, l'année dernière ?

Un gouvernement conjoint, avec à son ordre du jour l'accord de coopération sur la Charte associative, est-il prévu prochainement ?

L'entrée en vigueur de l'accord de coopération était prévue pour le 1er janvier 2015. Ce calendrier sera-t-il respecté ?

Mme la présidente.- La parole est à M. Colson.

M. Michel Colson (FDF).- Je ne me reconnais pas dans tous les développements de M. Maron, mais tout de même dans beaucoup de ses questions car ce sont celles que je posais au précédent ministre-président, il y a exactement un an.

Mme la présidente.- La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- Le sujet évoqué par M. Maron nous tient à cœur, il détermine la vision que nous avons de l'État et des relations que ce dernier entretient avec l'organisation civile à travers le secteur associatif. J'ai cru reconnaître dans l'intervention de M. Maron des accents tirés de l'article du journaliste Paul Piret dans La Libre Belgique, où le journaliste qualifie le sujet de "serpent de mer".

Comment se positionner entre un État régulateur et un État opérateur ? Le cdH veut un État régulateur fort qui clarifie les relations avec le secteur associatif et détermine les conditions de travail du monde associatif. L'objectif est que ce secteur assume de manière pleine et responsable l'ensemble des missions que l'État ne parvient pas toujours à remplir de façon performante.

Contrairement à ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Région wallonne, notre accord de gouvernement ne mentionne pas l'accord de coopération qui est la suite logique de l'adoption de la Charte associative. Oubli à corriger ? Résultat de négociations ? Il serait utile de clarifier la position du gouvernement sur ce point d'importance pour le secteur associatif qui, les discussions de cette matinée le prouvent, est le bras armé de toutes les politiques de la Commission communautaire française.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Lors de la précédente législature, aucun consensus suffisamment large n'avait pu être dégagé afin de finaliser l'accord de coopération, notamment à cause des nombreuses remarques émises par le secteur associatif après consultation.

Il y a donc lieu que ce chantier reprenne. Les négociateurs de l'accord de gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

ont clairement indiqué que l'accord de coopération devra être mis en œuvre sous cette législature.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que le gouvernement francophone bruxellois a tenu à rappeler l'importance du tissu associatif. Dans son accord de majorité, on le trouve en filigrane de la plupart des priorités, dans tous les secteurs. C'est aussi dans cette optique que le gouvernement continuera à accorder une grande importance au respect de principes qui figurent notamment dans la Charte associative : l'égalité de traitement entre les associations, la liberté d'association et d'initiative citoyenne et le développement de la concertation.

En la matière, il est clair que le gouvernement ne partira pas de rien. Le travail accompli nous permettra de consacrer notre attention aux questions soulevées lors de la consultation et aux derniers points de discussion utiles. Des réunions au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région wallonne et de la Commission communautaire française seront organisées entre les différents représentants ministériels. Celles-ci permettront de faire le point sur l'état du dossier.

Mes intentions sont parfaitement claires et conformes aux engagements passés. Les majorités sont les mêmes au niveau des entités francophones et la philosophie reste identique. On ne supprime pas une priorité.

L'accord de coopération prévoit une déclinaison sectorielle des engagements de la Charte associative. Il est primordial également d'être attentif aux particularités de chaque secteur pour assurer une application qui soit conforme aux pratiques sectorielles. En disant cela, je reste dans la droite ligne des décisions établies sous la précédente législature.

Une fois l'accord de coopération adopté, cette charte doit devenir un véritable pacte, traduisant les engagements réciproques du secteur associatif et des pouvoirs publics. Vous l'aurez donc compris, je continuerai, aux côtés de mes homologues francophones, à soutenir les discussions avec le secteur associatif pour atteindre ce but.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

Mme la présidente.- La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- De prime abord, nous sommes évidemment favorables à la Charte associative, même si nous allons attendre d'en connaître le contenu avant de nous prononcer de façon définitive.

Je me réjouis d'entendre que c'est par oubli que l'on ne parle de la Charte associative ni dans l'accord de gouvernement, ni dans la déclaration gouvernementale, et qu'elle va être mise à l'agenda. Le mérite en revient à cette interpellation.

Vous ne nous avez pas donné d'indications quant à la planification. Certes, il est un peu rude de vous mettre sous pression en vous demandant quels seront les délais nécessaires pour aboutir, dans la mesure où cela fait vingt ans que le dossier n'aboutit pas. Toutefois, il est désormais temps que nous y voyions tous plus clair.

Plus que jamais, vous avez les cartes en main. Autant c'était trop difficile d'aboutir à la fin de la précédente législature, autant vous disposez aujourd'hui de tout le temps et de tous les avis nécessaires. Quand doit-on espérer cette Charte associative ? Je ne vous ai pas entendue au sujet du calendrier.

Vous n'avez pas davantage tranché sur un certain nombre de questions précises. J'aimerais un peu plus d'informations sur mes interrogations, à tout le moins sur le calendrier et la méthode de travail. Nous aurons l'occasion de revenir sur le

sujet dans les mois qui viennent.

Mme la présidente. - L'incident est clos.

**LA MISE EN ŒUVRE DU DÉCRET RELATIF À L'ACCUEIL DES PRIMO-ARRIVANTS
EN RÉGION BRUXELLOISE**

DE M. ALAIN MARON

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE

Mme la présidente. - La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo). - Lorsque je vous avais interrogé le 28 février dernier sur la mise en œuvre du décret relatif à l'accueil des primo-arrivants, deux arrêtés devaient encore être adoptés. L'un concernait la définition des publics prioritaires - notion importante, dans la mesure où les moyens vont manquer et il sera impossible d'accueillir tous les primo-arrivants dans le même dispositif -, l'autre concernait la programmation des bureaux d'accueil.

Vous me disiez attendre l'actualisation des données relatives au flux de primo-arrivants, afin de disposer d'informations plus récentes que celles contenues dans l'étude réalisée en 2012 en vue de la finalisation des arrêtés en question. Il semblerait que, depuis la réalisation de cette étude, le flux de primo-arrivants a eu tendance à s'infléchir. Si l'on veut réaliser une programmation budgétaire et opérationnelle, il est évident qu'il nous faut disposer des données les plus précises et actualisées possibles.

Cette actualisation devait être effectuée par les mêmes opérateurs. Pouvez-vous me dire si vous avez obtenu ces données ? Dans l'affirmative, pouvez-vous en donner les grandes lignes ?

Le gouvernement annonçait, par ailleurs, dans son accord de majorité présenté en juillet dernier, l'inclusion, à terme, de 10.000 à 12.000 personnes au sein du parcours, avec une mise en œuvre progressive. Ces chiffres proviennent-ils de cette nouvelle étude ? Quelle progressivité comptez-vous mettre en œuvre et selon quels critères ?

Quel est le calendrier du Collège quant à l'adoption de ces deux arrêtés et celui de l'appel à projets pour la création d'un premier bureau d'accueil francophone en Région bruxelloise ?

Pouvons-nous espérer, comme vous l'aviez promis et comme l'a encore déclaré Mme Laanan lors de la séance plénière du 23 juillet dernier, l'ouverture d'un premier Bureau d'accueil des primo-arrivants (BAPA) avant fin 2014 ? Selon quel calendrier seront ouverts les BAPA suivants ? Selon quels critères les opérateurs en matière de cours de langue et de citoyenneté seront-ils choisis ? Les BAPA seront-ils eux-mêmes dispensateurs ou confieront-ils ces tâches à des opérateurs extérieurs ?

Il nous revient par ailleurs que le premier bureau d'accueil agréé devrait être constitué sous forme d'asbl à mission exclusive. Autrement dit, les BAPA agréés seraient des asbl n'exerçant aucune autre mission et ne disposant pas d'une autre reconnaissance ou d'un agrément par ailleurs. Est-ce exact et, le cas échéant, pouvez-vous nous expliquer les raisons de ce choix ? Il n'était pas prévu initialement que soient agréés comme bureaux d'accueil des asbl avec cet objet comme mission exclusive. En effet, une série d'asbl travaillent déjà avec les primo-arrivants, mais avec d'autres agréments ou lignes de financement.

Lors de ma dernière interpellation, vous avez également réitéré votre attachement au caractère obligatoire des deux premières phases du parcours. Cette obligation ne peut voir le jour, on le sait, que par une ordonnance de la Commission

communautaire commune.

Selon le site brusselnieuws.be, vous auriez déclaré après votre rencontre avec M. Bourgeois qu'un accord aurait été conclu entre vous sur l'accueil des primo-arrivants. S'il s'agit d'une mauvaise interprétation des journalistes, quel fut alors le contenu de la discussion que vous avez eue avec M. Bourgeois sur le dossier des primo-arrivants et quelles en furent les conclusions ?

Je rappelle que, faute d'accord avec la Communauté flamande, il sera difficile de dégager un accord à la Commission communautaire commune, car, à moins d'une modification institutionnelle, les opérateurs continueront de dépendre de la Commission communautaire française et de la Communauté flamande (Vlaamse Gemeenschap). Un accord avec cette dernière est donc indispensable.

Une obligation imposée à l'échelon de la Commission communautaire commune influera sur la manière dont la Commission communautaire française mettra en œuvre le parcours d'accueil en termes de publics, de moyens financiers et de coordination avec les opérateurs qui, eux, dépendent de la Communauté flamande.

Enfin, avec le transfert de compétences, les moyens du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI) ont été transférés aux Communautés, la Communauté française transférant l'exercice de cette compétence à la Région wallonne et à la Commission communautaire française.

Lors de la discussion générale, nous avons déjà eu un petit échange sur l'avenir du FIPI. Mme Laanan nous a dit que l'intention de son gouvernement était de réorienter au maximum les moyens vers leur objectif originel, à savoir l'impulsion, et non plus vers le soutien structurel aux associations.

Comme vous le savez, ces moyens sont complémentaires à ceux de la cohésion sociale, tant au niveau des projets régionaux que communaux. Avez-vous inclus les moyens actuels du FIPI dans le développement de la politique d'accueil des primo-arrivants ?

Mme la présidente. - La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF). - La problématique de l'accueil des primo-arrivants est un feuilleton qui a animé la précédente législature. Aujourd'hui, ce feuilleton est toujours d'actualité et nous promet d'autres épisodes passionnants, car l'accueil des primo-arrivants figure parmi les champs d'action prioritaires de cette législature.

La thématique des primo-arrivants constitue également l'un des axes essentiels de la politique de cohésion sociale.

Un proverbe africain dit : "Le tronc d'arbre a beau séjourner dans le fleuve, il ne sera jamais un caïman". Vous disiez : "À mes yeux, le parcours d'accueil ne doit avoir aucune finalité de type culturel, comme cela peut être le cas au nord du pays. L'objectif que nous poursuivons n'est pas de faire de bons francophones, Bruxellois ou Flamands, comme on peut le vouloir ailleurs. L'objectif du parcours d'accueil réside dans l'employabilité. C'est en ce sens que j'ai plaidé, à l'instar d'autres, en faveur du caractère obligatoire des deux premières phases. L'enjeu, c'est l'intégration sur le marché de l'emploi".

En comparaison avec d'autres parcours d'accueil ou d'intégration, celui de la Commission communautaire française vise donc plus l'insertion sociale que culturelle. Il ne s'agit donc pas de transformer le tronc d'arbre en caïman, mais de faire du parcours d'intégration sociale un outil d'émancipation sociale aboutissant à une citoyenneté partagée, se traduisant par le

partage d'un certain nombre de normes et de valeurs qui sont à la base d'une meilleure intégration dans la société d'accueil.

Le train du parcours d'accueil entre seulement en gare, son itinéraire n'est pas encore clairement défini. Mieux vaut tard que jamais. Depuis 2013, beaucoup de chemin a été parcouru et l'on s'en réjouit car il sera indiscutablement un atout extraordinaire pour les nouveaux arrivants. Notons qu'il serait bien utile à certains citoyens qui sont installés depuis longtemps sur le territoire et qui sont encore dans les mêmes conditions que certains primo-arrivants.

Lors de la déclaration de politique générale, le lancement du premier bureau d'accueil des primo-arrivants (BAPA) a été annoncé pour la fin de cette année 2014 ou, au plus tard début 2015. Nous y serons attentifs, de même qu'à la dernière mouture des textes réglementaires en cours d'élaboration par l'administration francophone et le cabinet du ministre en charge de la Cohésion sociale. Les appels à candidatures pour le BAPA et pour les formations de français langue étrangère (FLE) seront lancés dans la foulée.

À cet égard, je voudrais obtenir certains éclaircissements. En 2011 déjà, des projets pilotes de bureaux d'accueil avaient été ouverts dans six communes différentes. Or, je constate qu'aujourd'hui, un seul bureau est ouvert. La poule Commission communautaire française n'a pu picorer qu'à la mesure de son bec ! L'impératif budgétaire est bel et bien présent.

Où est situé ce BAPA ? Sur la base de quels critères a-t-il été choisi ? Par ailleurs, quels seront les services offerts par ce bureau ? S'agit-il d'une phase test ? Dans l'affirmative, combien de temps va-t-elle durer avant son évaluation ? La Région créera-t-elle un ou plusieurs bureaux d'accueil ?

Il est important de connaître au préalable la constitution du public des primo-arrivants, afin d'établir un cahier des charges. Le gouvernement précédent avait annoncé son intention de procéder à l'actualisation des données relatives au flux de primo-arrivants afin de mieux définir les bénéficiaires prioritaires. A-t-on progressé dans l'évaluation de ces chiffres et où en sommes-nous en la matière ?

Pourriez-vous nous apporter des éléments d'information relatifs à la dimension budgétaire du projet ?

Je voudrais également insister sur l'importance du caractère obligatoire - au moins pour les deux premières phases - du parcours d'accueil des primo-arrivants. Comment envisagez-vous l'intégration, en lien avec l'obligation instaurée par la Commission communautaire commune ?

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

Mme la présidente. - La parole est à M. Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH). - Contrairement à Mme Sidibé, je n'ai pas compris que l'appel devait être lancé avant la fin de l'année 2014. J'apprends que l'appel a déjà été lancé et qu'une décision a été prise.

J'aurais bien voulu connaître les critères que vous avez utilisés dans le cadre de cet appel. Dès lors, ce qu'évoque mon collègue aura de l'importance sur le reste des structures susceptibles de se porter candidates comme BAPA. Je vous remercie de bien vouloir le préciser.

Insister sur le caractère obligatoire de l'apprentissage de la langue compte à nos yeux. Étant donné que la déclaration gouvernementale stipule que la Commission communautaire commune va avancer sur ce point, pouvez-vous nous en dire plus ? Est-ce que les premiers BAPA opérationnels en 2015

devront appliquer cette obligation ?

Plusieurs structures d'accueil des primo-arrivants existent. Que deviendront-elles lorsque les BAPA seront lancés ? Certains organismes reçoivent des financements de la Commission communautaire française via la Cohésion sociale. Ces financements seront-ils interrompus ou maintenus ?

La maison de la solidarité de la Ville de Bruxelles financée par la Commission communautaire française était un bel outil d'accueil des primo-arrivants, mais elle a été fermée par la commune. Il ne faudrait pas que ce malheureux incident se reproduise avec d'autres structures qui n'intégreraient pas le réseau des BAPA à la suite de l'appel lancé.

Mme la présidente. - La parole est à M. Vervoort.

M. Rudi Vervoort, ministre. - Depuis le mois de février de cette année, les services du Collège ont continué à travailler à la mise en œuvre du dispositif d'accueil des primo-arrivants prévu par le décret du 7 juillet 2013. L'arrêté d'application de ce décret a, par ailleurs, été adopté en mai de cette année.

Le dernier arrêté d'application, relatif à la programmation des Bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA), sera inscrit à l'ordre du jour du Collège dans les toutes prochaines semaines. Il devra ensuite suivre la procédure d'avis du Conseil consultatif et du Conseil d'État. Cet arrêté prévoit un nombre maximum de six BAPA sur le territoire de la Région, distants l'un de l'autre de minimum trois kilomètres et situés dans des zones accueillant un nombre important de primo-arrivants.

Les BAPA seront progressivement ouverts en fonction des moyens budgétaires disponibles.

Le premier bureau d'accueil sera ensuite sélectionné au terme d'une procédure d'appel à candidatures organisée par l'arrêté lui-même. Cet appel sera accompagné d'un appel à candidatures pour les prestataires de cours de français langue étrangère (FLE). Il n'entre absolument pas dans nos intentions d'imposer une restriction aux asbl auxquelles vous avez fait allusion : l'exclusivité de mission ne figure ni dans le décret, ni dans les arrêtés d'application. Toute association disposant ou non d'un agrément ou d'une reconnaissance dans un autre dispositif pourra, si elle répond aux conditions fixées par le décret et ses arrêtés d'application, faire offre de candidature pour l'exercice de la mission de bureau d'accueil.

En ce qui concerne le caractère obligatoire de ce parcours, le précédent collège avait déclaré qu'il souhaitait que l'étape d'accueil soit obligatoire pour les primo-arrivants. Il a également souhaité que lorsque les connaissances linguistiques du primo-arrivant s'avèrent insuffisantes, la formation linguistique soit rendue obligatoire. Cela n'a pas changé.

Vous rappelez à juste titre dans votre intervention que, conformément à la répartition des compétences, c'est à la Commission communautaire commune qu'il reviendra d'adopter une ordonnance relative au caractère obligatoire de l'accueil et au suivi d'une formation en langues selon des modalités à convenir entre les entités concernées. La déclaration de politique générale de la Commission communautaire commune prévoit cette modalité.

Une discussion avait été entamée à la fin de la précédente législature avec tous les cabinets concernés, mais elle n'a pu aboutir, compte tenu de la complexité de certains dossiers, qui concernaient des entités bien distinctes. Les contacts ont aujourd'hui repris et j'ai rencontré mon homologue, le ministre-président flamand, avec qui j'ai pu évoquer cette question.

Comme je vous l'ai dit, le fait qu'il y ait discussion ne témoigne

ni d'un accord, ni d'une absence d'accord. Comme dans tous les domaines que nous avons évoqués, nous avons convenu de définir un processus de concertation entre nos deux entités. En ce qui concerne le sujet que vous avez évoqué, l'idée est de rendre compatibles les parcours, mais sans qu'ils soient pour autant uniformes. Il ne s'agit donc pas de superposer les uns aux autres. Nous avons notre propre approche du parcours d'accueil et le caractère obligatoire sera donc circonscrit à ce que nous avons décidé dans l'accord de majorité, ni plus, ni moins.

Par la suite, dans un parcours cohérent, il faut prévoir qu'une personne qui commence son parcours chez nous puisse le poursuivre dans le système mis en place en Flandre. Ce sont des problèmes de ce genre qu'il faut résoudre, mais ça ne signifie pas que le parcours deviendra obligatoire pour ceux qui l'entameraient chez nous.

Il faut donc faire en sorte que les pièces s'emboîtent sans se superposer. Chaque Communauté, chaque entité maintient évidemment son approche et sa philosophie du parcours d'accueil. C'est l'objectif que nous poursuivons et il implique évidemment un processus de concertation avec la Région flamande. Comme je l'ai dit, il faut l'envisager prudemment, étape par étape.

J'en viens au FIPI. Les moyens budgétaires issus du transfert de la gestion de ce fonds aux Communautés et Régions ont été inscrits au budget de la Commission communautaire française. Il convient à présent d'étudier les modalités de réforme de ce fonds dans un cadre plus global de soutien structurel à la cohésion sociale. Cela n'exclut nullement la possibilité de maintenir des moyens pour un dispositif d'impulsion en faveur de la politique d'intégration. Cette réforme ne doit évidemment pas s'envisager dans la précipitation, car de nombreuses associations sont subventionnées à travers ce fonds.

Le même principe de circonspection vaut d'ailleurs pour bon nombre de compétences transférées. Il serait inconscient de notre part de nous précipiter dans une volonté de réformer pour réformer. Certains dispositifs fonctionnent et leur transfert n'instillera pas en nous, ipso facto, des idées pour qu'ils soient mieux gérés.

Il est évident que nous avons un objectif de rationalisation et de coordination, au bénéfice d'une plus grande efficacité. Sans cela, les réformes et les transferts de compétences seraient inutiles. La réforme implique qu'en fonction de notre principal atout, que constitue la proximité, nous gérons mieux les compétences, avec un retour plus direct en fonction des besoins identifiés sur le terrain.

Mon intention est de maintenir les règles en vigueur en considérant 2015 comme une année de transition, et de mettre en place un nouveau système dès 2016. Mais je n'aime pas m'enfermer dans des calendriers.

Je peux également déjà vous confirmer que les moyens destinés au cofinancement des projets FIPI ont été inscrits au budget de la Commission communautaire française pour l'année 2015.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

Mme la présidente. - La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo). - Je suis rassuré d'apprendre que vous dialoguez à ce propos avec la Communauté flamande. J'ignore si cela avait pu être le cas auparavant. Les contacts ont en tout cas l'air plus officiels et ils sont rendus publics. C'est une bonne chose.

En revanche, je suis plus inquiet quand je vous entends évoquer le maintien de deux philosophies différentes quant aux parcours d'accueil, surtout si c'est sur le même territoire de la Région bruxelloise.

M. Rudi Vervoort, ministre. - Concernant l'aspect obligatoire - accueil et apprentissage de l'autre langue -, c'est la base commune qui prévaut.

Quant à la possibilité, pour les citoyens, d'aller d'un régime à l'autre, l'idée est de permettre au candidat de poursuivre son parcours obligatoire dans le système de la Communauté flamande, tout en reconnaissant ce qui a déjà été réalisé dans le circuit francophone.

Il s'agit d'éviter tout doublon et ce, même si les deux philosophies ne sont pas exactement les mêmes. Par ailleurs, ne nous voilons pas la face : les moyens déployés ne sont pas tout à fait les mêmes non plus !

M. Alain Maron (Ecolo). - Dès le moment où l'on rend un dispositif obligatoire et que l'on laisse aux gens l'opportunité de choisir entre des opérateurs agréés par la Communauté flamande d'une part, et par la Commission communautaire française d'autre part, et que le parcours en lui-même est dès lors fort différent, cela complique les choses. C'est d'autant plus vrai que l'obligation instaurée par la Commission communautaire commune devra porter sur les mêmes choses, d'un côté comme de l'autre.

Jusqu'alors, le parcours d'accueil intégrait de l'accompagnement individuel et une partie d'éducation permanente aux droits, aux devoirs et à la citoyenneté. En persistant à vouloir l'obligation et en voulant la faire porter sur les deux aspects que sont l'accueil et l'apprentissage de la langue, ma crainte est que l'ensemble du budget aille à la mise en place d'un simple accueil et aux cours de langue. Les autres aspects, non obligatoires, passeraient pour ainsi dire à la trappe ou seraient largement moins subventionnés.

Je ne crois pas que cette démarche soit très pertinente. Je tiens compte des impératifs budgétaires et je sais qu'il faut faire des choix. Je ne suis pas favorable à l'idée de rendre l'intégralité du parcours obligatoire, en revanche, je suis en faveur d'un parcours cohérent sur les quatre aspects.

C'est d'ailleurs ce qui figure dans le décret et dans les premiers arrêtés sortis. Nous y tenons et n'avons jamais été en faveur de la mise en place d'obligations à géométrie variable, certainement pas d'une différenciation d'obligations entre le système francophone et néerlandophone, et encore moins d'obligations qui ne seraient pas assorties de moyens. Obliger des gens à entamer un parcours sans moyens pour les accueillir n'a aucun sens.

Mme la présidente. - La parole est à M. Vervoort.

M. Rudi Vervoort. - Les deux points que sont le caractère obligatoire de certains aspects du parcours et le temps nécessaire à la mise en place des premiers bureaux d'accueil ne sont évidemment pas liés.

Ainsi, le premier bureau sera vraisemblablement installé avant que l'on ait pu définir les modalités du caractère obligatoire au niveau de la Commission communautaire commune.

Mme la présidente. - L'incident est clos.

- La séance est suspendue à 13h10.

- La séance est reprise à 14h10.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

LE PROBLÈME D'OBTENTION D'UN NUMÉRO DE MATRICULE POUR L'ÉCOLE DE FORMATION DE **MOLENBEEK**

DE **M. ERIC BOTT**

ET QUESTION D'ACTUALITÉ JOINTE

L'ÉCOLE DE FORMATION DES JEUNES DE **MOLENBEEK**

DE **M. JAMAL IKAZBAN**

À **MME FADILA LAANAN**, MINISTRE-PRÉSIDENTE
EN CHARGE DU SPORT

Mme la présidente.- La parole est à M. Bott.

M. Eric Bott (FDF).- Un article de La Dernière Heure Les Sports paru ce mois concerne l'avenir d'une école de football pour jeunes à Molenbeek. Cet article m'a interpellé pour deux raisons. Tout d'abord, le club qui a accueilli cette école pendant de nombreuses années à Woluwe-Saint-Lambert - le White Star - a récemment déménagé pour s'installer du côté du stade Edmond Machtens, une infrastructure nettement plus adaptée aux projets de ce club.

Parallèlement, une école existante - le RWDM - se trouve aujourd'hui dans une impasse. En effet, après un sursis obtenu de la Fédération belge de football lui permettant de continuer à pratiquer le football au stade Edmond Machtens, le RWDM doit désormais cohabiter avec le White Star, ce qui occasionne quelques difficultés structurelles.

Des subsides ont-ils déjà été accordés à l'importante école du RWDM qui s'ancre dans l'histoire ?

Le club du RWDM, en sursis, a-t-il un avenir ? Une possibilité existe de le recaser dans le stade Constant Vanden Stock, inoccupé.

Quelque 300 jeunes sont concernés par ce projet d'ampleur mis en œuvre par la commune de Molenbeek.

Mme la présidente.- La parole est à M. Ikazban pour sa question d'actualité jointe.

M. Jamal Ikazban (PS).- Nous nous retrouvons aujourd'hui devant une grande difficulté et beaucoup d'inquiétudes sur l'avenir de cette école de formation des jeunes de Molenbeek. Je la connais relativement bien puisque j'en suis l'un des membres fondateurs en 2002, après la faillite du Racing White Daring Molenbeek (RWDM) en division 1. Je suis donc très peiné de ce qui se passe aujourd'hui.

Vous avez relayé tout ce qui s'est dit dans la presse : manifestations, grèves des entraîneurs, démissions en cascade au conseil d'administration. Tout cela est inquiétant et témoigne d'une instabilité de gestion.

Concernant l'affectation au numéro de matricule du club White Star, il a toujours été dit qu'on allait sauver cette école des jeunes avec l'aide du club. Or, j'affirme qu'il n'a jamais été dans les intentions de ce club de reprendre l'école de formation des jeunes de Molenbeek, du moins pas

complètement. L'intention de ce club, comme celle de la plupart des clubs, est de garder les élites et de ne pas se préoccuper des catégories régionales et provinciales. Autrement dit, vous avez des centaines de jeunes qui vont se retrouver sans club.

J'ai la conviction intime, Madame la ministre-présidente, que cette école de formation se heurte à un problème de politisation accrue de ses instances. Cette école est victime d'un jeu de dupes où, dès le départ, les dés étaient pipés. On a promis de sauver une école, mais le club White Star n'a jamais eu d'autre visée que de sauver les élites. Mon collègue de Woluwe pourrait le confirmer.

Je m'interroge. Ces dernières années, la Commission communautaire française a octroyé des moyens importants à ses structures et à la Région pour la formation des jeunes. Cette école reçoit donc des subsides importants parce qu'elle rassemblait 38 équipes composées de 550 jeunes au total.

Si nos inquiétudes se confirment demain et que le White Star continue à évoluer à Molenbeek en ne gardant que dix ou douze équipes, que deviendront les subsides ? Les subsides existants ne serviront-ils plus qu'aux élites, ou la Commission communautaire française peut-elle sauver les jeunes qui fréquentent l'école de formation et qui vont se retrouver sans club ?

L'école de formation était l'une des meilleures en Belgique. Elle faisait partie des trois meilleures du pays et avait conservé son label d'élite, malgré le fait que le club n'évoluait plus en division 1. Cette école est un outil d'émancipation et un vecteur de dialogue et de rapprochement. Cet outil est aujourd'hui en péril.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Je n'aborderai pas le volet de la situation économique et de la gestion du club de Molenbeek, qui ne relève pas de la Commission communautaire française.

En 2013, les subventions octroyées au White Star et à l'école de formation de Molenbeek ont été respectivement de 3.168 et 5.416 euros. Pour les subventions de 2014, les dossiers devaient parvenir à la Commission communautaire française pour le 15 octobre à minuit, ce qui a été le cas pour le White Star et l'école de formation. Ces demandes sont en cours d'examen par mon administration. Je reviendrai devant vous dès que je disposerai d'informations plus précises à ce sujet.

Pour le reste, la Commission communautaire française ne finance pas le fonctionnement des clubs. Il revient à d'autres instances de se pencher sur les problèmes de gestion de ces deux asbl. Cela dit, il importe de continuer à soutenir ces infrastructures, qui permettent à tous d'accéder au sport, surtout dans une commune où les jeunes défavorisés sont légion. Chacun doit prendre ses responsabilités pour que de tels clubs puissent fonctionner.

Mme la présidente.- La parole est à M. Ikazban.

M. Jamal Ikazban (PS).- Je parlais, en ce qui me concerne, du budget régional géré par la Commission communautaire française au niveau de la formation. Dans ce cadre, le club a reçu, depuis quelques années, près de 200.000 euros, en tout cas à Molenbeek. Il faut continuer à soutenir l'activité de formation à Molenbeek, mais il ne faudrait pas qu'elle aille à un club qui ne se préoccupe que de l'élite et pas de l'aspect social.

LES COUPES BUDGÉTAIRES AU FÉDÉRAL ET LES CONSÉQUENCES
SUR LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

DE MME CATHERINE MOUREAUX

ET QUESTION D'ACTUALITÉ JOINTE

LES DÉCISIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE DE CULTURE

DE M. HAMZA FASSI-FIHRI,

À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE
EN CHARGE DU BUDGET ET DE LA CULTURE

Mme la présidente. - La parole est à Mme Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS). - Le monde de la Culture est tétanisé. Vendredi dernier, Didier Reynders annonçait que, dans les trois seules institutions biculturelles bruxelloises, 5,7 millions d'euros d'économies devraient être réalisées pour la seule année 2015 !

Suite à cela, un grand nombre d'acteurs se sont mobilisés et ont fait connaître leur mécontentement et leur inquiétude. Mercredi matin, M. Reynders annonçait alors que la Culture était soumise à une exception et ne devrait réaliser que 50% des économies prévues dans les autres matières.

Quelques heures plus tard, la ministre N-VA Mme Sleurs, avec laquelle M. Reynders partage une série de compétences, remettait en cause cette exception culturelle et affirmait qu'il fallait discuter de la question en gouvernement.

Le lendemain, M. Reynders obtenait cette exception culturelle du comité ministériel restreint. Elle porte les économies à réaliser à 2,7 millions d'euros pour les trois institutions visées.

En terme d'analyse politique, je veux noter quatre éléments.

Premièrement, le projet de société du gouvernement fédéral est l'austérité.

Deuxième élément, il est tout aussi certain qu'il y a en outre une volonté, dans le chef de la N-VA, d'asphyxier Bruxelles par ce type de décisions.

Troisième élément, sûr à nouveau, le MR est bien seul, dans ce gouvernement, pour défendre Bruxelles, comme en témoigne cette cacophonie.

Renseignements pris, on ne connaît toujours pas la hauteur des montants d'économie demandés au total et donc nous ne savons pas s'il s'agit véritablement de 50% ?

Enfin, et c'est sans doute le problème principal et celui sur lequel je veux vous entendre, plus encore que sur les chiffres budgétaires : allons-nous vers l'idée d'un modèle de société différent coexistant dans notre pays, un modèle où la culture n'aurait pas sa place ?

En tant que responsable du domaine culturel pour la Commission communautaire française, comment ressentez-vous cette évolution ? Êtes-vous déjà informée de la manière dont le terrain la vit ? Quelles conséquences cela pourrait-il avoir sur nos opérateurs ?

Mme la présidente. - La parole est à M. Fassi-Fihri pour sa question d'actualité jointe.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH). - La genèse de ce dossier a été rappelée par ma collègue. Je souhaite me concentrer sur des aspects qui concernent un peu plus la Commission communautaire française. Je prendrai cependant comme point d'appui la même double interview donnée par le ministre

fédéral Didier Reynders mercredi, dans laquelle il a fait référence à deux ou trois points concernant Bruxelles et la Commission communautaire française.

Le premier point concerne le musée qui sera peut-être implanté à un autre endroit que celui initialement décidé par le gouvernement régional. J'ai déjà interrogé à ce sujet le ministre-président Rudi Vervoort ; je n'y reviendrai donc pas.

Le deuxième point porte sur Beliris. En effet, il a laissé entendre que certains travaux d'investissement pour maintenir en état les bâtiments des musées fédéraux et des institutions culturelles fédérales seraient désormais partiellement financés grâce au fonds Beliris. Or, Beliris est précisément censé faire l'inverse : prendre des moyens fédéraux pour les investir dans Bruxelles. Y a-t-il des impacts sur des opérateurs financés par la Commission communautaire française et dont une partie des moyens viendraient précisément de Beliris ?

Enfin, le troisième élément inquiétant de l'interview accordée par M. Didier Reynders est qu'il laisse entendre que certains financements seraient désormais pris en charge par les Communautés. Il a même mentionné très explicitement une coproduction à Bozar ou à La Monnaie, financée par la Communauté flamande et éventuellement par la Fédération Wallonie-Bruxelles en collaboration avec la Commission communautaire française. Y a-t-il eu à ce sujet des contacts entre les institutions culturelles et musées fédéraux ou le cabinet du ministre Reynders d'une part, et la Commission communautaire française d'autre part ? Le cas échéant, quelle est l'attitude que vous pensez adopter par rapport à cette demande ?

Mme la présidente. - La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente. - Je remercie Mme Moureaux et M. Fassi-Fihri pour leurs questions, qui ont trait à une actualité en pleine évolution. Ainsi que Mme Moureaux l'a rappelé, nous avons en effet entendu tout et son contraire dans ce dossier.

Les économies exigées des trois institutions fédérales sur le territoire bruxellois signifient une brutale diminution de leurs moyens, même si le ministre Reynders évoque une "exception culturelle". Je pense pour ma part qu'il s'agit là d'un véritable dévoiement de la terminologie, tant le montant des économies exigées de ces trois institutions est important. La situation est même catastrophique, eu égard aux budgets globaux de ces institutions.

J'ai également entendu dire que le gouvernement fédéral allait réexaminer la demande adressée à ces institutions. Nous y serons évidemment très attentifs, essentiellement parce que ces trois opérateurs culturels phares sont implantés sur notre territoire et qu'ils ont du sens pour les politiques culturelles que nous menons.

Comme M. Fassi-Fihri l'a rappelé, l'idée avancée est d'absorber une partie des économies à réaliser en enclenchant certains outils et dispositifs financiers. Beliris est évidemment concerné, et nous aurons à décider de la manière dont les moyens fédéraux doivent être utilisés sur le territoire bruxellois. Nous ne sommes pas là pour absorber les économies décidées par le gouvernement MR-N-VA.

On songerait également à solliciter la Loterie nationale, qui apporte déjà un complément financier à certaines institutions et associations implantées sur le territoire bruxellois. Là encore, je crains un détournement des moyens afin d'absorber les économies que le gouvernement MR-N-VA a décidées au niveau fédéral, et ce n'est pas normal.

Une autre idée encore, qui a reçu une fin de non-recevoir, était de solliciter le soutien des Communautés. La Fédération

Wallonie-Bruxelles, par la bouche de son ministre-président Rudy Demotte, a immédiatement répondu qu'elle ne serait pas le pompier de la droite flamande du gouvernement MR-N-VA. Les choses sont donc très claires.

De son côté, le ministre flamand de la Culture, Sven Gatz, a accepté de dialoguer à ce sujet avec le niveau fédéral. Mais je rappelle que les Communautés apportent déjà leur soutien financier aux institutions fédérales. En effet, chaque projet initié dans une Communauté est financé par cette Communauté. Et c'est sans compter les conventions passées, au niveau de la Communauté française, avec des opérateurs fédéraux.

Il n'est pas normal que les Communautés ou la Commission communautaire française absorbent les économies décidées par un autre gouvernement. Nous nous y opposons et nous serons très attentifs à ce que les moyens de Beliris ne servent pas à absorber les économies décidées par le gouvernement fédéral. Le gouvernement régional bruxellois est également concerné et son ministre-président Rudi Vervoort restera vigilant.

Pour l'heure, je n'ai rien de plus à ajouter, mais la situation dans ce dossier évolue tellement vite que nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir bientôt.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS).- Il est évident que vous ne pourrez jouer ni les pompiers, ni les mécènes ! Il importera de trouver votre rôle en la matière.

Par ailleurs, j'aimerais insister sur les conséquences directes et indirectes d'une telle situation. Pour les premières, on pense à l'emploi, même si l'on nous dit que ce n'est pas ce domaine qui sera touché, ainsi qu'au fonctionnement freiné dans ces trois institutions précises.

Pour ce qui est des conséquences indirectes, il y a, certes, ce qui concerne la coproduction et l'association, mais aussi l'image de Bruxelles où règne un important climat de stimulation, d'émulation, de vie culturelle et intellectuelle. C'est dans le maintien de ce climat que vous avez peut-être davantage la possibilité d'intervenir.

Mme la présidente.- La parole est à M. Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Au-delà de toute polémique, la Commission communautaire française a un rôle à jouer dans la mise en œuvre du groupe de travail sur la Culture que vous nous avez annoncé, dans une logique de gouvernance culturelle et de coordination des différents niveaux de pouvoir.

Ce matin, le niveau fédéral n'a pas été cité parmi les niveaux de pouvoir contactés pour intégrer ce groupe de travail. Or, plus que jamais, il serait nécessaire que l'État fédéral soit impliqué dans les négociations sur la coordination de la politique culturelle à Bruxelles. Il ne faudrait pas que chacun développe sa politique dans son coin.

INTERPELLATIONS (SUITE)

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

LA LUTTE CONTRE LE DIABÈTE

DE M. ANDRÉ DU BUS DE WARNAFFE

À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

Mme la présidente.- La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- Le 14 novembre sera la Journée mondiale du diabète. Je profite de cette occasion pour vous interroger sur les mesures que le gouvernement compte prendre afin de lutter contre cette maladie devenue un réel problème de santé publique.

Le diabète est une maladie insidieuse et chronique. Elle touche un Belge sur vingt, soit plus de 600.000 personnes, et son taux de prévalence augmente de 5% par an. Selon les épidémiologistes, le chiffre d'un million de Belges diabétiques sera atteint en 2030. C'est essentiellement le diabète de type 2 qui est en cause.

Malgré les nombreuses mesures prises par les pouvoirs publics face à cette maladie qui, par ailleurs, touche tous les pays occidentaux, l'épidémie de diabète est loin d'être enrayée.

À plusieurs reprises, j'ai plaidé, tant à la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'au Sénat, pour que la Belgique se dote d'un plan national de lutte contre le diabète, comme le prévoit la résolution votée par le Parlement européen en mars 2013.

Face à ce tableau peu réjouissant, comment la Commission communautaire française compte-t-elle renforcer la prévention du diabète, sensibiliser la population bruxelloise à l'adoption de comportements sains par ses diverses tranches d'âge, et soutenir davantage les trajets de soins par le biais du Réseau santé diabète - Bruxelles qu'elle finance ? En l'espèce, l'accompagnement thérapeutique, disons-le, connaît un réel succès.

J'ai oublié de le rappeler dans mon exposé préalable, mais 50% des diabétiques de type 2 ignorent leur état.

Des concertations avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le cadre du transfert de compétences, et avec le niveau fédéral et les autres entités fédérées ont-elles eu lieu récemment pour prendre les mesures adéquates en la matière ?

Au vu de l'incidence inquiétante de la maladie actuellement, est-il possible de plaider, au sein de la conférence interministérielle (CIM) de la santé publique, pour l'adoption d'un plan national de lutte contre le diabète, comme l'Union européenne le demande depuis un an et demi ?

Mme la présidente.- La parole est à M. Colson.

M. Michel Colson (FDF).- Les maladies cardiovasculaires représentent la première cause de morbidité et de mortalité dans notre pays. Ce constat est établi par le service de cardiologie de l'hôpital universitaire Erasme. Il n'est pas difficile de déduire l'impact que ces maladies ont sur le budget de la santé.

La nécessité de combattre efficacement les maladies associées à ce phénomène et leurs facteurs de risque est donc évidente. Le diabète de type 2 est indissociable du risque cardiovasculaire. Je rejoins les considérations de M. André du Bus de Warnaffe relatives à l'augmentation de la prévalence. J'irai même plus loin en ajoutant à son estimation les quelque 6% de la population belge souffrant d'intolérance au glucose - ou de prédiabète - car ces personnes risquent de développer un diabète de type 2.

Ce phénomène dépasse nos frontières. En effet, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) reconnaît l'existence d'une épidémie de diabète de type 2 et définit cette dernière comme la quatrième cause de mortalité en Europe occidentale.

Plus préoccupant encore, il apparaît qu'une part remarquable - près de 50% - des personnes affectées par ce type de diabète n'a jamais été diagnostiquée et vit donc avec la maladie sans le savoir. Un rapport datant de 2013 de la

Fédération internationale du diabète confirme la tendance inquiétante qui se dessine en Europe de l'Ouest. Le problème est bien réel.

Il est communément accepté que l'obésité est un facteur significatif dans l'apparition du diabète de type 2. Il existe des traitements : l'exercice physique et un changement de régime alimentaire. Il s'agit d'un effort sur le mode de vie. À cet effet, on peut sans aucun doute souscrire aux bons mots de Jacques-Bénigne Bossuet, qui affirmait sans ambages : "La santé dépend plus des précautions que des médecins".

En ce sens, une approche prophylactique est la plus propice à l'amélioration du bien-être de la population à risque. Travailler à la promotion de l'exercice physique et à la prévention de l'obésité, c'est donc aussi travailler à diminuer la prévalence du diabète de type 2, et par conséquent le risque cardiovasculaire et la mortalité qui y est associée.

Le diabète de type 2 est une affection multifactorielle, dont la prévention se doit d'être globale. Sensibiliser est une chose, mais il faut le faire de manière intégrée. Vos futures campagnes tiendront-elles compte de cet aspect ?

Envisagez-vous de lier la problématique du diabète de type 2 aux campagnes de prévention existantes, afin de rendre la communication la plus cohérente possible ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe des FDF)

Mme la présidente. - La parole est à Mme Jodogne.

Mme Cécile Jodogne, ministre. - Le diabète de type 2 est un problème de santé publique essentiel et préoccupant, puisqu'il représente 80% de l'ensemble des diabètes.

L'ampleur de cette épidémie s'explique notamment par un changement de mode de vie radical survenu en quelques décennies, avec une alimentation déséquilibrée, trop riche en graisses, sucres et sel, et une chute de l'activité physique. La corrélation entre le niveau des ressources financières et la consommation alimentaire est observée dans plusieurs recherches comme un facteur déterminant dans les conduites alimentaires des diabétiques.

L'association de l'augmentation du taux de prévalence du diabète et de l'obésité a été identifiée sous le terme de "diabésité", dont la pathogenèse résulte de l'interaction entre les facteurs environnementaux intégrant le régime alimentaire, l'activité physique, le niveau socio-économique ou le stress d'une part, et les facteurs génétiques individuels d'autre part. Plusieurs études ont montré l'impact de l'environnement qualifié d'obésogène sur le développement de l'épidémie du diabète de type 2.

La Commission communautaire française n'est pas restée inactive face à cette maladie. Dès 2003, le ministre Gosuin, qui avait la Santé dans ses attributions, avait, dans le cadre du financement des réseaux santé, soutenu celui consacré au diabète. Le Réseau santé diabète - Bruxelles propose des activités et encourage la participation des habitants des Marolles, et plus généralement de Bruxelles, aux actions de prévention autour du diabète, notamment en préconisant une alimentation saine et équilibrée, le développement d'une activité physique régulière et le renforcement de la médecine préventive. Il y a donc là une approche globale.

Ce réseau continue à être soutenu par la Commission communautaire française et devrait percevoir, en 2014, une subvention de plus de 80.000 euros. Il est également subventionné, pour un montant supérieur, par la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis de nombreuses années. Avec le transfert de compétences, toutes ces aides seront rassemblées.

Certaines maisons médicales ont aussi une approche beaucoup plus globale de la problématique et peuvent donc intégrer plus directement dans leurs missions une prévention dite primaire, c'est-à-dire s'adressant directement aux patients. Plusieurs de ces maisons médicales possèdent d'ailleurs des diététiciens dans leur équipe.

Autre exemple très concret, avec un autre public, à Cureghem, l'asbl Les Pissenlits a aussi développé avec la population du quartier des approches globales d'information, de sensibilisation et de prévention.

La Commission communautaire française soutient déjà des projets qui envisagent les choses plus globalement. Il est important de promouvoir l'éducation thérapeutique des patients. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a émis, pour l'Europe, en 1996, des recommandations pour l'élaboration de programmes d'éducation dans le cadre des maladies chroniques dont le diabète fait partie.

Dans ce cadre, nous devons faire plus attention au patient, à ses questions, à ses peurs, à ses croyances en matière de santé, à ses non-dits, ses attentes, etc. L'adhésion du patient au projet de soins est un élément essentiel d'une bonne prise en charge du diabète. Afin d'obtenir sa participation active et une meilleure adhésion au traitement, nous devons envisager de changer de modèle biomédical et chercher à comprendre qui est le patient dans sa globalité (malade et individu).

Je souhaite à cet égard aborder avec le secteur des maisons médicales la promotion de l'éducation thérapeutique dans le cadre des missions prévues à l'article 15 du décret du 5 mars 2009, appelé le décret ambulatoire.

La sixième réforme de l'État, et plus particulièrement le transfert de toute la promotion de la Santé pour Bruxelles à la Commission communautaire française, va me permettre de réinvestir concrètement le champ de la prévention primaire, auparavant réservée à la Communauté française.

Je souhaite développer, accroître et pérenniser des actions de sensibilisation et de prévention directe pour élargir le public visé, surtout sur le diabète de type 2 qui touche plus particulièrement les populations précarisées. L'important est de porter à la connaissance du plus grand nombre les facteurs de risque et les moyens d'action qui existent pour faire face à des pathologies ignorées par la plupart des porteurs.

Ce ne sont pas tant les trajets de soins, qui ne sont pas directement de notre compétence, qu'un soutien accru à la prévention de telles pathologies qu'il faudra mettre en place dans nos actions de prévention et de promotion.

J'ai différentes idées à ce propos pour atteindre un plus grand nombre de personnes, surtout dans une problématique comme le diabète, qui touche autant de monde. Nous travaillons déjà en collaboration avec les services administratifs compétents de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous allons progressivement intégrer tout cela dans notre plan.

Enfin, concernant la CIM de la santé publique, j'y plaiderai pour que la Commission communautaire française ne soit pas seule à agir et qu'il y ait un plan national de lutte contre le diabète. L'idée est que les diverses initiatives puissent se renforcer mutuellement, assurant une cohérence aux actions menées par les différents niveaux de pouvoir.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente. - La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). - Je vous remercie pour le caractère très complet de votre réponse et la vision

holistique que vous avez défendue dans l'approche du patient et de la population bruxelloise dans son ensemble.

En effet, c'est bien de cela dont il s'agit : il faut mobiliser les uns et les autres. Désormais, nous bénéficions des compétences de l'ensemble du secteur de la promotion de la santé en Région bruxelloise. C'est un secteur demandeur d'actions transversales et intégrées. Il s'agit d'influencer tous les paramètres qui définissent le bien-être de la population.

Je plaide donc pour que vous élargissiez encore davantage votre champ d'action. Par exemple, vous pourriez mettre en œuvre des actions sollicitant d'autres compétences, comme le sport. Ce n'est qu'ainsi que l'on parviendra à mener une prévention vraiment efficace et à endiguer ce phénomène.

Enfin, votre collègue Jo Vandeurzen, en Flandre, a mis sur pied un programme de prévention à l'attention des prédiabétiques. Ces actions sont d'une grande efficacité et sont reconnues par le monde scientifique. Je vous invite donc à analyser, au travers de la conférence interministérielle, ce qui se fait dans les autres Communautés de notre charmant pays.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

LE PLAN BRUXELLOIS DE RÉDUCTION DES RISQUES

DE MME ZOÉ GENOT

À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

Mme la présidente.- La parole est à Mme Genot.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Cette interpellation s'inscrit dans le cadre du suivi du travail important initié durant la précédente législature par le parlement, le Collège de la Commission communautaire française et les acteurs concernés, autour de la rédaction d'un plan bruxellois de réduction des risques, objectif majeur de nos politiques. Dans son accord de majorité, le collège actuel annonce vouloir mettre en œuvre ce plan, longuement mûri.

Cela suppose donc que les différents acteurs (Collège, administration, associations et services actifs en la matière) s'approprient le Plan, et notamment les deux derniers carnets qui listent les actions prioritaires à mener.

Votre prédécesseur indiquait en février que la rédaction du Plan venait de s'achever et qu'il devait encore être communiqué aux services, associations et réseaux concernés par la thématique. L'asbl Modus Vivendi a organisé une matinée de présentation à ce sujet en mai. Depuis lors, quelles ont été les démarches accomplies ? Comment le Collège s'est-il saisi du document ? Un calendrier de travail a-t-il été établi ?

Quelles modalités de concertation avec les différents acteurs avez-vous mises en œuvre ? Comment ce plan va-t-il s'articuler avec le travail de la nouvelle cellule francophone santé-assuétudes ? Par ailleurs, ce plan devait faire l'objet d'une présentation en commission de la Santé. Cette présentation n'a jamais eu lieu, alors que cette commission avait accompli un important travail d'auditions et de formulation de recommandations. Ces dernières avaient d'ailleurs été adoptées à l'unanimité.

Tout ce travail a-t-il pu être intégré dans le plan ? Avez-vous pris contact avec la présidence de la commission afin de fixer une date de présentation du plan ?

Mme la présidente.- La parole est à Mme d'Ursel.

Mme Anne-Charlotte d'Ursel (MR).- Nous avons longuement auditionné en commission les différents acteurs de la réduction

des risques liés à l'usage de drogues. Des recommandations avaient été formulées sur la base d'un travail mené avec tous les groupes politiques.

L'association Modus Vivendi, à qui fut délégué le rôle d'opérateur méthodologique du plan, puis d'opérateur principal soutenu par la Fédération bruxelloise des institutions pour toxicomanes (Fedito) et la Coordination locale drogues Bruxelles (CLDB), a mis en ligne en octobre, non seulement un diagnostic de la situation bruxelloise, mais aussi un véritable plan bruxellois de réduction des risques. Il s'agit d'un travail remarquable, qui servira de base à notre action au niveau politique.

À travers toutes les actions proposées, il faudra faire des choix pour avancer rapidement en la matière. L'outil dont la Commission communautaire française avait demandé la réalisation est donc fin prêt. Sur les onze axes qui composent le plan, de nombreuses actions demandent entre autres :

- l'organisation de formations du personnel ;
- du financement pour l'acquisition de matériel, pour le nouveau personnel et pour la diffusion d'informations ;
- l'élaboration de bases de données informatisées.

Or, à la vue du budget de la Commission communautaire française pour 2015, on peut s'étonner que les subventions aux services actifs en matière de toxicomanies non seulement n'augmentent pas, mais baissent. Elles passent de 4.725.000 euros à 4.711.000 euros.

Comment avez-vous programmé la mise en œuvre de ce plan, tout en baissant les subsides pour les services qui en seront les chevilles ouvrières ?

Quel calendrier allez-vous suivre pour cette mise en œuvre ?

Quelles actions souhaitez-vous soutenir dans un premier temps, en 2015 ?

Pouvez-vous nous en dire plus concernant les compétences touchant à plusieurs niveaux de pouvoir, par exemple la garantie d'un cadre légal minimum de mesures de santé dans les événements festifs, les structures bas seuil ou les soins de santé en prison ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme la présidente.- La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- Je voudrais remercier notre collègue Zoé Genot d'avoir mis à l'ordre du jour ce sujet sur lequel nous avons beaucoup travaillé et qui a fait l'objet de multiples concertations pour aboutir aux recommandations adoptées il y a un an.

M. Migisha, qui avait suivi de près tous les travaux, rappelait ici même que notre famille politique avait, en son temps, manifesté quelques réticences sur le sujet. Depuis lors, nous avons reconnu que la notion de réduction des risques était devenue un élément incontournable d'une politique de Santé publique pragmatique et efficace.

Cela étant, reconnaissons-le aussi, en dehors du milieu proche des pratiques addictives, une telle démarche n'est pas toujours bien comprise. Cette réalité a été rappelée par la directrice de Modus Vivendi : "La réduction des risques n'est pas encore suffisamment connue, comprise et reconnue comme stratégie pertinente de santé publique".

Je ne reviendrai pas sur le volet opérationnel déjà évoqué,

mais je voudrais profiter de cette prise de parole pour souligner le rôle essentiel de deux acteurs de la politique de réduction des risques. Nous voudrions qu'il y soit davantage fait référence dans le cadre de la future cellule politique francophone santé-assuétudes.

D'abord, le pharmacien, acteur essentiel de la politique de réduction des risques. Il joue parfois un rôle de pionnier, ce qui pose aussi des questions de légitimité. Nous devons réfléchir à la manière dont l'on pourrait officialiser la place du pharmacien dans cette politique. Depuis cette année, il se voit attribuer, par le pouvoir fédéral, une mission très spécifique d'accompagnement des personnes asthmatiques. Progressivement, il est ainsi reconnu comme un acteur de la santé, et pas seulement comme l'exécutant d'une délivrance de médicaments.

Dans le cadre de la politique de réduction des risques, nous plaçons pour que sa place soit mieux définie et mieux prise en considération.

Le deuxième acteur auquel je voudrais faire référence, c'est la famille et/ou l'entourage. Je vous donne un seul chiffre, qui nous avait été livré à l'époque par l'asbl Infor-Drogues : 50% des appels et des démarches auprès de l'asbl sont le fait des familles. Les politiques de réduction des risques doivent donc aussi être pensées de manière à ce qu'elles soient accessibles à l'entourage et aux familles.

L'idée que nous avons évoquée à l'époque portait sur la création d'une plate-forme internet qui puisse faire référence et donner plus de lisibilité aux services qui sont aujourd'hui offerts en matière de réduction des risques.

(Applaudissements sur les bancs du groupe cdH)

Mme la présidente. - La parole est à Mme Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS). - Vu l'implication du parlement dans l'élaboration du Plan au cours de la législature écoulée, il est particulièrement important que nous ayons une discussion à ce sujet en commission. Il est sans doute préférable que celle-ci ait lieu en début de législature. Cela nous permettra d'y travailler avec vous.

Ce plan implique un travail immense. J'ai dénombré 43 actions prioritaires. L'élaboration du plan nécessitera donc la définition de priorités, une réorganisation, une planification et une programmation. Cela devrait nous permettre d'avancer, même si la tâche ne sera pas aisée.

Ces dernières années, la position de certains parlementaires a fort évolué en la matière. Le parlement est aujourd'hui désireux de travailler à vos côtés à l'élaboration de ce plan.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)

Mme la présidente. - La parole est à Mme Jodogne.

Mme Cécile Jodogne, ministre. - Les addictions demeurent un problème de santé publique important dont les impacts sont multiples : sanitaires, médicaux, sociaux.

Toutes les addictions sont à prendre en considération, qu'elles soient liées à des substances (tabac, alcools, drogues illicites, médicaments) ou non (jeu). Elles atteignent gravement ceux qui en souffrent, ainsi que leur entourage et l'ensemble de la collectivité.

Ces dernières années, voire ces dernières décennies, en tout cas dans les milieux de la Santé et les secteurs sociaux, l'illusion de l'éradication des drogues et des addictions a été abandonnée au profit de stratégies visant à responsabiliser les

usagers, à réduire les dommages et à promouvoir leur santé.

La réduction des risques vise à :

- minimiser les effets négatifs de la consommation de drogues sur les usagers et sur la société, en rendant possible une consommation entraînant moins de problèmes individuels et sociaux ;
- prendre en charge les dommages liés à cette consommation.

Elle s'appuie sur des dispositifs ou actions qui cherchent à atteindre des populations éloignées du dispositif de soins, souvent précarisées. Elles partent de leurs demandes, comme du matériel rendant la consommation moins dangereuse, s'y conforment avec un seuil d'exigence adapté et facilitent l'accès aux soins.

Les interventions dans le cadre de la réduction des risques se situent en dehors de tout jugement moral et dans des champs distincts du contrôle et de la répression. Les usagers de drogues sont accueillis comme des sujets à part entière, dans leur globalité et leur singularité. Ils ne sont pas réduits à leur consommation, mais sont écoutés, valorisés et responsabilisés comme acteurs de leur propre trajectoire.

La réduction des risques implique une attitude de veille permanente, permettant de créer des approches expérimentales au regard des nouveaux usages et des nouveaux besoins des usagers. La réduction des risques se veut pragmatique dans le non-jugement, pour agir au plus près de la réalité des usages et des prises de risques.

Le référentiel de réduction des risques recouvre une grande diversité de conceptions. Quelles que soient celles-ci, le but de la réduction des risques est donc de réduire les conséquences liées à la consommation de drogues ou à d'autres assuétudes en informant l'utilisateur des différents risques qu'il peut encourir. La réduction des risques demeure plus que jamais légitime, parce qu'elle permet de remonter aux objectifs premiers de la lutte contre les drogues : la protection de la santé.

C'est à ce titre que la réduction des risques se situe dans un cadre de promotion de la Santé. Cela implique de travailler sur les déterminants de la santé de manière transversale et intersectorielle. Ceci exige une concertation avec grand nombre d'acteurs issus de champs professionnels multiples. On pourrait en effet y intégrer les pharmaciens et, pourquoi pas la famille et l'entourage.

La réduction des risques est une politique qui vise une plus grande attention aux modes de vie et aux comportements des usagers, afin d'adapter les programmes d'aide à leurs besoins et y répondre dans une visée de promotion de la santé et de santé publique. La légitimité de ce type de stratégies - à la fois différentes et complémentaires des projets curatifs et préventifs - fait largement consensus au sein du secteur spécialisé.

Néanmoins, les publics visés et l'extension des objectifs d'aide à la survie à des objectifs de bien-être et d'accès aux droits économiques et sociaux font encore l'objet d'interprétations divergentes.

Ce travail associatif commun est réalisé par des experts sous l'égide de la Fédération bruxelloise des institutions pour toxicomanes (Fedito) et Modus Vivendi, une asbl agréée par la Commission communautaire française. Le fruit de cette mission qui se base notamment sur des travaux en commission parlementaire a été présenté au secteur associatif en mai 2014 par l'asbl Modus Vivendi, durant la période électorale, un moment sans doute peu propice à sa diffusion. Le rapport a été publié sur le site de Modus Vivendi le

13 octobre 2014. Il ne m'a pas encore été transmis, ni à l'administration de la Commission communautaire française.

Nous sommes en début de législature, et nous ne pourrions aborder tous les enjeux en même temps mais nous allons évidemment nous en saisir dans le cadre de nos compétences.

Indépendamment du plan, la réduction des risques est prise en compte par des programmes existants. La Commission communautaire française agréée et subventionne pour 5 millions les services actifs en matière de toxicomanies, et plus particulièrement les asbl Modus Vivendi, Lama, Enaden et DUNE qui agissent sur le terrain de la réduction des risques au quotidien.

S'il est clair que je vais me saisir de ce dossier, la sixième réforme de l'État viendra quelque peu bousculer le paysage, les moyens et les priorités à organiser.

Modus Vivendi pourrait venir présenter le plan, mais je ne suis pas certaine que ce soit pertinent alors qu'il y aura peut-être une réévaluation des dispositifs à mettre en place au vu de la réorganisation globale qui va avoir lieu.

(Applaudissements)

Mme la présidente. - La parole est à Mme Genot.

Mme Zoé Genot (Ecolo). - Je suis un peu étonnée par votre réponse parce que votre prédécesseur avait déclaré que le travail était finalisé. Modus Vivendi avait présenté le plan à tout le monde. Ou n'est-ce pas parvenu à votre cabinet ? Je suis contente de pouvoir réveiller les consciences en la matière. Il s'agit de ne pas laisser le fruit de cette commande dormir dans des cartons. La moindre des choses, c'est qu'on utilise tout le travail accompli.

Comme manifestement rien n'a encore été fait, il ne sert en effet à rien d'échanger sur le sujet maintenant. Il va falloir avancer pour que l'on puisse structurer les choses.

Je reviens sur votre réponse concernant le diabète : pour toute une série d'éléments, vous dites ne pas être compétente. Vous pouvez toutefois endosser l'habit de chef d'orchestre puisqu'il s'agit d'une réalité institutionnelle. Certes, vous ne détenez pas la compétence, mais il est important de collaborer avec d'autres acteurs compétents à d'autres niveaux pour que les actions soient complémentaires et non pas opposées afin d'éviter la difficulté occasionnée par la multiplicité des acteurs, notamment institutionnels.

Mme la présidente. - La parole est à Mme Jodogne.

Mme Cécile Jodogne, ministre. - Je partage cet étonnement, mais il ne me revient pas de juger ou d'expliquer ce qui s'est passé dans les derniers mois.

Par rapport au diabète, je ne me souviens pas avoir dit que nous n'étions pas compétents. Au contraire, nous allons récupérer une compétence plus importante avec la prévention et la promotion dite primaire, et pouvoir aborder les choses de manière plus globale et plus cohérente, notamment avec la conférence interministérielle.

Mme la présidente. - L'incident est clos.

QUESTIONS ORALES

Mme la présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales.

LE MAUVAIS SUIVI ADMINISTRATIF ET SES CONSÉQUENCES AU NIVEAU D'ACCORDS DE COOPÉRATION EN MATIÈRE D'EMPLOI/FORMATION

DE M. MICHEL COLSON

À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE DU GOUVERNEMENT

Mme la présidente. - La parole est à M. Colson.

M. Michel Colson (FDF). - Le décret d'assentiment de l'accord de coopération "bassins" voté par le Parlement francophone bruxellois le 10 avril 2014 a bien été sanctionné et promulgué par le Collège le 17 avril suivant. Bizarrement, à la suite d'un cafouillage administratif que je ne m'explique pas, mais que vous allez, je l'espère, m'expliquer, ce décret pourtant voté, sanctionné et promulgué n'a pas encore fait l'objet d'une publication au Moniteur belge.

C'est non seulement regrettable, mais ce n'est pas non plus sans conséquence sur son entrée en vigueur. En effet, les décrets wallon et francophone qui adoptent ledit accord de coopération ont, quant à eux, été publiés au Moniteur du 25 juin, avec un erratum le 17 juillet, et du 28 août derniers.

Je me permets de rappeler que le dernier article de l'accord de coopération stipule que "le présent accord de coopération entre en vigueur dix jours après la publication au Moniteur belge du texte d'assentiment de la dernière partie signataire".

En outre, cela ne semble pas être le seul manquement hélas à charge de la Commission communautaire française, puisque l'ordonnance approuvant l'accord de coopération des politiques croisées emploi/formation qui prévoit le même dispositif d'entrée en vigueur a bien été publié au Moniteur belge, mais... aucune trace du décret Commission communautaire française !

Et l'avant-projet d'accord de coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française portant sur la revalorisation de l'enseignement qualifiant n'a, quant à lui, pas été finalisé ni adopté, contrairement à l'accord de coopération parallèle entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les équipements.

Quelles sont les raisons qui ont conduit à ces manquements ?

Quelles sont les mesures que vous n'avez pas manqué de prendre pour y remédier ?

Ne pensez-vous pas qu'est ainsi démontrée de manière éclatante l'utilité d'un meilleur suivi des outils politiques et juridiques, et de la constitution d'une base de données publique et consolidée de la législation Commission communautaire française, seule entité à ne pas en disposer ?

Notre accord de majorité prévoit la mise en place, à l'échelon de notre parlement, d'une commission d'évaluation des législations qui pourrait être utilement alimentée par ce type d'incidents.

(Applaudissements sur les bancs du groupe des FDF)

Mme la présidente. - La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente. - En septembre dernier, mon administration m'a effectivement informée qu'elle restait dans l'attente de certains arrêtés qui n'avaient pu être adoptés par le gouvernement francophone bruxellois précédent ou qui n'avaient manifestement pas été publiés au Moniteur belge.

Concernant mes compétences, les arrêtés de subvention qui

n'avaient pas pu être adoptés à la fin de la précédente législature ont tous été déposés et sont maintenant adoptés par mon gouvernement.

Les décrets d'assentiment que vous mentionnez ont aussi souffert d'une absence de suivi. J'ai bien sûr procédé aux demandes de publication au Moniteur belge lorsque cela s'avérait nécessaire.

Plus précisément, le décret d'assentiment à l'accord de coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la mise en œuvre des bassins enseignement qualifiant, formation, emploi, avait été sanctionné par le collège de la Commission communautaire française le 24 avril 2014. Il convenait de solliciter la publication au Moniteur belge, ce que j'ai fait il y a deux semaines. Il devrait entrer en vigueur dans les tous prochains jours.

Le décret d'assentiment à l'accord de coopération entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française concernant les politiques croisées emploi et formation a été sanctionné par gouvernement le 7 mars 2013. Vérification faite, il n'a effectivement pas été publié au Moniteur belge. J'ai dès lors demandé à mes services d'en assurer le suivi.

Concernant l'avant-projet d'accord de coopération entre la Commission communautaire française et la Fédération Wallonie-Bruxelles relatif à l'équipement mis à disposition dans le cadre de la refondation de l'enseignement qualifiant et de la collaboration entre les centres de technologie avancée et les centres de compétence, il s'avère que le dossier n'a pas pu aboutir sous la précédente législature, faute de consensus.

Les discussions ont récemment été relancées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je veillerai à ce que les concertations puissent aboutir le plus rapidement possible. Il s'agit d'un dossier important pour l'enseignement francophone bruxellois, car il permet un apport non négligeable à l'enseignement qualifiant, en lui permettant de s'équiper d'un matériel de pointe nécessaire pour se rapprocher du monde du travail.

S'agissant du recueil des textes constitutionnels légaux et réglementaires relatifs à la Commission communautaire française, la Région de Bruxelles-Capitale a mis en place un groupe de travail qui envisage l'élaboration d'un cadastre des textes légaux.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)

L'IMPLICATION DE BRUXELLES DANS L'ORGANISATION DES JEUX EUROPÉENS D'ÉTÉ SPECIAL OLYMPICS 2014

DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

**À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE
EN CHARGE DU SPORT,**

Mme la présidente. - La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). - Du 9 au 21 septembre derniers, les Jeux Européens d'été Special Olympics ont été organisés dans notre pays. Cette édition 2014, baptisée Jeux du cœur, a été une fois de plus une extraordinaire occasion d'attirer l'attention sur le combat mené par les personnes atteintes de handicap mental, qui n'en sont pas moins de véritables athlètes.

La Belgique a reçu durant ces jeux plus de 2.000 athlètes atteints de déficience mentale, issus de 58 pays européens et asiatiques. Avant le début de la compétition, un programme

d'accueil de quatre jours a permis à 57 villes belges d'accueillir les athlètes. En Région bruxelloise, seules les communes de Saint-Josse-ten-Noode, Berchem-Sainte-Agathe et la Ville de Bruxelles ont eu le plaisir d'accueillir des délégations étrangères en tant que ville hôte.

La cérémonie d'ouverture s'est tenue le 13 septembre au Palais 12 du Heysel à Bruxelles, mais la suite des événements a eu lieu à Anvers, y compris la cérémonie de clôture.

Je constate sur le site officiel de l'événement que la Région bruxelloise a été partenaire de l'organisation, mais que la Commission communautaire française ne l'a pas été. Cette dernière est pourtant compétente en matière de Sport. Pourquoi ? Nous avons pourtant des infrastructures et des compétences à mettre en avant. Les services de la Commission communautaire française ont-ils introduit des sollicitations en ce sens de leur propre initiative ?

En matière de partenariat toujours, on peut également observer que TV Brussel a été partenaire de l'événement, mais pas Télé Bruxelles. On peut déplorer que la chaîne francophone n'ait pas été le relais d'une telle manifestation internationale. Pouvez-vous nous dire pourquoi Télé Bruxelles n'a pas été associé à la promotion de cet événement à large spectre ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme la présidente. - La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente. - Dans le cadre de la promotion de l'image nationale et internationale de Bruxelles, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé, le 21 novembre 2013, de soutenir l'organisation et la promotion de l'événement "Special Olympics". Cette aide concernait pour l'essentiel la cérémonie d'ouverture organisée au Palais 12, que vous connaissez.

L'édition 2014 des jeux d'été, européens et asiatiques, pour les personnes souffrant d'un handicap mental, s'est déroulée principalement à Anvers et dans les environs. La majeure partie de l'organisation ayant été programmée à Anvers, il est compréhensible que la Commission communautaire française n'ait pas été sollicitée par l'association pour soutenir l'événement.

Cela dit, pour compléter votre information, l'esprit et la tradition des jeux olympiques semblent avoir été respectés : cérémonie d'ouverture, flamme olympique, animations, spectacles, village olympique, etc.

La manifestation a duré 13 jours, du 3 au 21 septembre 2014. Elle a accueilli plus de 2.000 athlètes, 11 sports, de 3 à 4.000 bénévoles et quelque 50.000 spectateurs s'y sont présentés.

Pour ce qui est de la couverture par Télé Bruxelles, il ne m'appartient pas d'intervenir dans la ligne éditoriale d'un opérateur de service public de télévision, quel qu'il soit. Je ne l'ai jamais fait dans le cadre des compétences que j'ai précédemment exercées et je ne le ferai pas davantage avec Télé Bruxelles. La chaîne jouit bien sûr d'une totale indépendance dans ce domaine et cette situation m'apparaît saine en démocratie.

Vu que l'événement s'est déroulé dans la région d'Anvers, il me paraît logique, à titre personnel, que Télé Bruxelles ne l'ait pas couvert.

Mme la présidente. - La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). - La Région bruxelloise a donc été partenaire de cet événement, mais pourquoi la

Commission communautaire française n'y a-t-elle pas participé ?

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- On ne me l'a pas demandé.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- J'en prends acte.

L'ANNONCE DU CHANGEMENT D'IDENTITÉ DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE
FRANÇAISE

DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

A MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE DU GOUVERNEMENT

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Fin septembre, vous avez évoqué sur Télé Bruxelles votre désir de changer l'appellation de notre institution bruxelloise, la Commission communautaire française, et, dans la foulée, de modifier également son logo. Vous avez affirmé à cette occasion que la Commission communautaire française n'était pas une institution connue des Bruxellois. Pouvez-vous me dire s'il s'agissait là d'une intuition personnelle ou si cette affirmation était basée sur une enquête menée auprès des francophones bruxellois ?

Pouvez-vous nous informer de la philosophie qui a guidé cette volonté de changement ? L'un des objectifs est-il, par exemple, de se rapprocher du nouveau logo de la Région bruxelloise ? Pouvez-vous nous dire quels seront les mots clés mis en avant dans cette nouvelle identité ?

Pouvez-vous me préciser quel budget est affecté à ces changements ? Outre la création d'un nouveau nom et de l'identité visuelle, une campagne est-elle prévue afin de diffuser massivement ce changement ?

Il semble opportun d'éviter une trop longue période pendant laquelle les deux dénominations seraient indifféremment utilisées. Pouvez-vous me présenter l'estimation du calendrier prévu pour ces opérations ?

Enfin, pouvez-vous me dire si un appel à la participation créative des Bruxellois sera lancé ? En effet, afin de resserrer ce lien que vous trouvez trop distendu entre notre institution et les citoyens auxquels elle s'adresse, il me semblerait intéressant de faire appel, via un concours par exemple, aux propositions du public. En l'associant à cette réflexion, nous aurions un aperçu de ce qu'il estime représentatif et lisible en matière de service public adressé aux francophones bruxellois.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- J'avais déjà abordé cette question lors de nos précédents débats, mais je me fais un plaisir d'illustrer mon propos avec des éléments de langage qui, je l'espère, seront plus intelligibles pour vous.

Comme je vous l'avais déjà précisé, l'accord de majorité stipule que le gouvernement sera amené à développer une vision stratégique à court et à long termes sur l'image de la Commission communautaire française et sur son rôle dans le paysage institutionnel bruxellois et francophone.

Pour rappel, l'identité visuelle actuelle de la Commission communautaire française est issue de l'emblème adopté le 10 juillet 1992 par l'Assemblée de la Commission communautaire française.

Depuis près de vingt ans, l'identité visuelle de chaque organe francophone (parlement, gouvernement, administration) s'affirme à travers le logo que vous connaissez, en forme d'écu ordinaire. Vous vous souviendrez des changements opérés au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles (modification de son image). Notre gouvernement régional a également changé d'image et de logo. Tous ces changements me convainquent de la nécessité absolue de travailler sur l'identité visuelle de notre institution. Parlement, gouvernement et administration de la Commission communautaire française sont concernés et devraient s'affirmer de manière différente.

Ce fait, qui avait aussi inspiré ma déclaration sur Télé Bruxelles, brouille l'image visuelle de la Commission communautaire française, diminue la lisibilité de ses actions et de ses services en termes d'appartenance et nuit à l'efficacité générale de sa communication.

En outre, les outils de communication - brochures, site web, drapeaux, etc. - ne sont pas harmonisés et présentent, du fait du logo ancien en forme d'écu, une image passéiste de notre institution alors que le Collège et le Parlement ne cessent de valoriser les secteurs qu'elle couvre, comme autant de services indispensables rendus à la population bruxelloise francophone. Les débats que nous avons eus ce matin en matière culturelle et sportive le démontrent largement. Nos institutions sont en première ligne vis-à-vis des citoyens puisqu'elles interviennent juste après le pouvoir communal en tant que soutien et porte d'entrée vers les matières personnalisables.

Ces constats plaident pour une modernisation de l'image visuelle de notre institution, afin de renforcer de manière fédératrice et durable son identité visuelle.

La modernisation de l'image de l'institution s'inscrit dans le quadruple objectif suivant :

- consolider un socle de valeurs et de fondamentaux communs, tant pour les agents de l'administration que pour les citoyens et les acteurs institutionnels, tels que le parlement ;
- refléter le positionnement de l'institution et de ses compétences : l'ancrage bruxellois, la proximité avec les francophones de Bruxelles, de Wallonie et du monde entier ;
- la diversité culturelle et sociale de ses partenaires et acteurs associatifs ;
- aboutir à une charte identitaire graphique et visuelle complète afin d'optimiser l'image de notre institution de manière cohérente au sein des différents organes qui la composent et favoriser une communication claire de ses valeurs et de ses compétences.

Les modalités exactes qui seront suivies pour moderniser l'image de l'institution n'ont pas encore été définies par le gouvernement francophone bruxellois. Les premiers travaux de celui-ci ont été centrés sur l'élaboration d'un budget sérieux et en équilibre, ainsi que sur la mise en place des premières priorités de l'accord de gouvernement.

Pour le calendrier, il m'est difficile de vous répondre de manière précise, car j'entends impliquer et non brusquer les différents intervenants. Cela étant, je suis très optimiste et peux d'ores et déjà vous assurer que le projet aura abouti bien avant la Saint-Gaëtan, le 7 août prochain.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Tant mieux, nous saurons ainsi à quel saint nous vouer.

Nous y reviendrons certainement lors de l'examen des budgets, mais avez-vous déjà prévu quelque chose au budget de l'an prochain ?

Vous me répondez par la négative, j'en prends bonne note.

**LES INVESTISSEMENTS EN MATIÈRE D'OFFRE NUMÉRIQUE DANS LES
BIBLIOTHÈQUES BRUXELLOISES**

DE **MME MARION LEMESRE**

À **MME FADILA LAANAN**, MINISTRE-PRÉSIDENTE
EN CHARGE DE LA CULTURE

Mme la présidente.- A la demande de son auteure, la question orale est transformée en question écrite.

**LE SOUTIEN DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE
AU BRUSSELS JEWISH INTERNATIONAL FILM FESTIVAL**

DE **M. ALAIN MARON**

À **MME FADILA LAANAN**, MINISTRE-PRÉSIDENTE
EN CHARGE DE LA CULTURE

Mme la présidente.- La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Le Brussels Jewish International Film Festival a tenu son édition 2014, intitulée "Sous le même soleil", du 28 octobre au 2 novembre. Son objectif revendiqué est de faire connaître des productions cinématographiques qui mettent en valeur les relations entre les peuples qui vivent sur la terre de la Palestine et d'Israël. Il est soutenu depuis de nombreuses années par la Commission communautaire française.

Nous ne reviendrons pas ici sur l'absence de passage par la commission de Contrôle du Parlement pour ce qui concerne la communication gouvernementale autour du feuillet de présentation. Cette question a été traitée en d'autres lieux. Par contre, nous souhaitons vous interroger sur certains soutiens à ce festival, qui figurent en bonne place à côté de celui de la Commission communautaire française. Je veux parler ici des soutiens des ambassades d'Israël et des États-Unis.

Le patronage de l'ambassade d'Israël au festival "Sous un même soleil" et l'absence dans ce cadre de la Délégation générale palestinienne, dont la participation aurait donné une cohérence au thème général de rapprochement entre les peuples vivant sous un même soleil en Israël et Palestine, ne manque en effet pas d'étonner. Cette absence a par ailleurs conduit l'Union des progressistes juifs de Belgique (UPJB), qui avait initialement marqué son accord à sa participation au festival, à s'en désolidariser.

Par ailleurs, nonobstant la qualité des films proposés, le soutien des ambassades d'Israël et des États-Unis pourrait laisser à penser que ce festival subit une forme de récupération politique, alors que la situation sur le terrain est catastrophique et que l'État israélien porte indubitablement une responsabilité active dans cette situation.

Étiez-vous au courant du soutien, à côté de celui de la Commission communautaire française, de l'ambassade d'Israël et des États-Unis ? Le cas échéant, n'estimez-vous pas que, vu le contexte sur place, le soutien de la Commission communautaire française, simultanément à celui de ces deux États, est problématique ?

Avez-vous été avertie de la décision de l'UPJB de se désolidariser de la manifestation en l'absence de tout soutien palestinien ? Si oui, pour quelles raisons avez-vous estimé opportun que la Commission communautaire française continue à soutenir le festival ?

Pouvez-vous nous détailler en quoi consiste précisément le soutien de la Commission communautaire française au festival ? Sur quels critères vous basez-vous pour accepter ou refuser le patronage de la Commission communautaire française aux manifestations culturelles ? Existe-t-il une charte avec des critères définis ?

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- La présence du logo de la Commission communautaire française résulte d'une mesure de prudence prise par l'asbl Imaj. Cette association a introduit une demande de subside auprès de la Commission communautaire française et voulait s'assurer, au moment de clôturer sa communication, de remplir, le cas échéant, ses obligations à l'égard des pouvoirs publics sollicités, alors qu'elle n'avait pas encore reçu ma réponse. J'ai décidé de répondre favorablement à sa demande et ce, même si les autres contributeurs sont l'ambassade des États-Unis et l'ambassade d'Israël.

Il est vrai que l'Union des progressistes juifs de Belgique (UPJB) a décidé en effet de se retirer du festival, mais il faut quand même souligner que Mme Carine Bratzlavsky, directrice d'Arte et coprésidente de l'UPJB, est restée comme membre du jury du festival. D'autre part, l'un des films phares de cet événement, "Dancing in Jaffa", sera projeté via l'asbl les Grignoux à Bruxelles, Liège et Namur tout au long de ce mois de novembre, avec la présence annoncée de Mme Leïla Shahid, ambassadrice de Palestine auprès de l'Union européenne.

On voit donc qu'il s'agit d'une situation complexe, toute en nuances, et non dénuée de paradoxes. Il serait dommage, voire absurde, de réduire cet événement à une prétendue manœuvre de récupération politique.

Je voudrais relever, à titre indicatif encore, que ce festival s'intitule "Sous un même soleil", titre éloquent s'il en est, et que l'ensemble des films programmés évoquent la paix, le rapprochement des peuples et le dialogue interculturel. Sachez par ailleurs que le Fonds israélien du cinéma ne soutient que les films les plus critiques à l'égard des politiques menées par Israël.

Dans ce contexte, boycotter le cinéma israélien reviendrait, de facto, à réduire au silence ces artistes et ces intellectuels, qui ont précisément le courage de porter un regard sans concession sur les politiques de leur propre pays. Face à la tentation de censurer, prenons donc la peine de bien mesurer les enjeux.

Je terminerai en vous parlant d'un dernier détail qui m'a interpellée dans le cadre de cet événement. Sur sa page Facebook, le Brussels Jewish International Film fait la promotion du festival "Aflam du Sud", qui n'est autre que son "homologue" arabe. Il s'agit à mes yeux, d'une belle démonstration d'ouverture et d'humanisme de la part du milieu artistique, face aux responsables politiques parfois tentés de tenir des discours simplistes ou simplement dans l'air du temps.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

Mme la présidente.- La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Je pense que vous avez mal lu la question. Il n'a jamais été question, pour mon groupe, de soutenir des appels au boycott ou à la censure. Cependant, il convient de s'interroger sur les intentions politiques des uns et des autres.

À partir du moment où un État, une ambassade ou un pouvoir public soutient un événement de type culturel, il est légitime de s'interroger sur la portée politique de ce soutien. Vous le faites implicitement dans votre réponse, en mettant en exergue un certain nombre d'exemples positifs. Que des artistes arabes, israéliens, palestiniens œuvrent en faveur de la paix, soit, et tant mieux ! On peut les soutenir. Mais on peut aussi s'interroger sur la manière. Vous n'avez donné aucun détail sur le soutien de la Commission communautaire française.

(Colloques)

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Dites-moi, alors, quelle interprétation vous donnez au sponsoring des deux ambassades. Moi, je ne me positionne pas.

M. Alain Maron (Ecolo).- Potentiellement, le sponsoring de l'ambassade d'Israël sur un tel événement, alors qu'Israël mène sur le terrain une politique relativement peu soucieuse de la paix - pour être gentil -, peut laisser penser à une sorte d'opération visant à se dédouaner par rapport à des actes de guerre. "Regardez, cela ne se passe pas si mal. Il y a du dialogue, les artistes s'expriment en faveur de la paix. C'est très chouette. Tout va bien et ce n'est pas si dramatique sur place".

Je ne sais pas pourquoi l'État d'Israël fait cela. Je soutiens ce festival, mais je peux imaginer qu'il y a une petite contradiction entre, d'une part, soutenir la paix dans un festival à l'étranger - ce qui ne mange pas de pain, mais peut rapporter en termes d'image - et d'autre part, procéder à des exactions sur le terrain et y mener des politiques dont plusieurs ont été condamnées par le droit international.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Moi, je m'occupe de ce que je fais pour la Commission communautaire française. Et ce sont les valeurs de la Commission communautaire française.

M. Alain Maron (Ecolo).- Vous pouvez savoir ce que vous faites, mais aussi avec qui vous le faites !

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Je ne tiens compte que de l'opérateur culturel.

M. Alain Maron (Ecolo).- La Commission communautaire française pourrait alors subventionner beaucoup d'autres événements intéressants, soutenus par ailleurs par des entreprises privées ou des États qui mènent un certain nombre de politiques douteuses. C'est relativement hasardeux comme réponse !

Il ne faut certainement pas boycotter ou censurer, mais il faut au moins s'interroger sur les intentions des ambassades d'Israël et des États-Unis.

Vous me dites qu'ils sont extrêmement bien intentionnés, tout comme l'État d'Israël, et que vous soutenez le festival. Vous pourriez également vous interroger sur le jeu dans lequel vous jouez. Or, visiblement, vous refusez de vous poser cette question. Je trouve cela regrettable, nonobstant la qualité des films présentés.

(Colloques)

Vous n'êtes pas censée avoir le dernier mot, Madame Laanan ! Le Bureau élargi aurait pu requalifier cette question

orale en interpellation.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- J'ai voulu mettre en exergue dans ma réponse les valeurs du festival. Ce sont ces valeurs-là que la Commission communautaire française doit soutenir. S'agissant des questions et des interprétations tendancieuses faites par M. Maron, je préfère vous répondre dans le cadre de la Commission communautaire française.

M. Alain Maron (Ecolo).- Je ne suis pas le seul à tenir ce discours. Et vous n'avez pas répondu à la totalité de mes questions, notamment concernant le montant du soutien, les critères et les motivations en jeu.

LA VENTE DU BÂTIMENT DE LA DÉLÉGATION WALLONIE-BRUXELLES
DE PARIS

DE MME CAROLINE PERSOONS

À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE DU GOUVERNEMENT

ET À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE EN CHARGE
DES RELATIONS INTERNATIONALES

Mme la présidente.- Mme Fadila Laanan répondra à la question orale.

La parole est à Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons (FDF).- Nous avons appris par la presse que les gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont décidé de vendre le bâtiment qui accueille leur représentation diplomatique à Paris, en plein cœur du boulevard Saint-Germain.

Ce superbe bâtiment accueille les bureaux de la délégation et de la Commission communautaire française, mais compte aussi des salles de réception et une scène qui permet la diffusion de spectacles et de conférences. Nous recevons d'ailleurs régulièrement l'agenda de ses événements.

J'aimerais dès lors vous interroger sur le processus de décision de vente du bâtiment du boulevard Saint-Germain. Depuis le dépôt de ma question orale, une question d'actualité a été posée mercredi à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le ministre-président Rudy Demotte a répondu qu'il n'y avait pas eu de décision, mais une demande de rapport à Wallonie-Bruxelles International (WBI). Mes questions restent toutefois d'une certaine actualité.

Le gouvernement a-t-il été associé à cette décision de principe, ou au moins au processus mis en place ? Quel est le calendrier pressenti ? Quel est le prix de vente attendu du bâtiment ? Quelle serait dès lors la part revenant à la Commission communautaire française, et ce, même si le bâtiment n'appartient pas comme tel à la Région wallonne ou à la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais bien à une filiale de la Société régionale d'investissement de Wallonie (SRIW) ?

Qu'en est-il de la programmation actuelle de la saison culturelle ? Comment s'articulent les collaborations de programmation et la présence du secteur culturel bruxellois à Paris ? Qu'advient-il si le bâtiment est vendu demain ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe des FDF)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- En 2001, le Collège de la Commission communautaire française adhère, à l'instar des gouvernements de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à un accord de principe sur l'acquisition du bâtiment actuel de la Délégation générale

Wallonie-Bruxelles à Paris. Celui-ci offre une surface utile de 1.390m², sous-sols inclus ; il est situé au 274, boulevard Saint-Germain ; il dispose d'une salle de théâtre et de bal, d'un foyer et d'une mezzanine. Il est localisé à proximité du quartier de Saint-Germain-des-Prés.

La Délégation générale Wallonie-Bruxelles à Paris est chargée de la représentation diplomatique et institutionnelle des gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région wallonne et de la Commission communautaire française auprès des autorités françaises, tant nationales que régionales, ainsi qu'auprès des organisations internationales telles que l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), l'Unesco et l'OCDE. La délégation, lieu diplomatique, se veut aussi un lieu ouvert aux acteurs, opérateurs, chercheurs et nombreux talents de Wallonie-Bruxelles.

Le budget d'acquisition était de 8.509.800 euros, auxquels il a fallu ajouter 1.695.000 euros de travaux. Le 14 mars 2002, le Collège de la Commission communautaire française a approuvé la clef de répartition entre Communauté française, Région wallonne et Commission communautaire française établie de la manière suivante : 46,5% pour la Communauté française et la Région wallonne chacune, et 7% pour la Commission communautaire française.

Le montant emphytéotique imputable à la Commission communautaire française, soit 7% du montant global, s'élevait à 56.459,90 euros pour 2003 et 71.364,30 euros à partir de 2004.

À partir de 2013, la répartition entre les emphytéotes a été modifiée devant le souhait de l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers d'être partie prenante au bail. En date du 30 mai 2013, la part de la Commission communautaire française a été provisoirement évaluée à 52.199,70 euros. Le 23 septembre 2013, elle a été recalculée en tenant compte du taux "prime rate" établi au 3 août 2013, passant ainsi à 53.415,31 euros.

J'ai obtenu ces éléments d'information auprès de Mme Fremault, notamment chargée des relations internationales.

La vente du bâtiment à Paris est une piste d'économie parmi d'autres, qui a été proposée par les négociateurs de l'accord du gouvernement. Rien n'est encore décidé à ce stade et l'avenir nous dira si les choses progresseront.

Durant cette phase d'analyse, la Commission communautaire française et WBI se rencontrent régulièrement, afin de renforcer les synergies sur le plan du travail. Dans cette optique, des réunions sont prévues dans les prochains jours et la question de la vente du bâtiment sera abordée.

En tant que députée active à la Fédération Wallonie-Bruxelles, vous avez sans doute déjà eu l'occasion de vous rendre dans cette belle salle située à Saint-Germain-des-Prés. Il est vrai qu'elle peut avoir une utilisation culturelle, mais il ne s'agit pas de son utilisation principale, puisque la plupart des événements culturels se déroulent en face de Beaubourg, au Centre culturel Wallonie-Bruxelles.

Dans le cas présent, nous perdrons donc un bâtiment de prestige, davantage propice à l'accueil de grandes réceptions qu'à des spectacles culturels et ce, même si les deux sont envisageables. Je ne suis donc pas convaincue que nous devrions faire face à une perte de visibilité de nos artistes francophones, qu'ils soient Wallons ou Bruxellois.

Pour l'heure, en concertation avec la Délégation générale Wallonie-Bruxelles, qui devra être basée ailleurs, et avec le Centre culturel Wallonie-Bruxelles, il importe d'établir comment nous pourrions encore améliorer notre présence et la visibilité de nos artistes bruxellois en France et comment les aider à

développer au mieux leur carrière et leur visibilité.

Symboliquement, il est dommage de perdre un si beau lieu. Je crois cependant qu'il est possible de faire du bon travail dans un endroit moins onéreux et d'axer les choses sur les contacts à établir avec les médias et les opérateurs français, afin de donner à nos artistes la possibilité de travailler en France.

Mme la présidente. - La parole est à Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons (FDF). - Je rejoins votre analyse. Il est vrai que le bâtiment en face de Beaubourg permet une meilleure exploitation culturelle.

J'insiste par contre pour que la Commission communautaire française soit associée jusqu'au bout au processus qui se mettrait en place.

LES LABELS QUALITY NIGHTS

DE **M. ABDALLAH KANFAOUI**

À **Mme Cécile JODOGNE**, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

Mme la présidente. - La parole est à M. Kanfaoui.

M. Abdallah Kanfaoui (MR). - Le label Quality nights est un label de promotion de la Santé et du bien-être dans les lieux de fête. Il vise à réduire les risques liés à ces milieux festifs, par un travail concerté et participatif sur l'environnement et le contexte de la fête. Il se penche notamment sur des sujets tels que la santé, les assuétudes, les retours à domicile, la gestion des conflits et des violences, ainsi que sur les maladies sexuellement transmissibles.

En effet, en collaboration avec les organisateurs de soirées, les patrons de boîtes de nuit et leur personnel, la démarche vise à mettre en place, au sein de ces lieux labellisés, un certain nombre de services répondant aux besoins des personnes qui fréquentent ces établissements et soirées. Il s'agit de :

- la mise à disposition d'eau gratuite ;
- la mise à disposition, à prix modiques, de préservatifs et de bouchons d'oreilles ;
- la diffusion d'alertes précoces en cas de circulation de produits psychotropes particulièrement dangereux ;
- la formation du personnel dans la gestion des conflits et des violences ;
- la mise à disposition d'informations sur la santé, incluant des informations sur les risques liés à la consommation de certaines drogues, d'alcool, ou d'autres substances potentiellement dangereuses.

Cette initiative a été lancée officiellement en septembre 2007. Onze lieux s'étaient alors engagés par convention en Région bruxelloise et avaient été labellisés Quality nights. Deux lieux supplémentaires s'étaient ajoutés l'année suivante. En 2014, on en dénombre quatorze dans notre Région.

Ce label n'est pas typiquement bruxellois, puisqu'on le retrouve également dans les deux autres Régions du pays et à Lille. Par ailleurs, il fait également partie du réseau européen Party +.

En 2009, le processus de labellisation Quality nights en Région bruxelloise a fait l'objet d'une évaluation, qui a fait l'objet d'un rapport réalisé par le Centre bruxellois de promotion de la santé (CBPS). Cette première évaluation avait été réalisée uniquement auprès des patrons des treize lieux

labellisés. L'élément le plus largement mis en avant par les acteurs concernés était la notoriété limitée du label et le manque de moyens alloués à la valorisation du projet.

En 2013, cette étude a été complétée par l'asbl Eurotox, qui a mené une enquête quantitative et qualitative en vue de mesurer la connaissance, la perception et l'utilisation du label Quality nights et de ses services. Elle a été réalisée, cette fois, auprès du public festif.

On voit donc deux études, l'une se penche sur les patrons des établissements et l'autre s'intéresse aux clients.

Bien sûr, la perception des services varie en fonction des valeurs et de la sensibilité de chacun, mais ce dernier rapport a permis de mettre en évidence plusieurs suggestions de nouveaux services émanant du public, comme la mise à disposition d'alcootests, l'accès gratuit aux toilettes, la formation du personnel à la gestion non violente des conflits, l'affichage clair des horaires de la STIB, de la SNCB, des bus Noctis...

De plus, des pistes y sont évoquées pour renforcer la visibilité et la connaissance des services, car les fêtards dressent les mêmes constats que les responsables des lieux avaient dressés quatre ans avant eux : la présence d'un simple logo ne suffit pas à sa compréhension, ni à la visibilité des services qui l'accompagne.

En matière de communication et de promotion active du label, les répondants pointaient par exemple la présence sur les réseaux sociaux, des spots radio et télévisés, la mention sur les sites internet des établissements concernés, etc. Des activités donc qui touchent les fêtards là où ils se trouvent.

Le rapport d'évaluation du processus de labellisation réalisé en 2009 suggérait la création d'une plate-forme de concertation des lieux labellisés afin, notamment, de créer un certain sentiment d'appartenance à ce réseau. Celle-ci a-t-elle vu le jour et, si oui, avec quels résultats ?

Depuis la parution des rapports d'évaluation de 2009 et 2013, quelles nouvelles démarches ont été entreprises, ou sont en tout cas prévues, pour améliorer la communication autour du label Quality nights auprès du public, dans les établissements et en dehors de ceux-ci ? Quels sont les canaux de communication utilisés ?

Pouvez-vous nous préciser si des mesures ont été prises pour augmenter la visibilité du label au sein même des établissements labellisés ? Cette visibilité est-elle imposée aux gérants des lieux labellisés ou sa mise en place est-elle laissée à leur libre interprétation ?

Pouvez-vous nous expliquer comment se déroule le contrôle du respect des engagements pris dans le cadre de cette labellisation ?

Voyez-vous la nécessité de réglementer la matière, afin de déterminer de manière uniforme la visibilité et l'accès aux services en question ?

Confirmez-vous le nombre actuel de quatorze établissements labellisés en Région bruxelloise ? Quels sont vos objectifs à ce sujet ? Quels seront les critères et conditions d'adhésion au label, pour les établissements et lieux festifs s'ils sont revus ? Les services proposés par le label seront-ils étendus à d'autres ? Si oui, pouvez-vous nous dire lesquels ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme la présidente. - La parole est à Mme Jodogne.

Mme Cécile Jodogne, ministre. - La Commission communautaire française subventionne depuis 2006 le projet Quality nights, réalisé à l'initiative de l'association Modus Vivendi.

Quality nights est un label de santé qui vise à diminuer les risques qui accompagnent la fête. Comment ? En améliorant le contexte, c'est-à-dire les conditions d'accueil des fêtards dans les lieux, mais aussi en leur donnant de l'information, des conseils et des moyens pour les réduire. Pour que la fête reste la fête, tout le monde - fêtards et organisateurs - a sa part de responsabilité.

Le label vise le bien-être du fêtard et l'aide à veiller sur sa santé. Cette démarche rassemble, pour l'instant, plusieurs discothèques, lieux de fêtes et organisateurs de soirées, ainsi que des associations habituées à agir en milieu festif et en promotion de la santé à Bruxelles. Les détenteurs du label sont au nombre de treize aujourd'hui.

La politique du label est de s'inscrire dans la fête, d'interpeller sans moraliser, de "promouvoir subversivement sans imposer".

En 2012, le Centre bruxellois de promotion de la santé (CBPS) s'est vu confier par le membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de la Santé une étude visant à évaluer la connaissance, la perception et l'utilisation du label Quality nights auprès du public qui fréquente les lieux labellisés à Bruxelles. Cette recherche, réalisée en partenariat avec l'asbl Eurotox, s'est terminée au mois de novembre 2013.

Cette recherche a permis de mettre en place des actions correctrices, qui concernent notamment :

- la mise à jour des principaux outils de communication ;
- le développement d'outils de promotion Quality nights sous la même mise en page - brochure de présentation, boîtes de préservatifs, prospectus,... -, pour mieux identifier un visuel unique du label ;
- l'augmentation du nombre de visites des lieux et de rencontres avec les responsables ;
- l'augmentation du nombre de rencontres avec des personnes ou des organismes concernés par les thématiques rencontrées en milieu festif comme Bruxelles Environnement, le secteur horeca, le milieu étudiant... ;
- la finalisation de deux modules supplémentaires de formation sur les responsabilités légales des organisateurs de fêtes et les infections sexuellement transmissibles.

Pour répondre à votre question, la plate-forme de concertation des lieux labellisés n'existe pas actuellement. Sa création a été évoquée en 2009, mais cela n'a pas été concrétisé depuis. Toutefois, je compte rencontrer dans les plus brefs délais le Centre bruxellois de promotion de la santé et l'asbl Modus Vivendi pour examiner avec ces institutions les suites à donner à ce projet de plate-forme.

Je souhaiterais aussi que des partenariats soient mis en place avec la STIB, les taxis, Bruxelles Environnement et le Service d'incendie et d'aide médicale urgente (Siamu). De ce côté, cela ne devrait pas poser de problème.

De nombreux projets n'ont donc pas vu le jour au cours des dernières années et doivent encore être concrétisés. En quelques mois seulement je n'ai pas encore eu le temps d'aller plus avant dans ce dossier intéressant, qui me paraît en outre répondre à la préoccupation exprimée tout à l'heure, relative à une approche plus primaire de la question. Pour la promotion

de la Santé, il s'agit de s'adresser directement au public fréquentant ces lieux.

En ce qui concerne un éventuel contrôle de la réglementation, je pense que nous devons, aujourd'hui, nous borner à sensibiliser, à accompagner, à informer et à former sur une base volontaire. Nous ne devons pas encore entrer dans une phase de contrôle, puisque ce label n'est pas obligatoire.

La plus grande efficacité et la meilleure promotion du label consistent à le faire mieux connaître et à expliquer ce qu'il implique pour les lieux de fête et pour les participants. Il faut donc faire en sorte que la demande d'aller vers les lieux labellisés émane des fêtards eux-mêmes. Pour le moment, la démarche doit donc reposer sur l'information et demeurer volontaire.

Dans un proche avenir, je n'envisage pas de passer à une politique plus réglementée ou répressive. Cela ne signifie évidemment pas que les réglementations en vigueur relatives à la sécurité, à la protection contre l'incendie ou au conflit de voisinage, par exemple, ne doivent pas être respectées.

Mme la présidente. - La parole est à M. Kanfaoui.

M. Abdallah Kanfaoui (MR). - Je remercie Mme Jodogne pour sa réponse.

LES SUBSIDES D'INITIATIVE EN MATIÈRE DE SANTÉ

DE **M. ANDRÉ DU BUS DE WARNAFFE**

À **MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ**

Mme la présidente. - La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). - En matière de Santé, de nombreuses associations sont financées par le biais de subsides d'initiative. Par le terme "initiative", on entend toute action non réglementée dans le domaine de la promotion de la Santé, de la diffusion d'informations et de médecine préventive.

Pour recevoir ces subsides d'initiative, la demande doit émaner d'une asbl agissant dans la Région de Bruxelles-Capitale et doit s'inscrire dans un domaine de santé. Le demandeur de subsides est invité à remplir un dossier à adresser au ministre compétent.

Que ce soit dans le secteur de la santé mentale, de la toxicomanie ou encore des soins à domicile, les associations qui en bénéficient ont pour la plupart un lien avec les matières historiquement gérées par la Commission communautaire française. Certaines d'entre elles sont ainsi financées depuis plus de 20 ans alors que d'autres le sont pour la première fois lors de cette législature-ci.

Bien entendu, ces financements ne sont envisageables que dans la limite des crédits disponibles. Aussi, votre prédécesseur en charge de la Santé avait mis en place des priorités auxquelles devaient répondre ces initiatives pour bénéficier d'un soutien.

Pour le subside de ces associations de Santé, avez-vous maintenu les priorités de vos prédécesseurs ou en avez-vous identifié de nouvelles ? Dans l'affirmative, pouvez-vous décrire la manière dont vous avez procédé pour mettre en place ces priorités ?

Notre formation politique plaide pour que ce secteur associatif reçoive un message clair et rapide des pouvoirs publics afin de maintenir un mode de fonctionnement optimal et, le cas échéant, pouvoir s'organiser en cas de subsides d'initiative non reconduits.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente. - La parole est à Mme Jodogne.

Mme Cécile Jodogne, ministre. - En 2013, la Commission communautaire française a soutenu 78 projets dans le cadre des initiatives santé, pour un montant global de 1.778.000 euros. En 2014, les budgets sont ajustés à un montant de 1.832.000 euros, soit une augmentation de 54.000 euros. On peut dire que 75% du budget est affecté à de l'emploi.

Ces associations n'entrent pas dans un créneau particulier et, de ce fait, ne sont pas agréées. Force est de constater qu'une grande partie des initiatives santé sont devenues récurrentes au fil des années. Leurs subsides sont reconduits années après années.

En octobre 2010, le ministre en charge de la Santé à l'époque a édicté une circulaire pour les initiatives santé, fixant cinq priorités :

- la lutte contre la pauvreté des Bruxellois, et plus précisément l'accès aux soins pour les personnes précarisées ;
- l'accompagnement des familles dont un membre présente des problèmes de santé ;
- l'enfance et la jeunesse ;
- le soutien aux professionnels ;
- la santé et le travail.

Vous me demandez si je vais maintenir les priorités fixées dans la circulaire de 2010 ou si je compte en fixer de nouvelles. Permettez-moi d'abord de vous faire remarquer qu'au fil des années, d'autres priorités ont été prises en considération que celles fixées dans la circulaire de 2010. En outre, en 2013, durant la période conservatoire, de toutes nouvelles initiatives ont été subventionnées au détriment de projets récurrents qui s'inscrivaient dans la circulaire. Il y a donc déjà eu quelques modifications depuis 2010.

Pour 2014, sachez que tout le dispositif récurrent des initiatives 2013 sera - et a déjà été en partie - proposé au Collège avant la fin de l'année et à budget constant par rapport à l'an dernier. Certaines asbl avaient d'ailleurs reçu une moitié des subsides, d'autres rien et d'autres encore la totalité. La situation était donc pour le moins hétéroclite.

Le but est de garantir l'emploi associatif et les projets, dont la majorité couvre une période de subvention débutant le 1er janvier, largement avant mon entrée en fonction. La décision était donc prise de ne rien toucher du budget pour 2014.

Pour 2015, je constate que plusieurs associations subventionnées dans le cadre du décret ambulatoire du 5 mars 2009 sont aussi subventionnées dans le cadre des initiatives santé et que les réseaux de santé répondent à des préoccupations de promotion de la santé.

Je constate par ailleurs que des initiatives Santé sont financées par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de la promotion de la Santé. À partir de janvier 2015, il s'agira avant tout d'évaluer l'ensemble des dispositifs liés à la promotion de la Santé, qu'ils proviennent des réseaux ambulatoires en Santé, des initiatives en Santé ou de la promotion de la Santé en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la sixième réforme de

l'État, mon objectif est de déposer au Parlement francophone bruxellois un nouveau décret bruxellois de promotion de la Santé, qui inclurait les dispositifs évoqués plus haut et qui les articulerait avec le décret ambulatorio.

Il y a là une nouvelle palette de mesures à mettre en œuvre. Nous réfléchissons à la pertinence d'un décret à ce propos.

C'est un vaste chantier. Au cours des prochaines semaines, mes collaborateurs et moi-même allons rencontrer et écouter les associations subventionnées par la Commission communautaire française et par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous travaillerons avec les deux administrations concernées et les asbl faïtières qui coordonnent et fédèrent le secteur de la promotion de la santé.

Nous nous coordonnerons également avec mon homologue de la Région wallonne, M. Maxime Prévot, pour consolider en 2015 les engagements communautaires de la sixième réforme de l'État.

(Applaudissements sur les bancs du groupe des FDF)

Mme la présidente. - La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). - Ces précisions sont très intéressantes, car elles nous permettent de comprendre dans quel cadre vous évoluez. Votre intention est de déposer un projet de décret. On s'en doute, puisqu'une nouvelle compétence nous est transférée en matière de promotion de la Santé. C'est donc l'occasion de clarifier les attentes du monde politique à l'égard de ce secteur.

Nous demeurerons donc extrêmement attentifs et insisterons à nouveau sur une nécessité de clarification, dans une vision misant davantage sur la transversalité. En effet, vous avez fait référence à plusieurs reprises au secteur de la promotion de la Santé. Les acteurs du secteur insistent également sur le fait que leurs compétences peuvent également être lues de façon plus large que purement communautaire.

Il serait donc peut-être pertinent de mener une réflexion avec la Région : l'Environnement, le Logement ou la Mobilité sont également en lien avec la promotion de la Santé. Ne cloisonnons pas trop et trop vite le champ d'action de ce secteur.

LE SOUTIEN AU CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE

DE M. ANDRÉ DU BUS DE WARNAFFE

À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE CHARGÉE DE LA SANTÉ

Mme la présidente. - La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). - Le 10 septembre dernier, journée mondiale de prévention du suicide, a une nouvelle fois permis d'attirer l'attention sur le nombre très important de suicides déplorés chaque année dans le monde.

Nous le savons, la Belgique est loin d'être épargnée par le phénomène, avec un taux de près de 20 pour 100.000 habitants. Il se situe au-dessus de la moyenne mondiale, estimée à 14,5 pour 100.000 habitants. Cela revient à dire que chaque jour en Belgique, pas moins de cinq à six personnes en moyenne décèdent par suicide. Il s'agit aujourd'hui de la septième cause de mortalité pour la population belge totale, toutes causes confondues, et la première cause de mortalité externe.

En réponse à cette problématique à Bruxelles, le Centre de prévention du suicide, financé par la Commission communautaire française par le biais d'un agrément comme

centre d'accueil téléphonique, réalise un travail remarquable, pour ne pas dire indispensable. Pourtant, à plusieurs égards, il ne bénéficie pas des conditions optimales pour développer ses missions.

En effet, le financement octroyé par la Commission communautaire française se base notamment sur le nombre de bénévoles. Or, depuis plusieurs années, il est devenu bien difficile de recruter et de maintenir le nombre de bénévoles nécessaires pour offrir un accueil téléphonique 24 heures sur 24. Pourtant, c'est cette permanence téléphonique qui rend le centre performant.

Par ailleurs, le centre a développé d'autres missions essentielles par rapport au suicide, dont notamment une possibilité d'intervention précoce suite à une tentative de suicide et un accompagnement des proches après un suicide.

Des démarches sont-elles mises en place pour soutenir ce centre, compte tenu du déficit de bénévoles ? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous les détailler ? Quelles sont vos pistes pour soutenir l'ensemble des activités de cette association, et dès lors contribuer à renforcer les mesures de prévention du suicide à Bruxelles ?

(Applaudissements sur les bancs des groupes cdH et des FDF)

Mme la présidente. - La parole est à Mme Jodogne.

Mme Cécile Jodogne, ministre. - Le Centre de prévention du suicide est un service ambulatorio agréé et subventionné par la Commission communautaire française sur une base annuelle à hauteur de plus de 300.000 euros.

Nous n'avons pas encore pu avoir de contact direct avec le centre, mais cela figure dans notre agenda pour les prochaines semaines.

Dans le cadre de l'évaluation du décret ambulatorio, les missions du Centre de prévention du suicide, mais également celles de Télé-Accueil - l'autre centre d'accueil téléphonique agréé - devraient être revues afin d'incorporer les nouveaux projets développés par les deux associations.

Le financement des deux associations doit également être revu entièrement pour ne plus être conditionné par le nombre de bénévoles et le nombre d'appels téléphoniques. En effet, les deux associations rencontrent de plus en plus de difficultés à recruter des nouveaux bénévoles.

En dehors du subside susmentionné, le Centre de prévention du suicide bénéficie d'autres subsides dans le cadre d'initiatives de Santé, qui permettent l'engagement d'un représentant auprès de professionnels de première ligne ciblés dans d'autres domaines, en vue de mettre en œuvre des recommandations de prévention du suicide. Cette mission mériterait d'être intégrée dans les missions du Centre de prévention du suicide.

Le centre est également subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du programme de prévention et de promotion de la Santé.

Il conviendra de réorganiser et réévaluer cette multitude de financements, afin de dégager de nouvelles pistes pour répondre à la situation difficile que connaît actuellement le centre.

Il faudra aussi évaluer le Plan bruxellois de prévention du suicide, qui devrait permettre de fixer des priorités et de les articuler avec la politique de promotion de la Santé, dans le cadre d'une démarche d'intégration de la Santé dans

l'ensemble des secteurs de la société.

Cette démarche rejoint votre souci de globalité et de transversalité. Le programme spécifique d'engagement d'un représentant, qui informe les professionnels ciblés dans d'autres milieux des recommandations, des points d'alerte, les choses auxquelles il faut être attentif, fait également partie de cette transversalité. L'objectif est d'éviter de cloisonner la prévention du suicide au seul central d'accueil téléphonique.

Mme la présidente.- La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- Ce dossier soulève la question de la préparation, de la formation, de l'accompagnement et du débriefing des bénévoles. Ce sont autant d'éléments qui doivent être pensés et planifiés.

CLÔTURE

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance est levée à 16h18.

Membres du Parlement présents à la séance : Eric Bott, Michèle Carthé, Benoît Cerexhe, Ridouane Chahid, Philippe Close, Michel Colson, Alain Courtois, Emmanuel De Bock, Julie de Groote, Caroline Désir, Bea Diallo, Boris Dilliès, Christos Doukeridis, André du Bus de Warnaffe, Dominique Dufourny, Isabelle Durant, Anne Charlotte d'Ursel, Barbara d'Ursel - de Lobkowitz, Mathilde El Bakri, Ahmed El Khannouss, Isabelle Emmery, Hamza Fassi-Fihri, Zoé Genot, Claire Geraets, Marc-Jean Ghysels, Amet Gjanaj, Evelyne Huytebroeck, Jamal Ikazban, Abdallah Kanfaoui, Pierre Kompany, Hasan Koyuncu, Marion Lemesre, Marc Loewenstein, Joëlle Maison, Zahoor Ellahi Manzoor, Alain Maron, Catherine Moureaux, Mahinur Ozdemir, Emin Ozkara, Caroline Persoons, Arnaud Pinxteren, Jacqueline Rousseaux, Fatoumata Sidibé, Sevkem Temiz, Viviane Teitelbaum, Barbara Trachte, Julien Uyttendaele et Gaëtan Van Goidsenhoven.

Membres du gouvernement présents à la séance : Fadila Laanan, Rudi Vervoort, Cécile Jodogne et Céline Fremault.

COUR CONSTITUTIONNELLE

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- l'arrêt du 9 octobre 2014 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 8, 9, 16 et 17 de la loi du 10 novembre 2006 relative aux heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution, combinés avec la liberté de commerce et d'industrie (142/2014) ;
- l'arrêt du 9 octobre 2014 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de la loi du 11 avril 2012 modifiant la loi du 10 novembre 2006 relative aux heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services en ce qui concerne les dérogations autorisées, introduit par la sprl « Arpit » et autres (143/2014) ;
- l'arrêt du 9 octobre 2014 par lequel la Cour rejette le recours en annulation des articles 106 à 110 de la loi-programme du 27 décembre 2012 (modifications de la loi du 7 janvier 1998 concernant la structure et les taux des droits d'accise sur l'alcool et les boissons alcoolisées), introduit par l'asbl « Fédération belge des Vins et Spiritueux » (144/2014) ;
- l'arrêt du 9 octobre 2014 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 318, § 2, alinéa 1er, du Code civil ne viole pas les articles 10, 11 et 22 de la Constitution, combinés ou non avec l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme, en ce que l'homme qui revendique la paternité de l'enfant doit intenter l'action en contestation de paternité dans l'année de la découverte du fait qu'il est le père de l'enfant (145/2014) ;
- l'arrêt du 9 octobre 2014 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 42 à 46 du décret flamand du 19 décembre 1998 contenant diverses mesures d'accompagnement du budget 1999 ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution, combinés ou non avec l'article 6.1 de la Convention européenne des droits de l'homme, en ce que l'article 46 du décret précité déclare les articles 42 à 45 du même décret applicables aux actions en dommages et intérêts qui n'ont pas encore fait l'objet d'une décision judiciaire passée en force de chose jugée (146/2014) ;
- l'arrêt du 9 octobre 2014 par lequel la Cour dit pour droit que les questions préjudicielles relatives aux articles 3bis de la loi du 3 juillet 1967 sur la prévention ou la réparation des dommages résultant des accidents du travail, des accidents survenus sur le chemin du travail et des maladies professionnelles dans le secteur public et 23 de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents de travail, posées par le Tribunal du travail de Bruxelles, n'appellent pas de réponse (147/2014) ;
- l'arrêt du 9 octobre 2014 par lequel la Cour annule, à compter de l'entrée en vigueur de l'article 50 de la loi du 9 juillet 1975 relative au contrôle des entreprises d'assurances, l'article 14, § 1er, de la loi du 1er juillet 1956 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs en ce qu'il ne prévoit pas que l'Etat ou l'organisme public ayant fait usage de sa dispense d'assurance ait les mêmes obligations que le Fonds commun de garantie automobile à l'égard des victimes d'un accident de la circulation dû à un cas fortuit et causé par un de leurs véhicules (148/2014) ;
- l'arrêt du 9 octobre 2014 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 23, § 3, du décret de Région flamande du 28 juin 1985 « relatif à l'autorisation anti-pollution » ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (149/2014) ;
- l'arrêt du 9 octobre 2014 par lequel la Cour dit pour droit que interprétés en ce sens que l'ancienneté de service prise en compte pour le classement des candidats détenteurs de brevets à des emplois vacants ou disponibles d'administrateur ne tient pas compte de l'ancienneté acquise par certains candidats membres du personnel enseignant en qualité de membres du personnel administratif et notamment de l'ancienneté acquise par certains candidats en qualité de rédacteur, les articles 17, alinéa 1er, et 28, § 1er, alinéa 1er, du décret de la Communauté française du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection ne violent pas les articles 10, 11 et 24 de la Constitution (150/2014) ;
- l'arrêt du 9 octobre 2014 par lequel la Cour décrète le désistement en ce qui concerne le recours en annulation des articles 3, 5 et 6 du décret de la Région flamande du 28 juin 2013 contenant diverses dispositions en matière d'énergie, introduit par l'asbl « Federatie Belgische Biogasinstallaties » (151/2014) ;
- l'arrêt du 16 octobre 2014 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 39, § 1er, de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution s'il est interprété en ce sens que le travailleur en incapacité de travail qui reprend partiellement le travail sur une base volontaire sans l'accord du médecin-conseil a seulement droit à une indemnité de congé dont le montant est calculé sur la base de la rémunération en cours à laquelle il a droit pour ses prestations de travail réduites (152/2014) ;
- l'arrêt du 16 octobre 2014 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 4, § 7, de la loi du 5 avril 1994 régissant le cumul des pensions du secteur public avec des revenus provenant de l'exercice d'une activité professionnelle ou avec un revenu de remplacement, tel qu'il était applicable avant son abrogation par la loi-programme du 28 juin 2013, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (153/2014) ;
- l'arrêt du 23 octobre 2014 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 30 de la loi du 23 décembre 2005 relative au pacte de solidarité entre les générations, avant sa modification par l'article 113 de la loi-programme (I) du 29 mars 2012, viole les articles 10 et 11 de la Constitution, en ce que le mécanisme de sanction financière qu'il instaure s'applique également à l'employeur qui appartient à un secteur ou aucune convention collective de travail relative aux efforts supplémentaires en matière de formation n'est en vigueur et qui a fourni, à titre individuel, des efforts suffisants en matière de formation (154/2014) ;

- l'arrêt du 23 octobre 2014 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 1er, alinéa 6, de la loi 20 juillet 1971 instituant des prestations familiales garanties ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 22, de la Constitution (155/2014) ;
- l'arrêt du 23 octobre 2014 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 218, § 2, du Code des impôts sur les revenus 1992, tel qu'il a été inséré par l'article 14 de la loi du 24 décembre 2002 modifiant le régime des sociétés en matière d'impôts sur les revenus et instituant un système de décision anticipée en matière fiscale, lu en combinaison avec l'article 215, alinéas 2 et 3, du même Code, viole les articles 10, 11 et 172 de la Constitution, en ce que les sociétés qui répondent aux caractéristiques d'une PME mais dont les dividendes distribués excèdent 13 p.c du capital libéré au début de la période imposable ne sont pas exonérées de la majoration due en cas d'absence ou d'insuffisance de versements anticipés au cours des trois premiers exercices comptables à partir de leur constitution (156/2014) ;
- l'arrêt du 23 octobre 2014 par lequel la Cour, chambre restreinte, statuant à l'unanimité des voix, rejette le recours en annulation partielle de la loi spéciale du 6 janvier 2014 relative à la Sixième réforme de l'Etat, introduit par Hans Van de Cauter et autres 157/2014) ;
- les questions préjudicielles relatives à l'article 237/36 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie, posées par le Tribunal de police du Luxembourg, division Arlon ;
- la question préjudicielle relative à l'article 171, 5°, b, du Code des impôts sur les revenus 1992, tel qu'il était applicable à l'exercice d'imposition 2008, posée par le Tribunal de première instance de Flandre orientale, division Gand ;
- la question préjudicielle relative à l'article 135, 8°, du Code des droits de succession, tel qu'il était applicable dans la Région flamande avant son remplacement par l'article 84 du décret flamand du 23 décembre 2011, posée par la Cour d'appel d'Anvers ;
- les questions préjudicielles relatives à l'article 5, alinéa 1er, c), de l'arrêté royal du 15 avril 1958 portant le statut pécuniaire des membres du personnel enseignant, scientifique et assimilé du Ministère de l'Instruction publique, tel qu'il a été inséré par l'article 44 de la loi du 1er août 1985 portant des mesures fiscales et autres, posées par la Cour d'appel de Mons ;
- la question préjudicielle relative à l'article 31, alinéa 2, 4°, du Code des impôts sur les revenus 1992, posée par le Tribunal de première instance de Liège, division Liège ;
- la question préjudicielle relative à l'article 42^{quater}, § 4, 4°, de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, posée par le Conseil du contentieux des étrangers ;
- la question préjudicielle relative aux articles 604 du Code judiciaire et 23 du Code de la nationalité belge, posée par la Cour d'appel de Bruxelles ;
- les recours en annulation partielle de la loi du 23 mai 2013 réglementant les qualifications requises pour poser des actes de médecine esthétique non chirurgicale et de chirurgie esthétique (telle que modifiée par les articles 177 à 186 de la loi du 10 avril 2014 portant des dispositions diverses en matière de santé), introduits par Lucas Vrambout et autres et par l'« Union Professionnelle Belge de Dermatologie et Vénérologie » et autres ;
- les recours en annulation du décret flamand du 4 avril 2014 « relatif à l'organisation et à la procédure de certaines juridictions administratives flamandes », introduits par Immanuel Thielemans et autres et par Hugo Bogaerts et autres ;
- le recours en annulation de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 8 mai 2014, du décret de la Région wallonne du 27 mars 2014 et du décret de la Région flamande du 25 avril 2014 portant, tous trois, assentiment à l'Accord de coopération (conclu le 13 février 2014) entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux intercommunales interrégionales, introduit par les communes d'Ixelles et de Woluwe-Saint-Pierre.

